



# Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de service du département des Alpes de Haute-Provence (04)



Rapport final

BRGM/RP-55047-FR  
Décembre 2006



# Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de services du département des Alpes de Haute-Provence (04)

Rapport final

**BRGM/RP-55047-FR**  
Décembre 2006

Étude réalisée dans le cadre des projets de Service public du BRGM 06POLB17

**G. Gonzalez**

**Vérificateur :**

Original signé par L. CALLIER

Date : 19/02/2007

**Approbateur :**

Original signé par S. SOLAGES

Date : 19/02/2007

Le système de management de la qualité du BRGM est certifié AFAQ ISO 9001:2000.



**ADEME**



Géosciences pour une Terre durable

**brgm**

**Mots clés :** Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de service du département des Alpes de Haute-Provence. IHR. BASIAS. Alpes de Haute Provence. 04. France

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Gonzalez G. (2006) – Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de service du département des Alpes de Haute-Provence. BRGM/RP-55047-FR. 130 p. 10 tab. ill. 17. 9 ann.

© BRGM, 2006, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

## Synthèse

Cette étude a été entreprise à la demande du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD). L'inventaire historique d'anciens sites industriels du département des Alpes de Haute Provence a été réalisé par le BRGM, dans le cadre de sa mission de Service public. Cette étude a été financée conjointement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, l'ADEME et la dotation du BRGM.

L'inventaire historique régional (IHR) est suivi par un Comité de Pilotage rassemblant, pour ce département, les organismes suivants :

- l'ADEME,
- l'Agence de l'Eau (RMC),
- la DRIRE,
- le BRGM,
- les Archives départementales,
- la Chambre de commerce et d'industrie,
- l'ARPE.
- Le Conseil Général des Alpes de Haute Provence
- La Préfecture (Actions ministérielles)
- La DDAF (04) ;
- La DDE (04) ;

Le Comité de Pilotage a notamment défini pour la réalisation de l'inventaire des Alpes de Haute Provence :

- la période à inventorier : milieu du 19<sup>ième</sup> siècle (1850) à 1975,
- l'identification des sources à exploiter : les Archives départementales des Alpes de Haute Provence,
- la liste des produits et activités identifiées aux Archives départementales.

L'opération a été engagée en décembre 2005 sur une première estimation des sites à inventorier de 1200 sites. Au terme de l'étude, le nombre de sites inventoriés dans BASIAS est de 1054.

L'inventaire suit la méthodologie nationale publiée en 1996 par l'ADEME. Après le cadrage et la préparation, différentes tâches ont été successivement effectuées. Elles concernent :

- le dépouillement d'archives aux Archives Départementales des Alpes de Haute Provence,
- le regroupement des fiches manuscrites par communes et par même adresse
- les consultations des communes et des services déconcentrés de l'Etat pour localiser les sites à l'échelle du 1/25 000 et préciser le type d'occupation actuel,

- des visites rapides de terrain réalisées pour vérifier ou effectuer la localisation du site et préciser son réaménagement éventuel,
- l'instruction des critères environnementaux, notamment par la recherche de captages AEP (Alimentation en Eau Potable) à proximité du site (distance de 1km retenue) ou, à défaut de cible, la recherche d'aquifère vulnérable à une éventuelle pollution,
- la saisie dans la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service) de toutes les informations récoltées y compris les coordonnées x et y des sites localisés, permettant ainsi l'exploitation de données par un système d'information géographique (Mapinfo) et la sortie de cartes,
- et enfin un classement, selon la grille proposée par la méthodologie nationale, des anciens sites localisés, en fonction de la nature de l'activité, des critères environnementaux et de l'utilisation du site. Le Comité de Pilotage s'est prononcé pour la mise en œuvre de cette grille de sélection de BASIAS permettant de classer, **de façon sommaire à ce stade**, les sites qui ont cessé toute activité industrielle, en fonction de l'impact potentiel qu'ils pourraient avoir sur les eaux ou sur les personnes.

**Les principaux résultats concernant les 1054 sites inventoriés sont les suivants :**

- **état d'activité des sites**

Etat d'activité du site	Nombre de sites
En activité	144
Activité terminée	727
Ne sait pas	183
<b>Total</b>	<b>1054</b>

- **sites localisés, géoréférencés**

Sites localisés	Nombre de sites
Oui	690
Non	364
<b>Total</b>	<b>1054</b>

- **répartition par groupe d'activités industrielles définis par le SEI**

	groupe 1	Groupe 2	groupe 3	Total
En activité	89	40	15	144
Activité terminée	556	74	97	727
Non renseigné	117	30	36	183
<b>TOTAL</b>	<b>762</b>	<b>144</b>	<b>148</b>	<b>1054</b>

Un schéma synoptique des résultats est présenté en conclusion.

**Afin d'informer tout public de l'existence de BASIAS** et de permettre la consultation des résultats de l'inventaire, la démarche suivante a été retenue :

- publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel créant la base,
- fourniture à la préfecture des fiches papier des sites, regroupés par commune, recensés dans le département ; seuls les champs et critères renseignés ont été imprimés,
- fourniture à chaque mairie des fiches de site la concernant, et/ou de documents sous forme de carte à petite échelle et de tableaux succincts ; seuls les champs et critères renseignés ont été imprimés,
- information des mairies non concernées,
- information de la chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'IHR ( <http://basias.brgm.fr> ).

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables :

- à la Préfecture du département des Alpes de Haute Provence, Centre administratif de Digne,
- dans chaque mairie du département des Alpes de Haute Provence concernée par au moins un site,
- au Service Géologique Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du BRGM, 117 avenue de Luminy 13009 Marseille,
- et sur Internet.

## Avertissements

*Le recensement est basé sur des sources bibliographiques dont principalement les archives départementales des Alpes de Haute Provence.*

*Cette étude constitue une synthèse bibliographique complétée par un contrôle par la mairie et/ou sur la commune afin de connaître le type d'occupation actuel du site et de vérifier la localisation exacte des sites. **De par les limites de la méthodologie, cet inventaire ne doit pas être considéré comme exhaustif.** Les résultats sont valables au vu des dossiers consultés au moment de l'étude et sont sujets à évolution en fonction des mises à jour qui pourraient être envisagées ultérieurement.*

*Les informations relatives aux sites industriels recensés sont conservées dans BASIAS qui est la base de référence nationale des anciens sites industriels et des activités de service. Cette base gérée par le BRGM a été déclarée à la CNIL (Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés) en septembre 1998.*

***L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une pollution à son endroit.***

## Sommaire

<b>Synthèse.....</b>	<b>3</b>
<b>Avertissements.....</b>	<b>6</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>11</b>
<b>2. Méthodologie de l'Inventaire.....</b>	<b>13</b>
2.1. Cadrage et Préparation de l'Inventaire .....	13
2.2. Réalisation du pré-Inventaire et du dépouillement des archives départementales .....	14
2.3. Regroupement des fiches par site .....	14
2.4. Saisie des données dans la base de données BASIAS .....	15
2.5. Consultations des Services déconcentrés de l'Etat et des Mairies ayant un site recensé sur leur territoire .....	15
2.6. Visites rapides de sites .....	16
2.7. Localisation des sites et Numérisation des coordonnées X et Y .....	17
2.8. Instruction des critères environnementaux.....	18
2.9. Fin de la saisie des données dans BASIAS .....	18
2.10. mise en œuvre de la grille de sélection de Basias .....	19
<b>3. Présentation générale des données de l'inventaire.....</b>	<b>21</b>
3.1. Etat d'activité des sites .....	21
3.2. Nombre des sites localisés, donc géoréférencés .....	22
3.3. Répartition des installations et des sites par codes et groupes d'activités .....	23
3.3.1. Répartition en fonction du code NAF .....	23
3.3.2. Répartition en fonction du groupe SEI des activités .....	25
<b>4. Présentation des données relatives à la mise en œuvre de la grille de sélection.....</b>	<b>27</b>
4.1. La méthode de classement utilisée .....	27
4.2. Le choix des sites soumis à la grille de sélection .....	27
4.3. Les activités des sites soumis à la grille de sélection.....	28
4.4. Les sites de la grille de sélection par rapport à la sensibilité ou la vulnérabilité des eaux .....	29
4.5. Les sites de la grille de sélection par rapport au type de Réaménagement... ..	31
4.6. Résultats de la mise en oeuvre de la grille de sélection.....	33
<b>5. Bilan global et conclusions générales.....</b>	<b>37</b>
5.1. Les données statistiques de l'inventaire du département des Alpes de Haute Provence.....	37
5.2. Conclusion générale.....	41

<b>6. Moyens de communication et de diffusion .....</b>	<b>45</b>
<b>7. Bibliographie.....</b>	<b>47</b>
<b>8. Abréviations utilisées au cours de cet inventaire.....</b>	<b>49</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre des sites recensés en fonction de l'état d'activité .....	21
Tableau 2 : Nombre de sites localisés .....	22
Tableau 3 : localisation des sites par groupes d'activités .....	23
Tableau 4 : Répartition, selon le groupe défini par le SEI, des 1191 activités recensées sur les 1054 sites de ce département .....	25
Tableau 5 : Nombre de sites par groupe SEI en fonction de l'état d'activité.....	26
Tableau 6 : Les diverses familles d'activités des groupes 1 et 2 des 410 sites soumis à la grille de sélection de BASIAS.....	28
Tableau 7 : Répartition des 410 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux.....	30
Tableau 8 : Répartition des 410 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de réaménagement.....	32
Tableau 9 : Répartition des 410 sites soumis à la grille de sélection par classe de sélection.....	33
Tableau 10 : Répartition des 410 sites à « activité terminée » par classe de sélection	34

## Liste des illustrations

Illustration 1 : Histogramme relatif à l'état d'activité des sites.....	21
Illustration 2 : Histogramme des sites localisés et non localisés .....	22
Illustration 3 : Histogramme de la localisation des sites par groupes d'activités .....	23
Illustration 4 : Histogramme de la répartition des diverses installations inventoriées par code NAF et par groupe d'activité définis par le SEI.....	24
Illustration 5 : Histogramme relatif au nombre de sites par groupe d'activité en fonction de l'état d'activité.....	26
Illustration 6 : Histogramme de la répartition des familles d'activité dans les groupes SEI 1 et 2 des 410 sites à trier soumis à la grille de sélection.....	29
Illustration 7 : Histogramme de la répartition des 410 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux.....	31
Illustration 8 : Histogramme représentant les 410 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de réaménagement.....	32
Illustration 9 : Histogramme représentant les 410 sites soumis à la grille de sélection répartis par classe de sélection.....	34
Illustration 10 : Histogramme de répartition des 410 sites à "activité terminée" par classe de sélection.....	35

Illustration 11 : "Etat d'activité" des 1054 sites .....	37
Illustration 12 : Pourcentage de sites localisés parmi les 1054 enregistrés dans BASIAS (690 sites géoréférencés).....	37
Illustration 13 : Répartition des sites par groupes d'activité tels que définis par le SEI (Alpes de Haute Provence) .....	38
Illustration 14 : Répartition dans les groupes SEI d'activité des 1054 sites enregistrés dans BASIAS.....	39
Illustration 15 : Répartition par type de réaménagement des 410 sites localisés des groupes 1 et 2 et soumis à la grille de sélection.....	39
Illustration 16 : Répartition par classe des 410 sites soumis à la grille de sélection ..	40
Illustration 17 : Schéma synoptique des résultats de l'inventaire des sites industriels dans les Alpes de Haute Provence .....	43

## Liste des annexes

Annexe 1 – Liste des établissements classés, Archives départementales des Alpes de Haute Provence, activités/produits retenus ou non en réunion du Comité de pilotage du 30/03/04 .....	51
Annexe 2 – Pré-inventaire des archives départementales des Alpes de Haute Provence (retenu en réunion du Comité de pilotage du 25/11/04).....	55
Annexe 3 - Modèle de fiche de dépouillement adaptée à la saisie des données dans BASIAS.....	67
Annexe 4 – Nombre de sites recensés, localisés ou non, par ordre alphabétique de commune.....	73
Annexe 5 - Critères de sélection pour la réalisation de diagnostics.....	79
Annexe 6 - Corrélation entre les codes NAF (modifiés) et les groupes d'activité du SEI .....	87
Annexe 7 : Liste utilisée pour les captages .....	103
Annexe 8 – Répartition cartographique des sites notés selon la sensibilité/vulnérabilité des aquifères .....	123
Annexe 9 – Répartition cartographique des sites notés selon le type de réaménagement .....	127



# 1. Introduction

Cette étude s'inscrit dans le cadre des Inventaires Historiques Régionaux (IHR) d'anciens sites industriels et d'activités de service, qui ont été programmés à la suite de la circulaire du Ministère chargé de l'Environnement du 3 décembre 1993.

L'inventaire des activités industrielles passées et actuelles dans le département des Alpes de Haute Provence a été réalisé par le BRGM, dans le cadre de sa mission de Service public, sur sa dotation et avec les participations financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de l'ADEME et du Conseil général des Alpes de Haute Provence.

Le premier objectif de l'inventaire est de recenser de manière aussi large que possible tous les sites, c'est à dire les lieux géographiques ayant été le siège d'une ou de plusieurs activités industrielles ou de stockages de produits divers dans un secteur d'étude prédéfini et pendant une période donnée.

La période couverte par l'étude s'étend, pour le département des Alpes de Haute Provence, du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle à 1975. Le dépouillement des dossiers d'archives a été réalisé aux Archives Départementales des Alpes de Haute Provence.

Pour le département des Alpes de Haute Provence, les grandes étapes nécessaires à l'acquisition des données sont rappelées depuis le dépouillement des archives et les différents regroupements des fiches par site, jusqu'aux consultations des services déconcentrés de l'Etat, des communes et d'autres organismes, suivis de visites rapides sur le terrain, de la recherche des critères environnementaux, de la saisie des données dans la base BASIAS et de la mise en œuvre de la grille de sélection.

La mise en œuvre de la grille de sélection de BASIAS, proposée dans la méthodologie nationale (cf. annexe 8 du guide ADEME de 1996), a été réalisée conformément à la demande du Comité de Pilotage.

La finalité de la base de données sur les sites industriels et d'activités de service anciens (BASIAS) telle que définie dans l'arrêté du 10 décembre 1998 est de conserver la mémoire de ces anciens sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement.



## 2. Méthodologie de l'Inventaire

La méthodologie recommandée à l'échelle nationale, décrite dans le guide de l'ADEME, produit en 1996, à la demande du Ministère chargé de l'Environnement, comprend 12 tâches :

- cadrage de l'opération (tâche 1) ;
- dépouillement des dossiers d'archives et localisation des sites à 1/25 000 (tâches 2 à 4) ;
- saisie des fiches sur BASIAS (tâche 5) et géoréférencement des sites (tâche 9) ;
- consultation des services de l'Etat, des organismes retenus pour leur domaines de compétence et des communes (tâche 6) ;
- recherche des critères environnementaux (tâche 7) ;
- visite rapide des sites à activités inconnues (tâche 8) ;
- numérisation des nouvelles coordonnées (tâche 9) et saisie dans BASIAS (tâche 10) ;
- mise en œuvre de la grille de sélection de Basias (tâche 11) ;
- présentation des données sous SIG (tâche 12).

L'ensemble de ces tâches est finalisé par l'édition d'un rapport et la mise à disposition des données de l'inventaire sur Internet.

### 2.1. CADRAGE ET PREPARATION DE L'INVENTAIRE

Le comité de pilotage a retenu les options suivantes pour le département concerné lors d'une réunion en date du 01 décembre 2005 :

- la période couverte par les recherches : 1850 à 1975 ;
- les sources d'information exploitées : les Archives départementales des Alpes de Haute Provence ;
- les activités retenues dans l'inventaire : toutes les activités des groupes SEI 1 et 2, les activités du groupe 3 prises en compte dans les départements terminés ou engagés en région PACA. A la demande de la Préfecture, les carrières de gypse, les mines de fer et de charbon (y compris lignite) ont été prises en compte dans le département, de même que les stations service, les dépôts de liquides inflammables (supérieurs à 10 m<sup>3</sup>) et les abattoirs d'une superficie supérieur à 500 m<sup>2</sup>) comme cela a été le cas dans les autres départements de PACA.

La liste des activités et les produits retenus pour l'inventaire a été établie par le Comité de pilotage le 12 janvier 2006 (Cf. § 2.2.).

## 2.2. REALISATION DU PRE-INVENTAIRE ET DU DEPOUILLEMENT DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

En préalable à l'exploitation des archives retenues par le Comité de pilotage lors de la précédente réunion, à savoir les Archives départementales à Digne, un pré-inventaire des activités et produits a été réalisé.

Puis le dépouillement a porté sur les séries M (sous-série 1M, 5M, 6M, 8M, 9M et 10M), W (sous-séries 3W, 5W, 6W, 12W, 13W, 36W, 38W, 42W, 43W, 44W, 55W, 57W, 60W, 67W, 82W, 83W, 85W, 86W, 87W, 88W, 90W, 91W, 1003W, 1005W, 1015W, 1018W, 1019W, 1020W, 1021W, 1022W, 1024W, 1027W, 1033W, 1036W, 1037W, 1041W, 1042W, 1043W, 1046W, 1056W, 1059W, 1074W, 1081W, 1098W, 1111W et 1119W), E (sous-séries E dépôts), J, S, Z (sous-séries 1Z, 2Z et 4Z) et la sous-série 5R.

La consultation de ces archives a été réalisée par 3 stagiaires encadrés par le personnel des deux services et par un ingénieur du BRGM de février à avril 2006.

Le nombre de fiches de dépouillement réalisées au cours de cette première consultation est de 1312, avant suppression des doublons.

L'inventaire a été également complété par 4 fichiers numériques issus de BASOL (datés de décembre 2005).

## 2.3. REGROUPEMENT DES FICHES PAR SITE

Après le dépouillement des archives (Cf. annexe 3, modèle de fiche de dépouillement), la rédaction de fiches et le regroupement des fiches "doublon", le total des sites enregistrés dans Basias est de **1054** pour 1200 estimés au montage de l'opération.

Un doublon correspond à deux ou plusieurs fiches rédigées concernant en réalité une même adresse, donc le même site. En effet, au cours de son existence, une même installation classée a pu faire l'objet de plusieurs déclarations ou demande d'autorisation (pour s'agrandir, pour ajouter une machine par exemple). Et ces nouvelles déclarations ne sont pas forcément situées dans le même dossier d'archives. Ainsi, lors du dépouillement, plusieurs fiches sont alors rédigées concernant le même site industriel.

La procédure pour mettre en évidence ces doublons est le regroupement des fiches par commune puis par adresse. Cette méthode a évidemment des limites dues aux informations hétérogènes contenues dans chaque dossier. En effet, certains dossiers ne possèdent que très peu d'indications concernant la localisation du site. Aussi, pour deux fiches ayant le même exploitant et dont les dates d'exploitation restent mal connues, il est hasardeux de regrouper ces fiches comme doublon, car un déménagement au sein d'une même commune a pu être réalisé. Ce regroupement des données par adresse a permis d'éliminer un certain nombre de fiches.

Un second type de regroupement a pu être réalisé lorsque les dossiers consultés aux archives contenaient un plan de localisation du site. Ainsi, quelques doublons ont pu être éliminés après positionnement des sites sur les cartes IGN à 1/25 000.

D'autres doublons ont été mis en évidence au cours des tâches suivantes de l'Inventaire.

#### **2.4. SAISIE DES DONNEES DANS LA BASE DE DONNEES BASIAS**

Une fois le regroupement des fiches papier réalisé, il est alors possible de saisir ces données brutes issues des archives. A ce stade il s'agit essentiellement d'informations sur l'identification du site, son activité et sa localisation plus ou moins précise.

L'informatisation de ces données a permis la sortie de tableaux qui ont servi lors des enquêtes auprès des mairies et des Services déconcentrés de l'Etat, ainsi que pour les visites rapides de sites.

#### **2.5. CONSULTATIONS DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT ET DES MAIRIES AYANT UN SITE RECENSE SUR LEUR TERRITOIRE**

Ces consultations ont été réalisées de juin à août 2006 conjointement aux visites rapides des sites.

Outre les communes ayant au moins un site inventorié sur leur territoire (soient 131 communes sur les 200 du département), le Comité de pilotage a décidé de consulter :

- pour les Services de l'Etat : la Préfecture, la DRIRE, la DDE, la DDAF, la DSV,
- pour les organismes compétents : la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute Provence, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Union des industries chimiques, l'UFIP.

La mairie de chaque commune sur le territoire de laquelle a été inventorié au moins un site a été destinataire d'un tableau des sites inventoriés sur la commune avec leurs identifications et leur cartographie.

Le courrier de demande d'information a été adressé aux intéressés par le Service Environnement de la Préfecture des Alpes de Haute Provence avec signature de monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence. Pour cela, le BRGM a fait parvenir à la Préfecture :

- les lettres type de consultation (une pour les Maires, une pour les Services de l'Etat et pour les organismes compétents), chaque commune concernée a reçu un courrier différencié indiquant le nombre de sites inventoriés sur son territoire.

- la liste des communes concernées avec le nombre de sites respectivement inventoriés sur leur territoire, la liste des Services et organismes consultés .
- les cartes et tableaux associés extraits de Basias.

Cette consultation a eu pour but de compléter les informations brutes récoltées lors du dépouillement des dossiers des Archives départementales.

Ce complément d'informations a porté principalement sur :

- l'état d'activité du site (présence ou non d'une activité industrielle)
- la précision sur son adresse (par localisation sur carte de préférence)
- l'état d'occupation actuel du site (en friche, réaménagé<sup>1</sup>,...).

Il a été aussi demandé, lors de cette consultation, d'ajouter les anciennes activités industrielles des communes qui ne seraient pas dans l'Inventaire présenté.

Sur les 200 communes du département, 131 communes sont concernées par l'inventaire (cf. Annexe 4), et 108 communes ont répondu à la consultation.

Les services de l'Etat et les organismes consultés, sont :

- les archives de la DRIRE (4 sites de la base BASOL fournis par la subdivision des Alpes de Haute Provence),
- la DSV (informations sur 4 sites),
- l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) qui a répondu négativement (archives détruites)
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Les 4 sites pollués connus du département des Alpes de Haute Provence (BASOL) ont été inventoriés et enregistrés dans Basias.

## **2.6. VISITES RAPIDES DE SITES**

Cette visite a pour buts de préciser :

- l'adresse des sites non encore localisés ou confirmer celle de certains sites dont l'implantation est déjà connue,
- l'état d'occupation actuel du site.

Le choix des sites à visiter a été réalisé d'un commun accord avec le Comité de pilotage. La liste présentée pour ces visites contient :

---

<sup>1</sup> Le terme "réaménagé" signifie que l'emplacement actuel du site industriel est occupé par une activité autre qu'industrielle (commerce, habitation, parc, ...) sans impliquer pour autant qu'une étude de sol ait été réalisée.

- les sites d'activités des groupes 1 et 2 tels que définis par référence à la circulaire ministérielle du 3 avril 1996 (cf. annexe 5 § 2.1). Les activités du groupe 1 sont les installations concernant les déchets industriels, les industries de chimie, pétrochimie, transformation de la houille, les dépôts d'hydrocarbures, la métallurgie et fonderie, la sidérurgie primaire, les activités d'ennoblissement de textile, de tannerie, de traitement du bois, la cristallerie, la céramique, l'imprimerie et la papeterie. Les activités du groupe 2 sont les centrales thermiques, la sidérurgie secondaire des métaux non-ferreux, transformation de l'acier, transformation de l'acier, industries mécaniques et ateliers d'entretien et de maintenance ;
- les sites de dépôt de liquide inflammable (DLI) d'un volume supérieur ou égal à 50 m<sup>3</sup>;
- les sites dont l'activité concerne potentiellement des substances radioactives;
- les sites dont la localisation était imprécise;
- les sites dont l'état actuel d'activité ou d'occupation n'était pas connu.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'impossibilité de retrouver certains sites :

- précision sur la localisation (issue du dépouillement aux archives ou des réponses communes) insuffisante,
- disparition ou changement du nom de la rue,
- quartier totalement réaménagé,
- site trop ancien et inconnu de mémoire d'homme.

## **2.7. LOCALISATION DES SITES ET NUMERISATION DES COORDONNEES X ET Y**

La localisation des sites s'est effectuée selon trois approches, par :

- la présence de plans suffisamment précis aux Archives départementales pour les reporter sur cartes IGN à 1/25 000,
- les informations fournies par les consultations des communes,
- les visites de terrain au cours desquelles la localisation des sites a pu être précisée ; certains sites non cartographiés au cours des dépouillements ont pu être localisés lors de ces visites.

Faute de plans disponibles dans les dossiers d'archives ou suffisamment précis seuls environ 29 % des sites a pu être cartographié au stade du dépouillement (géoréférencés dans Mapinfo).

Néanmoins, de nombreux sites dont les adresses sont connues précisément ont pu être localisés lors des visites rapides de terrain. Ainsi, le nombre de sites localisés est passé de 320 à 690, ce qui représente une augmentation de plus de 215 % grâce aux visites de terrain.

Le nombre de sites non localisés a été ramené à 364 sites dont 35 appartiennent au groupe SEI 3. Plus de 61 % des sites du groupe SEI 1 sont localisés ainsi que près de 78 % des sites d'activités relevant du groupe SEI 2.

Tous les sites localisés sur les cartes à 1/25 000 ont été numérisés et géoréférencés avec le logiciel Mapinfo.

Au total, 690 sites ont été géoréférencés, soit 65,5 % de l'ensemble des 1054 sites inventoriés.

## **2.8. INSTRUCTION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX**

Les sites concernés par la recherche de critères environnementaux sont :

- les sites géoréférencés, donc localisés sur cartes
- les sites qui ne sont plus "En activité" industrielle,
- les sites dont l'ancienne activité industrielle était parmi celles des groupes 1 et 2 définis dans l'annexe 8 du guide ADEME.

Les critères environnementaux instruits ont été les suivants :

- Milieu d'implantation du site (rural, urbain, périurbain),
- Cible potentielle liée aux eaux superficielles ou souterraines (recherche systématique de captages d'eau potable dans un rayon de 1000 m, quelle que soit la position du site par rapport au sens d'écoulement de la nappe),
- Présence du site dans le périmètre, ou à proximité, de :
  - Arrêté de Biotope
  - PNR (Parc Naturel Régional)
  - Réserve naturelle
  - Réserve naturelle volontaire
  - Site classé/inscrit (recherché dans un rayon de 500 m maximum)
  - ZICO (Zone d'Intérêt communautaire pour la Conservation des Oiseaux)
  - ZNIEFF1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)
  - ZNIEFF2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)
  - Zone NATURA 2000 incluant SIC (Site d'Intérêt Communautaire), PSIC (Proposition de Site d'intérêt Communautaire), DH (Directive Habitat)
  - ZPS (Zone de Protection Spéciale)(Ces données environnementales ont été fournies par la DIREN PACA en 2003).
- Nature des terrains superficiels,
- Caractérisation géologique du substratum,
- Code et caractéristiques du système aquifère (cartographie de l'Agence de l'Eau, Rhône Méditerranée-Corse ; Synthèse hydrogéologique de la région PACA BRGM 1985).

## **2.9. FIN DE LA SAISIE DES DONNEES DANS BASIAS**

Les nouvelles informations recueillies au cours des étapes précédentes ont été intégrées dans la base de données :

- Coordonnées x et y,
- Etat d'occupation actuel du site,
- Caractérisation environnementale des sites.

## **2.10. MISE EN ŒUVRE DE LA GRILLE DE SELECTION DE BASIAS**

Cette grille, mise en œuvre à la demande du comité de pilotage, a pour but de sélectionner parmi les sites inventoriés, ceux susceptibles de faire l'objet d'une vigilance accrue, voire d'une étude de la qualité des sols et des eaux souterraines, si besoin.

Elle n'est appliquée qu'aux sites localisés n'ayant plus d'activité industrielle et dont l'ancienne activité fait partie des groupes 1 ou 2.

Une note a été attribuée, pour chaque site concerné, sur les critères suivants :

- Sensibilité/Vulnérabilité des eaux
- Réaménagement du site.



### 3. Présentation générale des données de l'inventaire

#### 3.1. ETAT D'ACTIVITE DES SITES

Les sites sont répartis en 3 catégories (cf. tableau 1, illustration 1) :

- **Ceux en activité** : le site est occupé par une activité industrielle relevant de la police des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- **Ceux à activité terminée** : il n'y a plus d'activité industrielle sur le site, qui est donc, soit en friche, soit réutilisé pour un autre usage. Les sites partiellement en activité et partiellement réaménagés, ceux en friche, ceux partiellement réaménagés et partiellement en friche sont intégrés dans cette catégorie.
- **Ceux dont l'état d'activité est inconnu**, (rubrique « ne sait pas » dans BASIAS), le plus souvent dû à l'insuffisance des données sur la localisation du site ou à l'absence de réponse des mairies consultées.

Etat d'activité du site	Nombre de sites
En activité	144
Activité terminée	727
Ne sait pas	183
<b>Total</b>	<b>1054</b>

Tableau 1 : Nombre des sites recensés en fonction de l'état d'activité

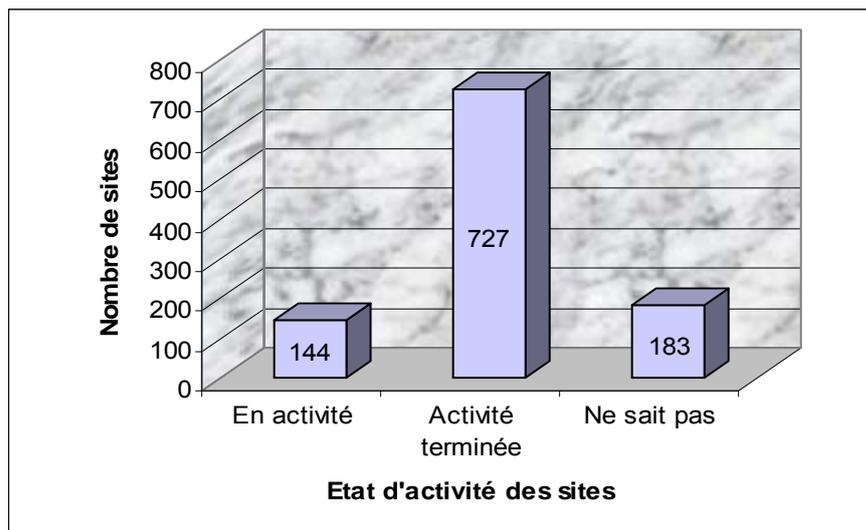


Illustration 1 : Histogramme relatif à l'état d'activité des sites

### 3.2. NOMBRE DES SITES LOCALISES, DONC GEOREFERENCES

La localisation des sites de l'Inventaire s'effectue de différentes façons :

- localisation directe aux Archives départementales à partir des plans présents dans les dossiers consultés,
- localisation après consultation des mairies, des Services déconcentrés de l'Etat et d'autres organismes
- localisation par visite de terrain.

Le nombre de sites localisés avant visites et consultations était de 320.

Il est actuellement de **690**, soit **65,5%** des 1054 sites que contient la base.

Le nombre de sites non localisés a été ramené à 364 sites (34,5%) dont 35 appartenant au groupe SEI 3.

Sites localisés	Nombre de sites
Oui	690
Non	364
Total	1054

Tableau 2 : Nombre de sites localisés

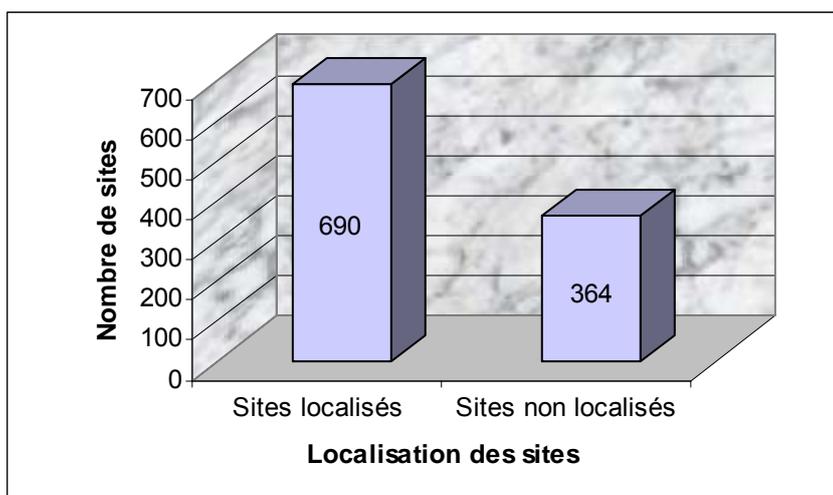


Illustration 2 : Histogramme des sites localisés et non localisés

Plus de la moitié des sites des groupes 1 et 2 confondus a été localisée.

	groupe 1	Groupe 2	groupe 3	Total
<b>Localisés</b>	<b>465</b>	<b>112</b>	<b>113</b>	<b>690</b>
<b>Non localisés</b>	<b>297</b>	<b>32</b>	<b>35</b>	<b>364</b>
<b>TOTAL</b>	<b>762</b>	<b>144</b>	<b>148</b>	<b>1054</b>

Tableau 3 : localisation des sites par groupes d'activités

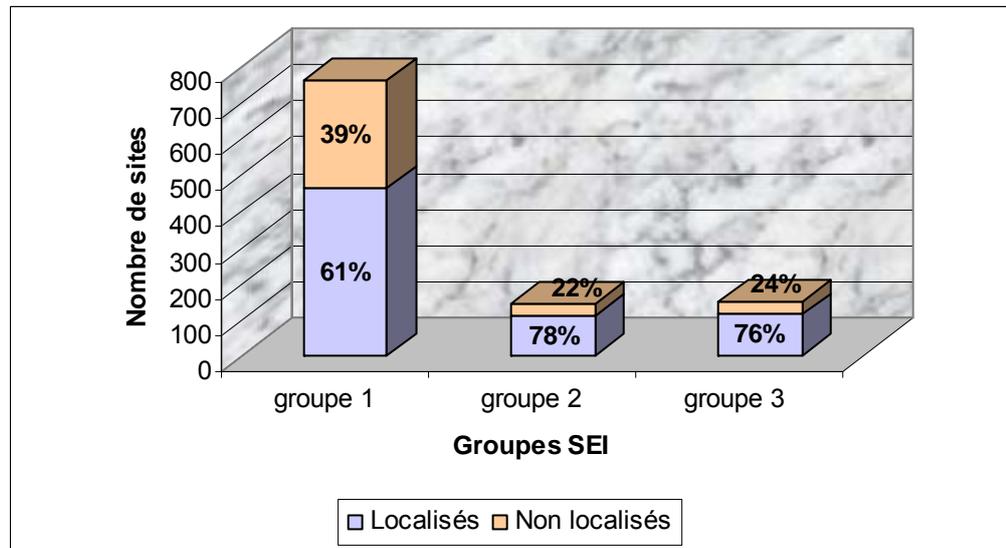


Illustration 3 : Histogramme de la localisation des sites par groupes d'activités

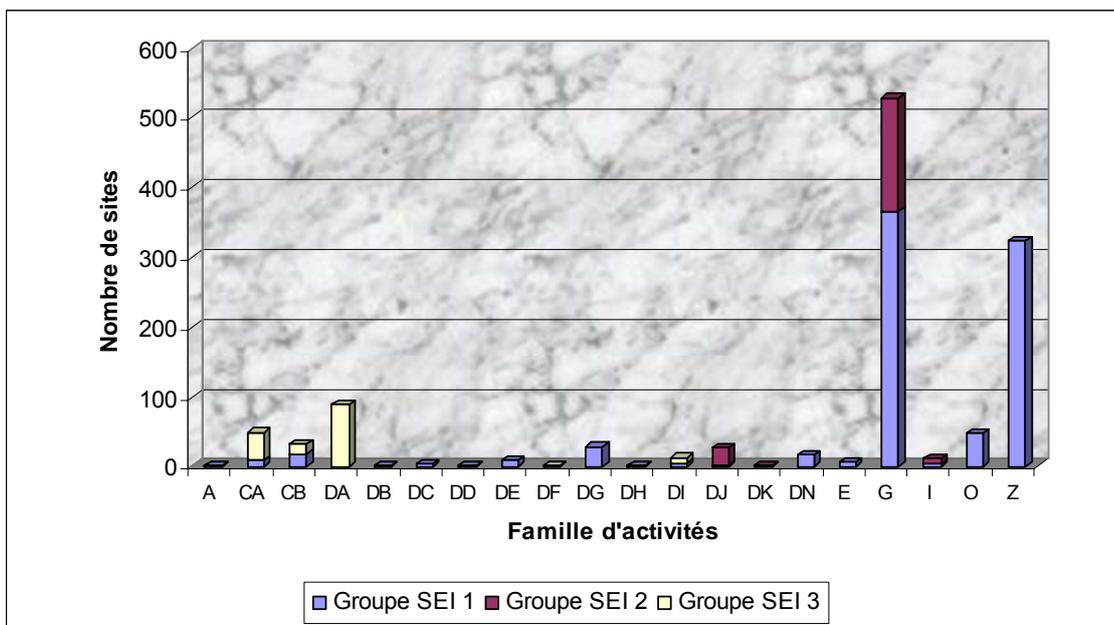
### 3.3. REPARTITION DES INSTALLATIONS ET DES SITES PAR CODES ET GROUPES D'ACTIVITES

Dans ce chapitre sont successivement présentées, la répartition de l'ensemble des activités répertoriées (1191) sur les 1054 sites recensés dans BASIAS, en fonction du code NAF et du groupe d'activité.

#### 3.3.1. Répartition en fonction du code NAF

Les activités industrielles sont identifiées par le code NAF adapté à BASIAS : code National des Activités Françaises modifié (Cf. annexe 6, corrélation entre code NAF et groupes d'activités industriels).

Tous les codes d'activité (relatifs aux 1054 sites concernés) utilisés lors du recensement des diverses installations sont représentés ci-après, répartis en fonction de leur appartenance à l'un des groupes d'activité définis par le SEI (cf. annexe 5 § 2.1. où sont présentés les 3 groupes avec leurs activités industrielles).



*Illustration 4 : Histogramme de la répartition des diverses installations inventoriées par code NAF et par groupe d'activité définis par le SEI*

Le groupe 3 des activités, défini par défaut, regroupe les activités non visées par les groupes 1 et 2.

ACTIVITES	Code NAF	Groupe SEI 1	Groupe SEI 2	Groupe SEI 3	TOTAL
Agriculture, Chasse, Sylviculture	A	2			2
Extraction de produits énergétiques	CA	9		40	49
Extraction de produits non énergétiques	CB	18		14	32
Industries agricoles et alimentaires	DA			89	89
Industries textile et habillement	DB	1			1
Industries du cuir et de la chaussure	DC	4			4
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	DD	1			1
Industrie du papier et du carton/Edition et imprimerie	DE	9			9
Cokéfaction, Raffinage, Industries nucléaires et sources radioactives	DF			2	2
Industrie chimique	DG	28			28
Industrie du caoutchouc et des plastiques	DH	1			1
Fabrication et préparation d'autres produits minéraux non métalliques	DI	5		8	13
Metallurgie et travail des métaux	DJ	3	24		27
Fabrication de machines et équipements (construction mécanique)	DK		1		1
Autres industries manufacturières	DN	17			17
Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau et de chaleur	E	6			6
Commerces, réparation automobile (ou autres) et d'articles domestiques	G	366	162		528
Transport et communication (par air, eau et terre)	I	4	7		11
Services collectifs, sociaux et personnels	O	47			47
Autres activités collectives ou privées	Z	323			323
<b>TOTAL</b>		<b>844</b>	<b>194</b>	<b>153</b>	<b>1191</b>

Tableau 4 : Répartition, selon le groupe défini par le SEI, des 1191 activités recensées sur les 1054 sites de ce département

### 3.3.2. Répartition en fonction du groupe SEI des activités

Les diverses activités sont réparties en trois groupes (cf. annexe 5 § 2.1. où sont présentés les 3 groupes avec leurs activités industrielles).

Ces groupes d'activité, appelés « groupe SEI » sont classés en fonction de leur dangerosité potentielle sur l'environnement, selon l'ordre de priorité suivant :

**groupe 1 > groupe 2 > groupe 3.**

Lorsqu'on considère les sites qui ont eu plusieurs activités différentes, on retient l'activité dont la dangerosité potentielle est la plus forte. Les sites en activités des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> groupes représentent respectivement 72,3 % (762 sites) et 13,7 % (144 sites).

	groupe 1	Groupe 2	groupe 3	Total
<b>En activité</b>	<b>89</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>144</b>
<b>Activité terminée</b>	<b>556</b>	<b>74</b>	<b>97</b>	<b>727</b>
<b>Non renseigné</b>	<b>117</b>	<b>30</b>	<b>36</b>	<b>183</b>
<b>TOTAL</b>	<b>762</b>	<b>144</b>	<b>148</b>	<b>1054</b>

Tableau 5 : Nombre de sites par groupe SEI en fonction de l'état d'activité

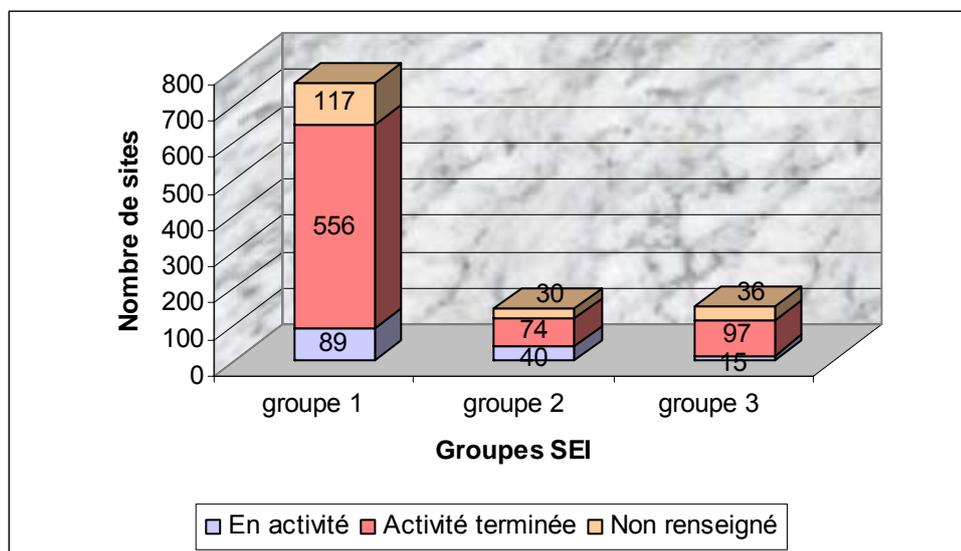


Illustration 5 : Histogramme relatif au nombre de sites par groupe d'activité en fonction de l'état d'activité

## 4. Présentation des données relatives à la mise en œuvre de la grille de sélection

Le site doit être localisé pour permettre l'instruction des critères environnementaux relatifs à la vulnérabilité des eaux et à la réutilisation ou au réaménagement du site.

Les sites à activités du 3<sup>ème</sup> groupe ne sont pas retenus en raison de leur faible dangerosité potentielle en terme de pollution.

Par conséquent, seuls les sites localisés et à activités terminées des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> groupes sont retenus pour leur classement au travers d'une grille de sélection souhaitée par le Comité de Pilotage.

### 4.1. LA METHODE DE CLASSEMENT UTILISEE

Cette méthode (cf. annexe 5, critères de sélection pour la réalisation de diagnostics) proposée à l'issue de l'Inventaire, mise en œuvre à la demande des financeurs membres du Comité de Pilotage pour répondre à leur besoins propres. Selon les récentes directives du MEDD, les résultats de la grille de sélection de BASIAS ne seront pas affichés sur le site <http://basias.brgm.fr/>.

La grille de sélection est composée des deux critères :

- sensibilité et vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles,
- type de réutilisation et/ou de réaménagement réalisé ou projeté.

Cette grille de sélection constitue un des outils possibles parmi d'autres qui pourraient être mis au point par les utilisateurs des données de l'IHR afin de répondre à des besoins spécifiques. Il faut retenir que cette analyse est réputée valide sur la base des informations contenues dans BASIAS à la date de mise en œuvre de la grille de sélection. Tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement peut donc faire changer le site de classe (les sites sont initialement répartis par classe définie selon les références de l'ADEME).

### 4.2. LE CHOIX DES SITES SOUMIS A LA GRILLE DE SELECTION

Sur les 1054 sites recensés dans BASIAS, 910 sont des sites dont l'état d'activité est "terminée" ou « non connue ». Les sites géoréférencés des groupes d'activité 1et 2 dont l'activité est terminée sont au nombre de 439.

Parmi ces derniers, les sites soumis à la grille de sélection, dont le réaménagement est connu, **sont au nombre de 410**. Les autres 29 sites à activité terminée mais dont on

ne connaît pas l'état de réaménagement ne peuvent donc pas être soumis à la grille de sélection de BASIAS.

#### 4.3. LES ACTIVITES DES SITES SOUMIS A LA GRILLE DE SELECTION

ACTIVITES	Code NAF	Groupe SEI 1	Groupe SEI 2	TOTAL
Agriculture, Chasse, Sylviculture	A	1		1
Extraction de produits énergétiques	CA	3		3
Extraction de produits non énergétiques	CB	7		7
Industries du cuir et de la chaussure	DC	3		3
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	DD	1		1
Industrie du papier et du carton/Edition et imprimerie	DE	5		5
Industrie chimique	DG	12		12
Industrie du caoutchouc et des plastiques	DH	1		1
Metallurgie et travail des métaux	DJ	2	8	10
Fabrication de machines et équipements (construction mécanique)	DK		1	1
Autres industries manufacturières	DN	5		5
Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau et de chaleur	E	2		2
Commerces, réparation automobile (ou autres) et d'articles domestiques	G	176	58	234
Transport et communication (par air, eau et terre)	I	2	3	5
Services collectifs, sociaux et personnels	O	31		31
Autres activités collectives ou privées	Z	89		89
<b>TOTAL</b>		<b>340</b>	<b>70</b>	<b>410</b>

Tableau 6 : Les diverses familles d'activités des groupes 1 et 2 des 410 sites soumis à la grille de sélection de BASIAS

Les activités les plus représentées sont la métallurgie et le travail des métaux, l'industrie chimique, le commerce et réparation automobile et les dépôts de liquide inflammable ; toutes ces activités font partie du 1<sup>er</sup> groupe.

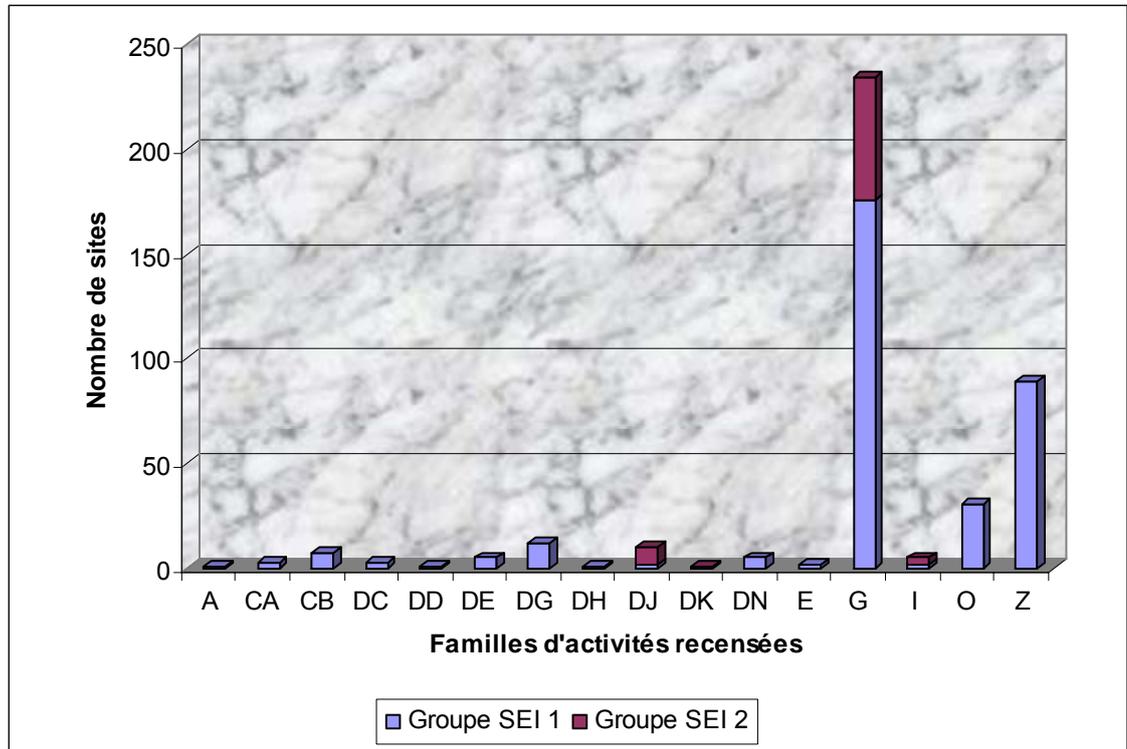


Illustration 6 : Histogramme de la répartition des familles d'activité dans les groupes SEI 1 et 2 des 410 sites à trier soumis à la grille de sélection

#### 4.4. LES SITES DE LA GRILLE DE SÉLECTION PAR RAPPORT A LA SENSIBILITE OU LA VULNERABILITE DES EAUX

Afin d'instruire les critères environnementaux, servant à apprécier le critère « sensibilité/vulnérabilité », les éléments suivants ont été recherchés pour les sites à soumettre à la grille de sélection :

- captage d'eau potable (AEP) dans un rayon de 1km autour du site industriel,
- composition des terrains sous-jacents.

Trois valeurs peuvent être attribuées (4, 3, 1) :

- **4** : sites localisés dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage alimentant en eau potable une collectivité publique (AEP). Il s'agit de prendre en compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées. Les périmètres de protection n'étant pas systématiquement disponibles, l'option a été prise d'attribuer la note 4 à

tous les sites industriels ayant un captage AEP dans un rayon d'un kilomètre autour du site. Le fichier des captages utilisés est décrit en annexe 7.

- **3 et 1** : Il s'agit d'estimer, à défaut de cibles potentielles connues, la vulnérabilité de l'aquifère présent sous le site.
- La note **3** est réservée aux sites situés sur des formations perméables telles que alluvions ou calcaire.
- La note **1** est attribuée aux sites situés sur un substratum argileux.

**Nota bene** : Sur les 439 sites susceptibles d'être soumis à la grille de sélection, 29 sites n'ont pas pu être renseignés pour le type de réaménagement. Les statistiques suivantes concernent donc les 410 sites soumis à la grille de BASIAS.

**148 sites** connus pour n'être pas "En activité" (soit 36% des 410 sites soumis à la grille de sélection) des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> groupes ont un AEP dans un rayon de moins d'1 km. Parmi ces sites, 126 sont du 1<sup>er</sup> groupe et 22 du 2<sup>ième</sup> groupe. La note **4** a donc été attribuée à ces sites pour le critère sensibilité/vulnérabilité des eaux.

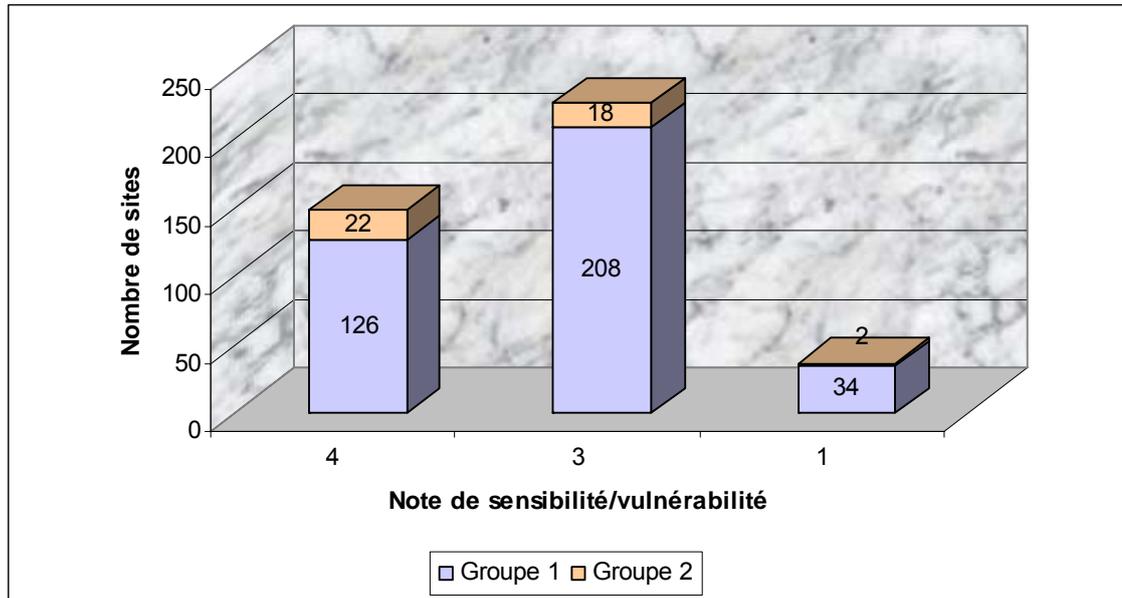
**226 sites** connus pour n'être pas "En activité" (soit 55% des 410 sites soumis à la grille de sélection) des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> groupes sont situés sur une zone à alluvions graveleuses ou à calcaire/cristallin. Parmi ces sites, 208 sont du 1<sup>er</sup> groupe et 18 du 2<sup>ième</sup> groupe. La note **3** a donc été attribuée à ces sites pour le critère sensibilité/vulnérabilité des eaux.

**36 sites** connus pour n'être pas "En activité" (soit 9% des 410 sites soumis à la grille de sélection) des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ième</sup> groupes sont situés sur une zone à substratum argileux. Parmi ces sites, 34 sont du 1<sup>er</sup> groupe et 2 du 2<sup>ième</sup> groupe. La note **1** a donc été attribuée à ces sites pour le critère sensibilité/vulnérabilité des eaux.

Sur la carte de l'annexe 8 sont reportés les sites en les distinguant selon les notes attribuées au critère "vulnérabilité/sensibilité" des nappes et de la "proximité des captages AEP".

Sites localisés soumis à la grille de sélection	Note de sensibilité/vulnérabilité	Groupe 1	Groupe 2	TOTAL
AEP dans un rayon R (0km<R<1km)	4	126	22	148
Milieu poreux perméable	3	208	18	226
Terrain argileux	1	34	2	36
<b>TOTAL</b>		<b>368</b>	<b>42</b>	<b>410</b>

Tableau 7 : Répartition des 410 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux



*Illustration 7 : Histogramme de la répartition des 410 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux*

#### **4.5. LES SITES DE LA GRILLE DE SELECTION PAR RAPPORT AU TYPE DE REAMENAGEMENT**

Le type de réutilisation ou de réaménagement est noté par un indice qui peut avoir trois valeurs (cf. annexe 5, § 3 qui présente la méthode de sélection) :

- **4** : réutilisation ou réaménagement réalisé (ou projeté) de type sensible tel les zones résidentielles ou zones d'activités récréatives ou zones d'activités sensibles (établissements d'enseignement, établissements médicaux,...).
- **2** : réutilisation ou réaménagement réalisé (ou projeté) de type non sensible,
- **1** : sites en friche non réutilisés/non réaménagés, sans projet de réaménagement identifié actuellement.

Le tableau 8 et l'illustration 8 présentent le nombre de sites d'activités des groupes 1 et 2 selon le type et la sensibilité du nouvel usage.

Sites localisés soumis à la grille de sélection	Note de réaménagement	Groupe 1	Groupe 2	TOTAL
Réaménagement sensible	4	109	14	123
Réaménagement non sensible	2	193	22	215
En friche	1	66	6	72
<b>TOTAL</b>		<b>368</b>	<b>42</b>	<b>410</b>

Tableau 8 : Répartition des 410 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de réaménagement

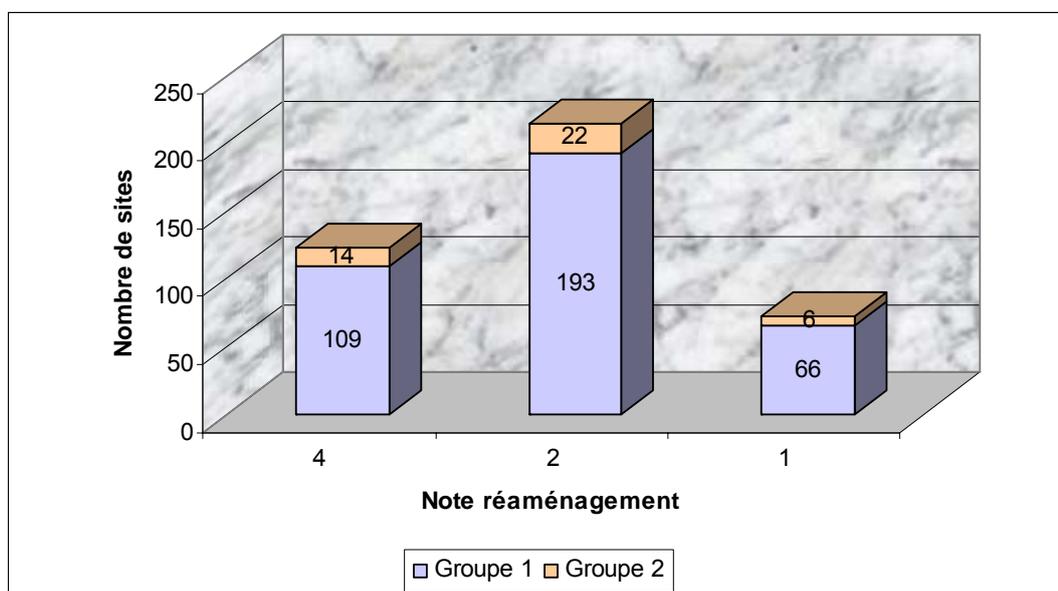


Illustration 8 : Histogramme représentant les 410 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de réaménagement

Parmi les 410 sites à activités terminées et réutilisés ou réaménagés :

- 123 présentent un nouvel usage de type sensible (30 %),
- 215 présentent un nouvel usage de type non sensible (52 %),
- 72 sites sont en friche (18%).

Sur la carte de l'annexe 9 sont reportés les sites en les distinguant selon les notes attribuées en fonction du type de réaménagement.

#### 4.6. RESULTATS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA GRILLE DE SELECTION

Neuf classes de sélection ont été établies par le croisement du critère « sensibilité / vulnérabilité » des eaux (cf. annexe 5, § 3 qui présente la méthode de sélection) et du critère « situation du site » en terme de réutilisation et/ou de réaménagement réalisé ou projeté.

		Vulnérabilité / Sensibilité		
Situation du site	Code	4	3	1
	4	8	7	5a (r)
	2	6	5b	3
	1	5a(e)	4	2

Les tableaux 9 et 10, et les illustrations 9 et 10 ci-après donnent la répartition des 410 sites soumis à la grille de sélection par classes de sélection et par groupes SEI d'activités. Les sites du 1<sup>er</sup> groupe sont plus nombreux (nbre : 368) que ceux du 2<sup>ème</sup> groupe (nbre : 42).

SITES A ACTIVITE TERMINEE	Activité de groupe 1	TOTAL GROUPE 1	Activité de groupe 2	TOTAL GROUPE 2	TOTAL PAR NOTE	TOTAL GROUPE S 1 ET 2
Classe 8	43	192	9	27	52	219
Classe 7	60		5		65	
Classe 6	59		11		70	
Classes 5a(r) et 5a( e)	30		2		32	
Classe 5b	119	148	10	13	129	161
Classe 4	29		3		32	
Classe 3	15	28	1	2	16	30
Classe 2	13		1		14	
<b>TOTAL</b>	<b>368</b>		<b>42</b>		<b>410</b>	

Tableau 9 : Répartition des 410 sites soumis à la grille de sélection par classe de sélection

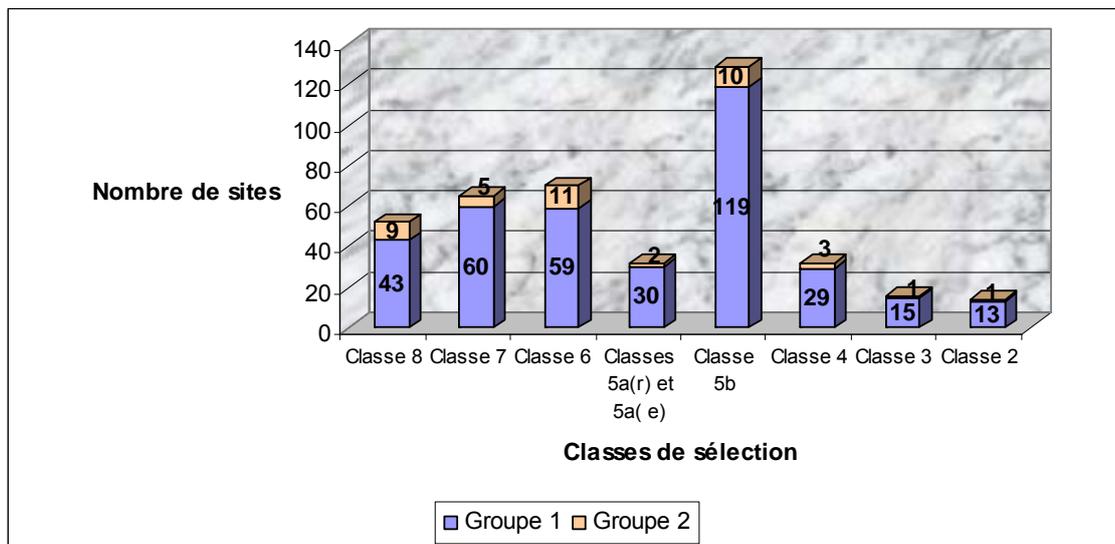


Illustration 9 : Histogramme représentant les 410 sites soumis à la grille de sélection répartis par classe de sélection

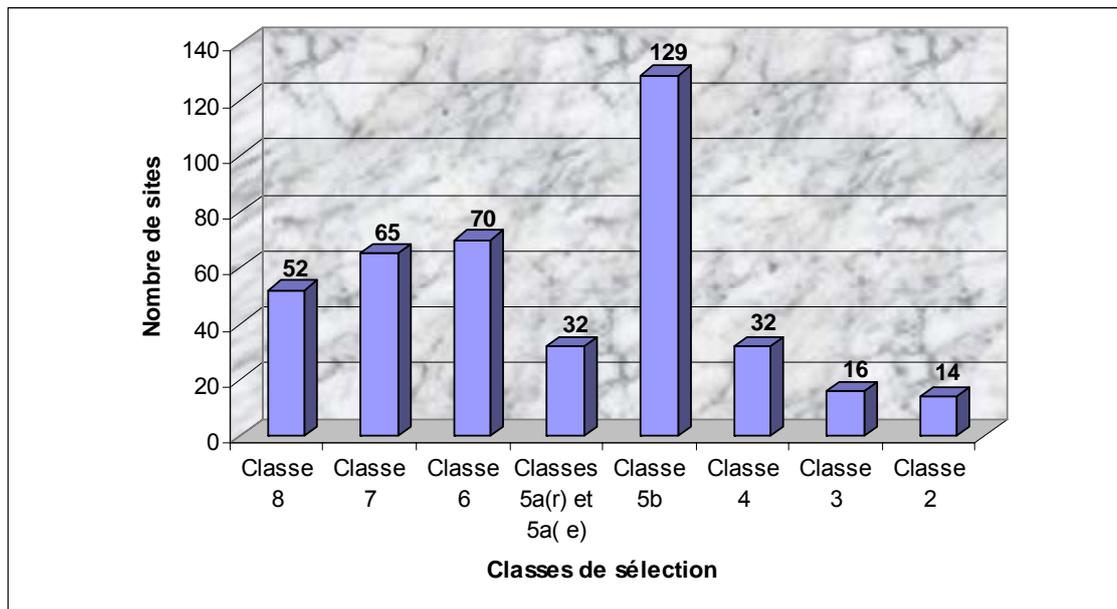
Les sites pouvant avoir un impact potentiel sur les personnes, via les eaux ou un usage sensible de terrain, sont à ce stade de la réflexion, ceux répartis dans les classes 8, 7, 6, 5a(r) ou 5a(e), **soit 219 sites**.

Les sites pouvant avoir un impact sur des aquifères sans cible identifiée, mais à forte vulnérabilité sont ceux des classes 5b et 4, **soit 161 sites**.

Les sites pouvant être, *a priori*, sans danger immédiat pour les personnes ou les aquifères, sont ceux en friche sans projet identifié et localisés sur des formations géologiques peu perméables ; ils sont regroupés dans les classes 3 et 2, **soit 30 sites**.

Etat d'activité	Classe 8	Classe 7	Classe 6	Classes 5a( r ) et 5a( e )	Classe 5b	Classe 4	Classe 3	Classe 2	TOTAL
Activité terminée	52	65	70	32	129	32	16	14	410

Tableau 10 : Répartition des 410 sites à « activité terminée » par classe de sélection



*Illustration 10 : Histogramme de répartition des 410 sites à "activité terminée" par classe de sélection*



## 5. Bilan global et conclusions générales

### 5.1. LES DONNEES STATISTIQUES DE L'INVENTAIRE DU DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Les différentes données statistiques de l'inventaire des sites industriels du département des Alpes de Haute Provence sont résumées sur les schémas suivants :

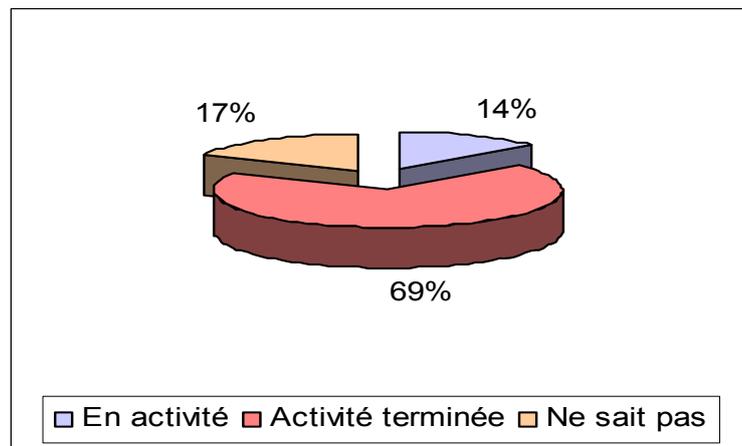


Illustration 11 : "Etat d'activité" des 1054 sites

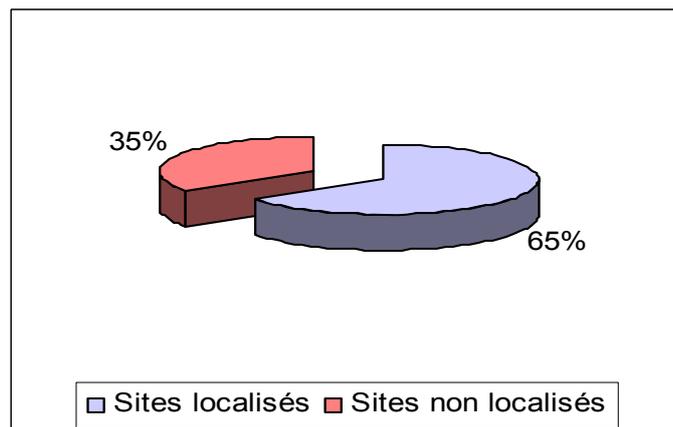
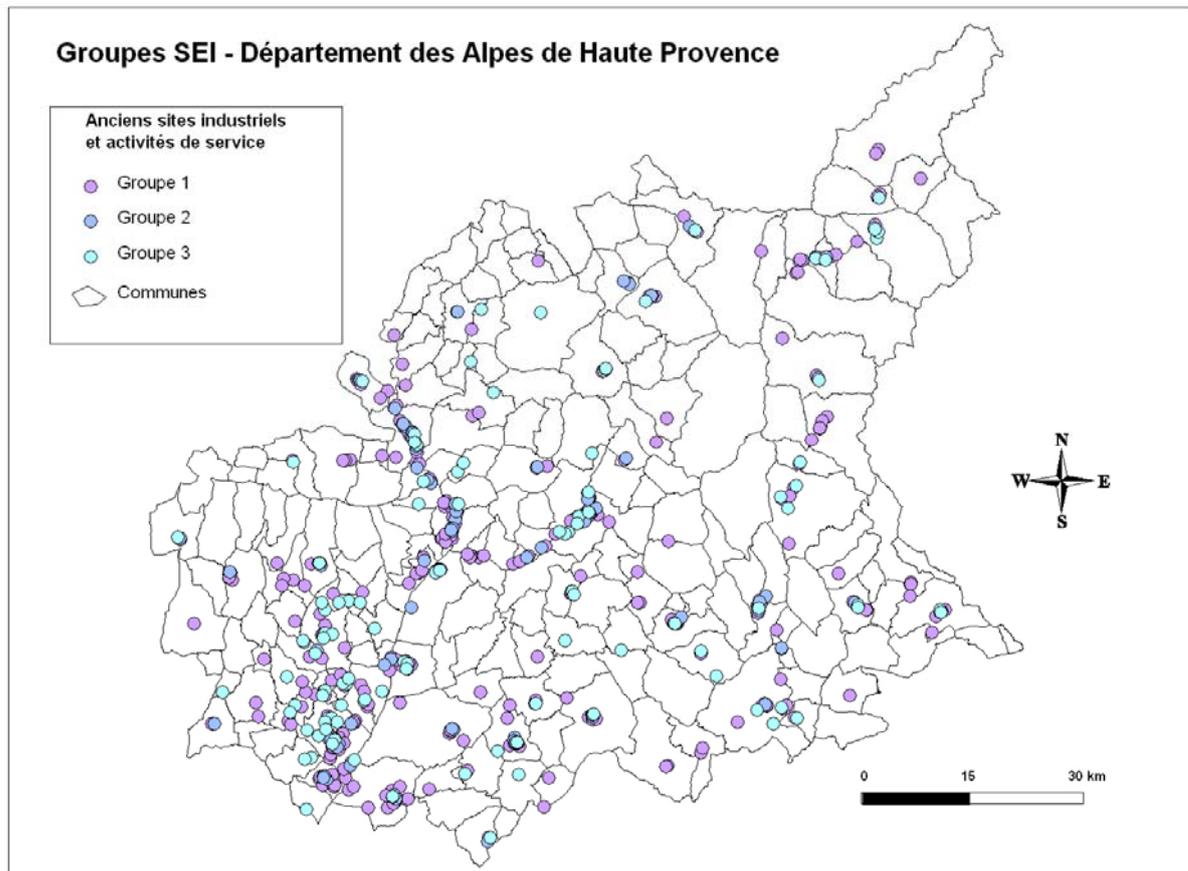


Illustration 12 : Pourcentage de sites localisés parmi les 1054 enregistrés dans BASIAS (690 sites géoréférencés)



*Illustration 13 : Répartition des sites par groupes d'activité tels que définis par le SEI (Alpes de Haute Provence)*

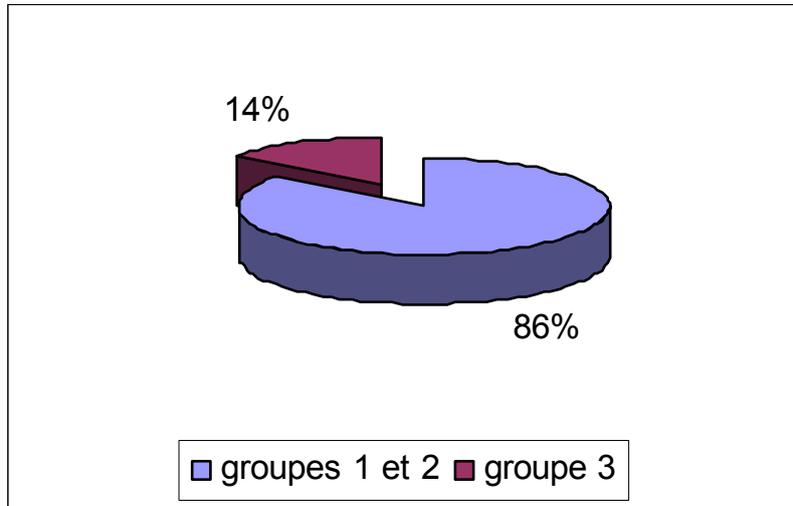


Illustration 14 : Répartition dans les groupes SEI d'activité des 1054 sites enregistrés dans BASIAS

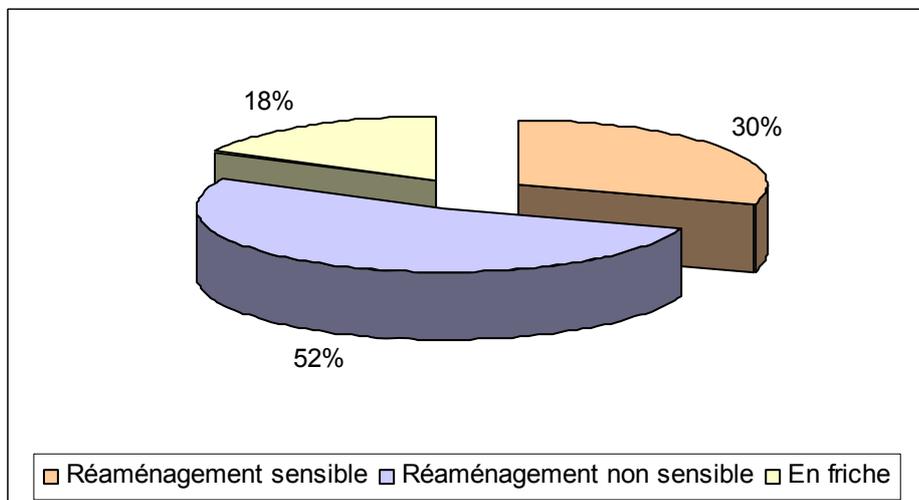


Illustration 15 : Répartition par type de réaménagement des 410 sites localisés des groupes 1 et 2 et soumis à la grille de sélection

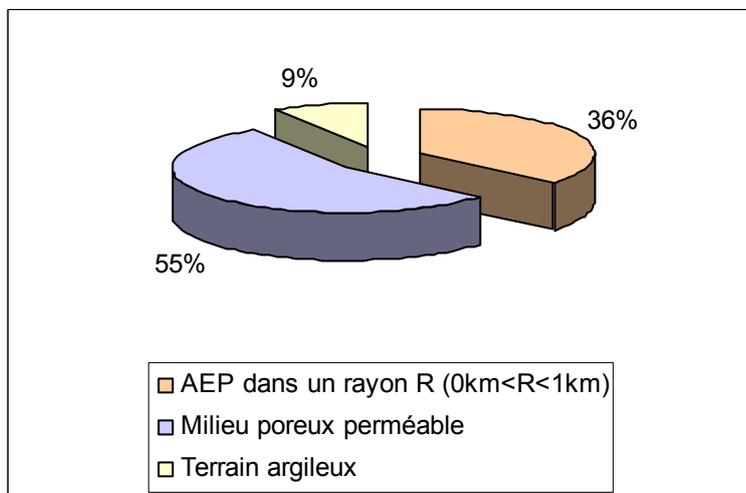


Illustration 16 : Répartition par type de vulnérabilité des 410 sites localisés des groupes 1 et 2 et soumis à la grille de sélection

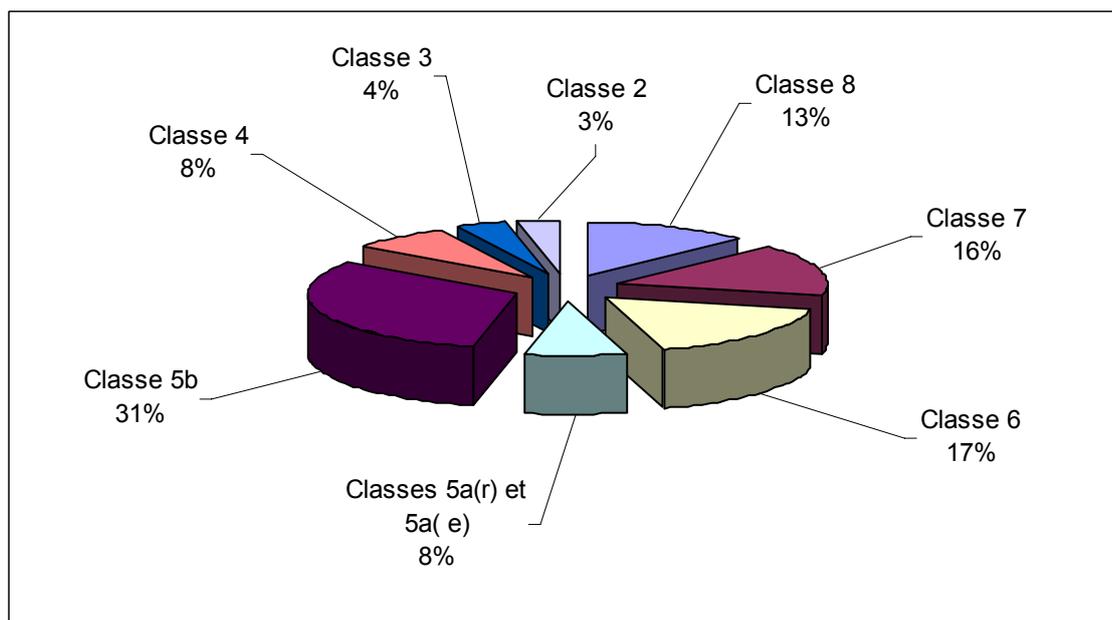


Illustration 167 : Répartition par classe des 410 sites soumis à la grille de sélection

## 5.2. CONCLUSION GENERALE

Le recensement des fiches issues du dépouillement des dossiers dans les archives exploitées du département des Alpes de Haute Provence a permis, après regroupement des informations par site, d'identifier 1312 installations et/ou sites industriels saisis dans la base de données BASIAS.

Après consultation des communes et des services déconcentrés de l'état, certains sites ont été regroupés (doublons mis en évidence) ou éliminés (dépôts temporaires d'explosifs, ...) et certains sites fournis par les mairies ont été ajoutés. A ce jour, la base de données BASIAS des Alpes de Haute Provence contient donc **1054 sites**. Parmi ceux-ci :

- **144** (soit 14%) ont encore une activité industrielle,
- **727** (soit 69%) ont été le siège d'une activité aujourd'hui terminée,
- **183** (soit 17%) ne sont pas renseignés sur l'état actuel d'activité.

Sur les **1054** recensés **690** (soit **65,5 %**) sites ont été géoréférencés.

On peut aussi noter que sur les **527 sites géoréférencés** dont l'état d'activité est "terminée", **439 sites**, soit 83 %, ont des activités des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> groupes. Sur la base des critères environnementaux pris en compte, les **410** sites soumis à la grille de BASIAS sont répartis de la façon suivante dans les diverses classes de la grille sélection telles que définies par l'ADEME :

- **219 sites** (soit 53,4%) sont répartis dans les classes 8, 7, 6 et 5a(r) et 5a(e). Ils sont situés à proximité d'un AEP et/ou présentent un usage actuel de type sensible ;
- **161 sites** (soit 39,3%) appartiennent aux classes 5b et 4. Ces sites se trouvent dans un contexte d'aquifère à forte vulnérabilité mais sans cible connue à ce jour et sans réutilisation et/ou réaménagement sensible identifié ;
- **30 sites** (soit 7,3%) sont dans les classes 3 et 2. Ces sites ne menacent pas de cible collective connue à ce jour, ne sont pas sur un aquifère vulnérable et ne présentent pas à ce jour de réutilisation et/ou réaménagement de type sensible ;

Toutes ces données sont regroupées dans le schéma suivant, qui indique les différentes données statistiques de l'inventaire, avec au départ 1312 sites/installations issus de la 1<sup>ère</sup> saisie dans BASIAS. Cette démarche d'inventaire appliquée au département des Alpes de Haute Provence permet de soumettre à la réflexion du comité de pilotage des listes de sites pouvant éventuellement générer un impact sur les personnes ou l'environnement, via la proximité d'un AEP, ou via un éventuel réaménagement de type sensible. Il faut rappeler cependant qu'à l'issue de cet inventaire, les sites recensés représentent seulement une potentialité de pollution qui, à ce stade, n'est pas démontrée.

Les décideurs pourront définir, sur des critères plus spécifiquement départementaux, les sites sur lesquels des investigations complémentaires, de type diagnostic, seraient prioritairement à entreprendre.

Il faut aussi noter que cet inventaire n'est pas une fin en soi et que pour rester opérationnelle, la base de données réalisée nécessiterait des mises à jour portant sur :

- les sites relatifs aux dossiers d'archive postérieurs au 31/12/1975 non dépouillés dans le cadre de ce premier recensement,
- la recherche de sites manquants,
- la saisie des changements de situation des sites recensés (cessations d'activité, réaménagements).
- les nouvelles données et les précisions géographiques.

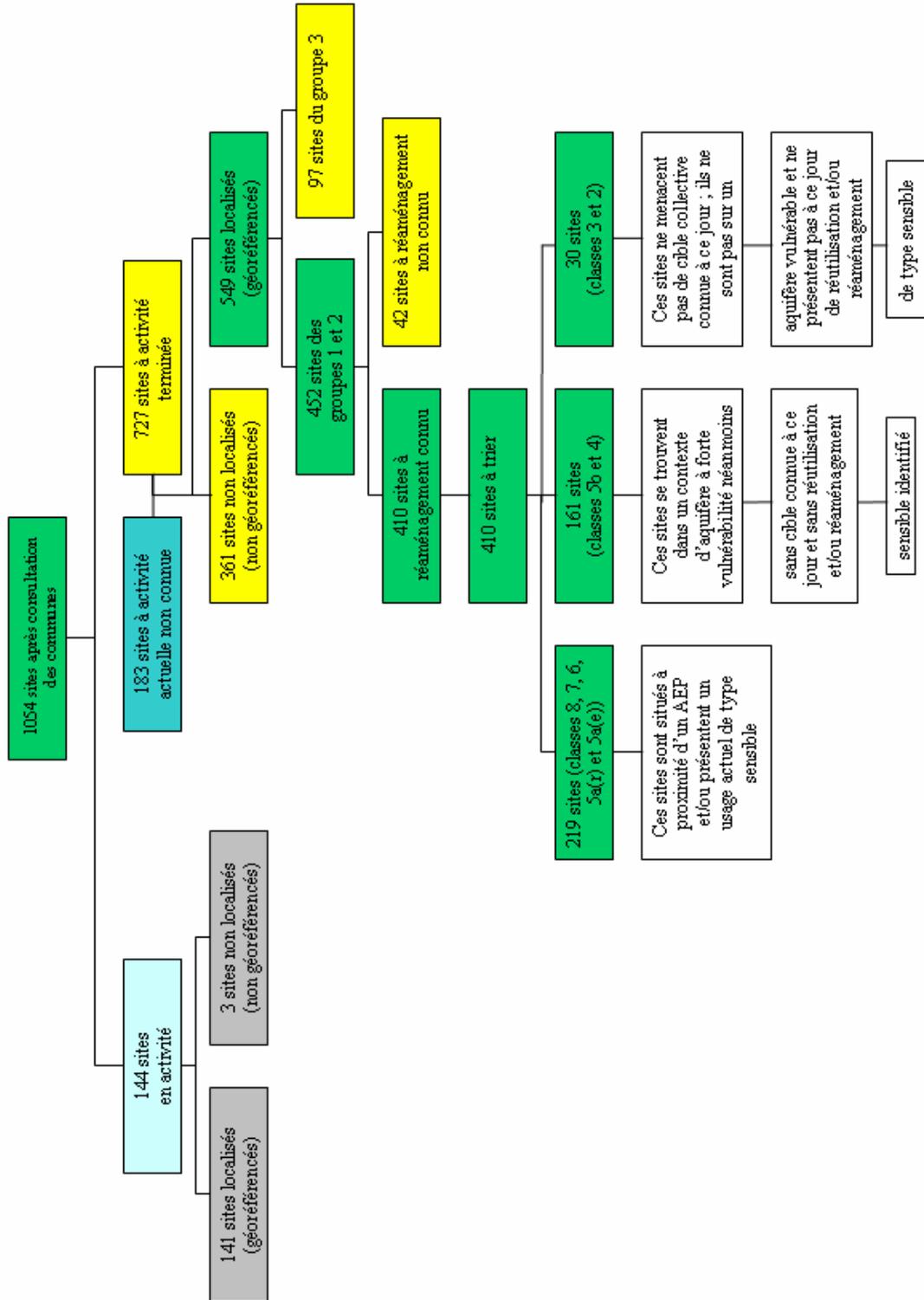


Illustration 17 : Schéma synoptique des résultats de l'inventaire des sites industriels dans les Alpes de Haute-Provence



## 6. Moyens de communication et de diffusion

Conformément à la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM (cf. arrêté ministériel du 10 décembre 1998 paru au Journal officiel le 16 avril 1999). La finalité de cette base est de conserver la mémoire des sites industriels qu'ils soient en activité ou non.

A l'issue de l'inventaire, la livraison des données et de l'application informatique BASIAS, est faite aux financeurs pour une utilisation qui doit être conforme aux finalités conditionnant la déclaration de cette base auprès de la CNIL.

L'information du public sur l'existence de BASIAS et la consultation des résultats de l'inventaire sont réalisables par les moyens suivants précisés dans les circulaires 99-315 et 99-316 du 26 avril 1999 relatives à la diffusion des résultats d'un inventaire historique de sites industriels anciens, respectivement adressées aux préfets et aux directeurs des DRIRE par le Ministère chargé de l'Environnement :

- fourniture à la préfecture de CD Rom (données récoltées et application BASIAS),
- fourniture à chaque mairie des fiches papier des sites de leur commune,
- information du Président du Conseil Général et de l'Association des maires,
- information de la Chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'inventaire sur le site du BRGM <http://basias.brgm.fr/>,
- fourniture sur demande des fichiers aux organismes visés à l'article 4 de l'Arrêté ministériel du 10 décembre 1998 relatif à la création d'une base de données sur les sites industriels et les activités de service anciens : aux administrations, aux collectivités locales, à l'ADEME, à l'ANDRA, au BRGM, aux Agences de l'eau, aux établissements publics fonciers, aux CCI, aux SPPPI et aux associations d'industriels,
- diffusion large, notamment auprès des associations de protection de l'environnement des documents synthétiques lorsqu'ils sont établis.

La diffusion des données sur support papier ou sur support informatique doit être datée et accompagnée d'un préambule explicatif validé par le comité de pilotage.

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables en préfecture, en mairie, au service régional du BRGM et sur Internet.

<b>CONSULTATION</b>	<b>Préfecture</b>	<b>Mairies</b>	<b>Service régional BRGM</b>	<b>Internet</b>
<b>Rapport</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	
<b>fiches papier ou CD-ROM</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>fiches pouvant être téléchargées et cartes</b>				<b>X</b>

Le droit d'accès et de rectification des personnes concernées par les sites inventoriés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés) s'exercent auprès de la préfecture du département concerné ou du service régional du BRGM.

<b>DIFFUSION</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Préfecture</b>	<b>Mairies</b>
<b>cd rom (données récoltées et application BASIAS)</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Rapport</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Fiches papier</b>			<b>X</b>

## 7. Bibliographie

Inventaire d'anciens sites industriels (et d'activités de service), guide méthodologique  
ADEME, février 1997  
Version 1996. 163 p.

Notice de l'application informatique BASIAS V2.0  
B.R.G.M., septembre 2001  
RR-51148-FR

Suivi et méthode des inventaires historiques régionaux d'anciens sites industriels  
(année 2001)  
B.R.G.M., décembre 2001  
RP-50557-FR

Synthèse hydrogéologique de la région PACA  
Etat des connaissances en 1985 - BRGM avril 1986  
86 SGN 255 PAC

Compte rendu de la réunion de travail préliminaire à l'engagement de l'opération du 12  
janvier 2006 à la préfecture des Alpes de Haute-Provence (Digne)

Compte rendu de la séance de travail du 23 mai 2006 à la préfecture des Alpes de  
Haute-Provence (Digne).

Compte rendu de la séance de travail du 17 octobre 2006 à la préfecture des Alpes de  
Hautes-Provence (Digne).

Compte rendu de la séance de travail du 09 janvier 2007 à la préfecture des Alpes de  
Hautes-Provence (Digne).



## 8. Abréviations utilisées au cours de cet inventaire

Le lexique des abréviations spécifiquement utilisées pour instruire la banque de données BASIAS au cours de la réalisation de l'inventaire du département est présenté ci-après.

<b>Liste des abréviations</b>	
AD	Archives Départementales
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AEP	Alimentation en Eau Potable
AP	Arrêté préfectoral
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL	Base de données des Sols et des sites pollués appelant une action des pouvoirs publics
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSS	Banque de données du Sous-Sol
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CRCI	Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
DDAF (MISE)	Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts – Mission interministérielle sur l'Eau
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE	Direction Départementale de l'Equipeement
DGCL	Dépôt de gaz combustible liquéfié
DIB	Déchets Industriel Banals
DIMAH	Direction des Matières premières et des Hydrocarbures (n'existe plus, dépendait du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie)
DIS	Déchets Industriels Spéciaux
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DLI	Dépôt de Liquide Inflammable
DPPR	Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Direction Régionale de l'Equipeement
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DSV	Direction des Services Vétérinaires
EDF	Electricité de France
EDII	Etablissements Dangereux Incommodes et Insalubres
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IGN	Institut Géographique National
IHR	Inventaire Historique Régional
JO ou J.O.	Journal Officiel
LI	Liquide inflammable
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, souvent dénommé dans les textes par "ministère chargé de l'écologie"
MEFI	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
NAF	Nomenclature des Activités Françaises
NAF modifié	Nomenclature des Activités Françaises adaptée à BASIAS
PNR	Parc Naturel Régional
PSIC	(Proposition de Site d'Intérêt Communautaire) Natura 2000
SA	Société Anonyme
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SEI	Service Environnement Industriel
SHM	Service Historique de la Marine
SIG	Système d'Information Géographique
UIM	Union des Industries de la Métallurgie
ZICO	Zone d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

**Annexe 1 – Archives départementales des Alpes  
de Haute Provence : activités/produits retenus en  
réunion du Comité de pilotage du 30/03/04**



<b>Activité/produit</b>	<b>Groupe SEI</b>	<b>Conditions</b>
Abattoir	3	oui > 500 m <sup>2</sup>
Aérodrome	1	
Atelier développement photographique	1	
Atelier galvanoplastie	1	
Atelier matériel sanitaire et chauffage	2	
Atelier peinture sur métaux	1	
Blanchisserie	1	
Carrière de plâtre	1	
Carrière sable et granulats	3	
Carrosserie	2	
Casse automobile	1	
Cave coopérative vinicole	3	
Centrale d'enrobage	1	
Centrale thermique	1	
Chaudronnerie	2	
Construction métallique	2	
Coopérative agricole	1	
Dépôt acétylène	1	
Dépôt ammoniac	1	
Dépôt bitume	1	
Dépôt cuirs verts	1	oui seulement pour traitement
Dépôt explosifs	1	
Dépôt grisou naphthaline	1	
Dépôt liquide inflammable	1	oui>10m <sup>3</sup>
Dépôt ordures ménagères	1	
Distillerie	3	
Equarrissage	3	
Fabrication de compost	1	
Fabrication de verre polyester	1	
Fabrique carton	1	
Fabrique conserve	2	
Fabrique faïence	1	
Fabrique feux d'artifice	1	
Fabrique soude et chlore	1	
Fonderie	1	
Forge	2	
Four incinérateur d'ordures ménagères	1	

Activité/produit	Groupe SEI	Conditions
Garage automobile	2	oui > 15 ouvriers ou > 500 m <sup>2</sup>
Garage motorcycle	2	
Imprimerie	1	
Menuiserie, ébénisterie	1	oui si traitement
Mine baryte et strontiane	1	
Mine bitume	1	
Mines cuivre, plomb argentifère, etc,	1	
Mine charbon	1	
Mine lignite	3	
Mine soufre	1	
Moulin à huile	3	
Moulin à vernis	1	
Optique	1	
Papeterie	1	oui si fabrication
Peinture	1	
Pressing	1	
Savonnerie	1	
Serurerie	2	
Sources radioactives	3	
Station de concassage, dragage, criblage	3	
Station d'épuration	1	
Station service	1	
Stockage et récupération des métaux	1	
Taillanderie	2	
Tannerie	1	
Teinturerie	1	
Transformateur	1	
Transport routier	2	
Usine à gaz	1	
Usine chlore	1	
Usine de broyage des ordures ménagères	1	
Usine distillerie fleurs	1	
Usine produits chimiques	1	
Usine transformation des liants hydrocarbonés	1	
Usine trituration et distillation de soufre	1	
Verrerie	1	

***Annexe 2 – Pré-inventaire des archives  
départementales des Alpes de Haute Provence  
(retenu en réunion du Comité de pilotage du  
25/11/04)***



## **Côtes d'archives**

### **SERIE M**

#### **Sous-série 05 M**

- 5 M 15-28 - Installations classées avant 1940
- 5 M 15 - Etat des Installations classées par communes. 1938.
- 5 M 16 - Dépôts de Liquide Inflammable par communes
- 5 M 17 - Dépôts de Liquide Inflammable par communes
- 5 M 18 - Dépôts de Liquide Inflammable par communes
- 5 M 19 - Dépôts de Liquide Inflammable par communes
- 5 M 20 - Dépôts de Liquide Inflammable par communes
- 5 M 21 - Dépôts de Liquide Inflammable par communes
- 5 M 22 - Dépôts de Liquide Inflammable par communes
- 5 M 23 - Dépôts de Liquide Inflammable par communes
- 5 M 24 - Installations classées par communes de 1810 à 1940
- 5 M 25 - Installations classées par communes de 1810 à 1940
- 5 M 26 - Installations classées par communes de 1810 à 1940
- 5 M 27 - Installations classées par communes de 1810 à 1940
- 5 M 28 - Installations classées par communes de 1810 à 1940

#### **Sous-série 06 M**

- 6 M 332-335 - Statistiques industrielles. XIX<sup>e</sup> siècle.

#### **Sous-série 09 M**

- 9 M 1 - Tableaux statistiques sur les industries. XIX<sup>e</sup> siècle

### **SERIE W**

#### **Sous-série 3W**

- 0003 W 0035 - Plan de l'usine de Saint-Auban en 1941. Plan de l'usine de Sainte-tulle en 1934. Dépôts de Liquide Inflammable de Digne. 1939-1945. Mines de Manosque, Villemus, Saint-Maime.

#### **Sous-série 5W**

- 0005 W 0028 - Fabrique de conserves à Saint-André 1947

#### **Sous-série 6W**

- 0006 W 0011 - Récupération des déchets (1940-1945).
- 0006 W 0020 - Récupération des vieux papiers (1940-1945)

#### **Sous-série 12W**

- 0012 W 0065 - Dossiers des dommages de guerre des immeubles à usage commercial 1945 – 1952
- 0012 W 0076 - Dossiers des dommages de guerre des immeubles à usage commercial 1945 – 1952

#### **Sous-série 13W**

0013 W 0004 - Dossiers de permis de construire 1947 – 1947  
0013 W 0007 - Dossiers de permis de construire 1948 – 1948  
0013 W 0022 - Dossiers de permis de construire 1951 – 1951  
0013 W 0024 - Dossiers de permis de construire 1951 – 1951  
0013 W 0042 - Dossiers de permis de construire 1953 – 1953  
0013 W 0053 - Dossiers de permis de construire 1954 – 1954  
0013 W 0112 - Dossiers de permis de construire 1957 – 1957  
0013 W 0132 - Dossiers de permis de construire 1958 - 1958  
0013 W 0297 - Dossiers de permis de construire 1962 – 1962  
0013 W 0356 - Dossiers de permis de construire 1963 – 1963  
0013 W 0369 - Dossiers de permis de construire 1963 – 1963

### **Sous-série 22W**

0022 W 0089 - Commune de Digne : abattoirs (1940-1950)

### **Sous-série 36W**

0036 W 0020 - Mine de Bois-d'Asson. 1949-1965  
0036 W 0021 - Mine de Villemus, Sigonce, Bourne et Manosque. 1942-1965.  
0036 W 0041 - Usine de carbonite de Sisteron.

### **Sous-série 38W**

0038 W 0058 - Affaire Stibem : projet d'usine de pâte à papier à Digne 1961 – 1965  
0038 W 0091 - Recherches d'hydrocarbures (1942-1964). Implantations industrielles, établissements dangereux et insalubres (1941-1964)  
0038 W 0092 - Dépôts d'explosifs et mines avec plans. 1942-1955  
0038 W 0093 - Dépôts d'explosifs et mines avec plans. 1942-1955

### **Sous-série 42W**

0042 W 0045 - moulins à 1940 – 1945

### **Sous-série 43W**

0043 W 0050 - Mines (1944-1958)

### **Sous-série 44W**

0044 W 0013 - distillerie 1950 – 1976

### **Sous-série 55W**

0055 W 0057 - Equipement de Digne : garages ateliers des pompiers et services techniques de la ville, abattoirs 1961 – 1967

### **Sous-série 57W**

0057 W 0014 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0015 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0016 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0017 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0018 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0019 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0020 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0021 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940

0057 W 0022 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0023 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0024 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0025 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0026 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0027 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0028 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0029 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0030 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0031 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0032 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0033 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0034 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0035 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0036 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0037 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0038 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0039 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0040 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0041 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0042 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0043 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0044 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0045 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0046 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0049 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0058 - Dossiers des établissements classés à partir de 1940  
0057 W 0059 - Dossiers d'établissements classés (hydrocarbures)  
0057 W 0060 - Dossiers d'établissements classés (hydrocarbures)  
0057 W 0061 - Dossiers d'établissements classés (hydrocarbures)  
0057 W 0062 - Dossiers d'établissements classés (hydrocarbures)  
0057 W 0063 - Dossiers d'établissements classés (hydrocarbures)  
0057 W 0064 - Dossiers d'établissements classés (hydrocarbures)  
0057 W 0065 - Dossiers d'établissements classés (hydrocarbures)  
0057 W 0066 - Dossiers d'établissements classés (hydrocarbures)

### **Sous-série 60W**

0060 W 0018 - Installation de stations services (1964-1967)

### **Sous-série 67W**

0067 W 0014 - équipement industriel. 1968 – 1970  
0067 W 0114 - Abattoir d'Annot 1944 – 1964  
0067 W 0115 - Abattoir de Barcelonnette, Castellane 1951 – 1964  
0067 W 0116 - Abattoir de Forcalquier 1959 – 1964

0067 W 0117 - Abattoir d'Oraison, Sisteron 1956 – 1966

0067 W 0124 - Enquêtes industrielles sur le Val de Durance et le département (1957-1963). Etudes sur l'expansion économique et touristique du département (1954-1965).

### **Sous-série 82W**

0082 W 0001 - Dossiers des établissements classés, année 1970

0082 W 0002 - Dossiers des établissements classés, année 1971

0082 W 0003 - Dossiers des établissements classés, année 1971

0082 W 0004 - Dossiers des établissements classés, année 1971

0082 W 0005 - Dossiers des établissements classés, année 1971

0082 W 0006 - Dossiers des établissements classés, année 1971

0082 W 0007 - Dossiers des établissements classés, année 1971

0082 W 0008 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0009 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0010 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0011 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0012 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0013 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0014 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0015 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0016 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0017 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0018 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0019 - Dossiers des établissements classés, année 1972

0082 W 0020 - Dossiers des établissements classés, année 1973

0082 W 0021 - Dossiers des établissements classés, année 1973

0082 W 0022 - Dossiers des établissements classés, année 1973

0082 W 0023 - Dossiers des établissements classés, année 1973

0082 W 0024 - Dossiers des établissements classés, année 1973

0082 W 0025 - Dossiers des établissements classés, année 1973

0082 W 0026 - Dossiers des établissements classés, année 1973

0082 W 0027 - Dossiers des établissements classés, année 1974

0082 W 0028 - Dossiers des établissements classés, année 1974

0082 W 0029 - Dossiers des établissements classés, année 1974

0082 W 0030 - Dossiers des établissements classés, année 1974

0082 W 0031 - Dossiers des établissements classés, année 1974

0082 W 0032 - Dossiers des établissements classés, année 1974

### **Sous-série 83W**

0083 W 0005 - Répartition des vélomoteurs (1946-1947).

### **Sous-série 85W**

0085 W 0020 - Barcelonnette usine d'ordures ménagères (1973-1980).

### **Sous-série 86W**

0086 W 0021 - Pollution de l'eau (1968-1974), Collecte de traitement des ordures ménagères (1971-1974).

0086 W 0023 - Epaves de Véhicules. 1972-1976.

### **Sous-série 87W**

0087 W 0002 - Commune de Digne : usine de traitement des ordures ménagères (1971-1977).

### **Sous-série 88W**

0088 W 0016 - Abattoirs (1958-1973).

### **Sous-série 90W**

0090 W 0021 - Papeteries, carbonisation (1941-1961).

### **Sous-série 91W**

0091 W 0003 - Abattoirs 1942 – 1964

0091 W 0004 - Abattoirs de Digne (1941-1968), Sisteron (1940-1975), Valensole (1941-1966), Forcalquier (1951-1961

0091 W 0005 - Abattoirs fermés de 1940 à 1964

0091 W 0007 - Etablissements frigorifiques, Equarissage 1940 – 1964

### **Sous-série 1018W**

1018 W 0041 - LE LAUZET : abattoir (1929-1960)

1018 W 0019 – BARCELONNETTE : incinérateur des ordures ménagères 1945 – 1972

1018 W 0054 - SAINT-PAUL : dépôts d'ordures ménagères, abattoir 1936 – 1974

### **Sous-série 1019W**

1019 W 0341 - Dépôt d'Ordures Ménagères et Qualité des Eaux. 1973-1984

1019 W 0377 - Dépôt d'Ordures Ménagères et Qualité des Eaux. 1973-1984.

### **Sous-série 1020W**

1020 W 0180 - Fermeture de la mine de Gaude à Manosque. 1964-1965. Mine de Sigonce. 1959-1960.

1020 W 0186 - Fermeture de Dépôts de Liquide Inflammable. 1969.

1020 W 0390 -Service des mines. 1952-1978.

1020 W 0394 -Pollution des eaux dans le département. 1970-1979.

1020 W 0548-0549 - Usine Péchiney. 1953-1971.

1020 W 0550 -Usine SAPCHIM. 1958-1968.

1020 W 0664 -Explosion à l'usine Péchiney le 15/11/1970. Pollution des eaux de la Durance. 1970-1971

### **Sous-série 1021W**

1021 W 0025 - Manosque : abattoir (1962-1969)

1021 W 0068 - Saint-Etienne-les-Orgues : dépôt d'ordures (1968-1972).

1021 W 0074 - Aubenas-les-Alpes : dépôt d'ordures ménagères (1961-1973)

1021 W 0221 - Manosque : ordures 1965 – 1984

### **Sous-série 1022W**

1022 W 0151 - Usine SANOFI CHIMIE à Sisteron. 1968-1987.

### **Sous-série 1027W**

1027 W 0164 - Subdivision de Digne : étude de collecte et traitement des ordures ménagères 1974 – 1974

1027 W 0167 - Subdivision de Digne : travaux de construction d'une station de traitement des ordures ménagères 1975 – 1975

1027 W 0215 - travaux communaux à Turriers concernant la création d'une décharge contrôlée 1970 – 1991

### **Sous-série 1036W**

1036 W 0030 – Fontienne : dépôt d'ordures ménagères 1971 – 1986

1036 W 0116 - Saint-Etienne-les-orgues : création d'un dépôt d'ordures ménagères (1972-1974)

1036 W 0196 - Etablissements classés 1939 – 1939

### **Sous-série 1037W**

1037 W 0013 – incinérateur 1905 – 1981

### **Sous-série 1041W**

1041 W 0007 - BEAUVEZER : ordures ménagères 1956 – 1982

1041 W 0022 - THORAME-HAUTE : exploitation d'une carrière, établissements classés 1947 – 1984

1041 W 0026 - THORAME-HAUTE : établissements classés 1956 – 1974

### **Sous-série 1046W**

1046 W 0048 - Commune de Saint-Julien-du-Verdon : installation d'un incinérateur et enlèvement des ordures ménagères, 1968-1982

1046 W 0050 - Commune de Saint-Julien-du-Verdon : établissements classés

1046 W 0055 - Commune de Soleilhas : enlèvement et stockage des ordures ménagères, 1965-1974

### **Sous-série 1059W**

1059 W 0001 - Commune d'Allons : établissement classé 1956 – 1979

1059 W 0002 - Commune d'Angles : dépôt d'ordures ménagères 1974-1977

### **Sous-série 1074W**

1074 W 0139 - Commune de Saint-Vincent-les-Forts, établissements classés (1974-1989)

### **Sous-série 1098W**

1098 W 0001 - Etablissements classés

1098 W 0051 - Etablissements classés 1967 – 1971

1098 W 0053 - Etablissements classés 1969 – 1977

1098 W 0054 - Etablissements classés 1970 – 1986

1098 W 0055 - Etablissements classés 1982 – 1983

1098 W 0058 - Etablissements classés 1972 – 1981

1098 W 0059 - Etablissements classés 1972 – 1977

1098 W 0060 - Etablissements classés 1967 – 1972

1098 W 0061 - Etablissements classés 1954 – 1982

1098 W 0062 - Etablissements classés 1974 – 1982

1098 W 0063 - Etablissements classés 1973

1098 W 0064 - Etablissements classés 1974 – 1976

1098 W 0067 - Etablissements classés 1971 – 1973

1098 W 0068 - Etablissements classés 1971 – 1985  
1098 W 0090 - Etablissements classés 1967 – 1973  
1098 W 0091 - Etablissements classés 1974 – 1976  
1098 W 0092 - Etablissements classés 1965 – 1977  
1098 W 0093 - Etablissements classés 1967 – 1972  
1098 W 0094 - Etablissements classés 1967 – 1973  
1098 W 0096 - Etablissements classés 1957 – 1975  
1098 W 0098 - Etablissements classés 1973 – 1986

## **SERIE S**

### **Archives des Ponts-et-Chaussées. 1800-1940**

S455 - Dossiers administratifs pour l'utilisation d'eau des usines d'Aiglun, Allemagne, Allons, Allos, Annot, Aubenas, Authon, Barcelonnette, Barles, Barras, Barrême, Bayons, Beauvezer, Blégiers, Bras d'Asse, La Brillanne, Brunet, Le Brusquet, Castellane, Le Castellet, Castellet-les-Sausses, Céreste, Chateauneuf, Miravail, Chateaufort, Clamensane, Colmars, Courbons, Curbans, Digne (1816-1883)

S456 - Id. pour les usines de Foyrs, Fugeret, Gréoux, La Javie, Jausiers, Lambert, Lambruisse, Larche, Lauzet, Lincel, Lurs, Malijai, Mane, Manosque, Marcoux, Méolans, Mézel, Mirabeau, Mison, Moustiers, La Mure, Oraison, Ongles, Niozelles, La Palud, Prads, Riez, Saint-André (plans), Saint-Geniez, Saint-Julien-d'Asse, Saint-Martin-de-Brômes, Saint-Paul, Saint-Vincent, Senez, Seyne, Sigonce, Thoard, Les Thuiles, Turriers, Ubaye, Uvernet, Valensole, Valernes, Verdaches, Vergons, Villars-Colmars (plans), Villeneuve.

S 940-980 - Usines.

S 940. Recensement. An XI-1939

S 941. Dossiers des usines classés par communes, comportant des plans : Aiglun, Allemagne, Allons, Allos, Annot, Aubenas, Aubignosc, Aurent, Authon.

S 942. Usines à Auzet, Banon, Barcelonnette, Barles, Barras, Barrême.

S 943. Usines à Bayons, Beaujeu, Beauvezer, Bellaffaire, Beynes, Blégiers, Blieux, Bras-d'Asse, Braux.

S 944. Usines à la Bréole, La Brillanne, Brunet, Le Brusquet, Castellane, Le Castellet, Céreste.

S 945. Usines à Château-Arnoux, Chateaufort, Chateauneuf, Chaudon-Norante, Clamensane, Clumanc, Colmars, La Condamine, Curbans, Dauphin.

S 946. Usines à Digne.

S 947. Usines à Digne (Courbons, Gaubert, Les Sièyes) Enchastrayes, Entrevaux, Entrevennes.

S 948. Usines à l'Escale, Esclangon, Esparron, Estoublon, Faucon-sur Ubaye, Forcalquier, Fours, Le Fugeret, Ganabobie, La Garde, Gréoux.

S 949. Usines à Jausiers, La Javie, Lambert, Lambruisse, Lardiers, Le Lauzet.

S 950 Usines à Lincel, Lurs, Malijai, Mallefougasse, Mallemoisson, Mane, Manosque, Marcoux, Mariaud, médailles, Les Mées, Méolans, Meyronnes.

S 951. Usines à Mézel, Mirabeau, Mison, Montlaux, Montpezat, La Motte, Moustiers, La Mure.

S 952. Usines à Nibles, Niozelles, Noyers, Ongles, Oraison (dont usine électrique municipale), La Palud, Peipin.

S 953. Usines à Peyroules, Peyruis, Pontis, Prads, Puimoisson, Quinson.

S 954. Usines à Reillanne, Revel, Revest-des-Brousses, Riez, La-Robine, Rougon, Roumoules.

S 955. Id. Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Croix-du-Verdon, Saint-Estève, Saint-Etienne, Saint-Geniez, Saint-Julien-d'Asse, Saint-Maime.

S 956. Usines à Saint-Martin, Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Pons, Saint-Symphorien, Saint-Vincent, Salignac, Selonnet, Senez.

S 957. Usines à Seyne, Sigonce, Sisteron.

S 958. Usines à Soleilhas, Sourribes, Tartonne, Thèze, Thoard, Thorame-Basse et Haute, Les Thuiles, Ubaye.

S 959. Usines à Ubraye, Uvernet, Valbelle, Valensole, Valernes, Valsaintes, Vaumeilh, Venterol, Verdaches, Vergons, Le Vernet, Villars-Colmars.

S 960. Usines à Villeneuve, Villevieille, Volonne, Volx.

S 961. Usine Valdor.

S 968-969. Usine Electrochimique (Le Lauzet-Ubaye)

S 970-971. Usine de produits chimiques de la Compagnie Alais Froges et Camargue à Saint-Auban (Château-Arnoux).

S 1141. Usines à gaz de Digne. 1913-1914. Chaudières à Vapeur : correspondance, états. 1844-1939.

S 1142. Chaudières à vapeur : dossiers par communes.

S 1143. Dépôts d'explosifs : dossiers par communes (de A à D).

S 1144. Dépôts d'explosifs : dossiers par communes (de E à R).

S 1145. Dépôts d'explosifs : dossiers par communes (de S à Z).

S 1151-1168. Mines et carrières.

S 1157. Mines : Registres des demandes de concession 1893. Accidents. 1821-1931.

S 1158. Mines : rapports et P-V de visites. 1819-1937. Découvertes de gisements. 1822-1932. Mines inexploitées. 1877.

S 1159. Mines de charbon : dossiers intercommunaux (anthracite, houille, lignite).

S 1160. Mines de charbon : lignite (suite).

S 1161. Mines de charbon classées par communes : Argens, Aubenas, Barles, Bellafaire, Le Caire, Castellet-les-Sausses, Céreste, Clamensane, Corbières, Dauphin, L'Escale, Eoulx, Fontienne, Forcalquier, La Brillanne, La Motte, Lincel.

S 1162. Id. Manosque, Meyronnes, Montfuron, Pierrevert, Sainte-Croix à Lauze, Saint-Geniez, Saint-Maime.

S 1163. Id. Saint-Martin-de-Renacas, Saint-Paul, Sigonce, Sisteron, Sourribes, Ubraye, Venterol, Villemus, Villeneuve, Volx.

S 1164. Mines : asphalte : Céreste, Dauphin, Villemus ;

Bitume : Argens, Dauphin, Forcalquier, Mane, Saint-Maime, Saint-Martin-les-Eaux, Sigonce, Turriers ; Chaux : Sigonce, Volx ; Cuivre : Barles ; Fer : Esclançon, La Bréole ; Nickel : Saint-Geniez ; Or et Argent : Colmars, Ongles, Saint-Etienne, Vaumeilh.

S 1165 Mines, Plomb : Barcelonnette, Barles, Curtans, Saint-Geniez ; Soufre, pétrole et gaz ; tripoli : Les Omergues.

S 1167 Carrières d'ardoise : Barles, La Condamine, Le Lauzet, Meyronnes, Revel, Jausiers, Saint-Paul ; Carrières d'argile : Valensole ; Carrières de marbre : Authun, Colmars, Faucon du Caire, Marcoux, Saint-Geniez, Saint-Laurent, Saint-Paul, Trévans.

S 1168 Carrières de pierre : Aiglou à Volx ; Carrières de plâtre : Barles, Barrême, Bayons, Le Caire, Chaudon, Colmars, Jausiers, La Garde, Peipin, Revel, Saint-Estève, Saint-Pons, Thoard, Uvernet, Volx ; Carrières de sable : Montclar, Selonnet, Seyne ; Haut fourneaux. 1829-1839. Sources salées. 1841-1890. Statistiques géologiques et minéralogiques. 1832-1929.

S 1216. Correspondance relative aux usines et prises d'eau, plans. 1912-1940.

S 1217-1222 Usines hydrauliques. 1861-1940.

## **SERIE Z**

### **Sous-série 1Z**

1 Z 17 - Installations classées. Sous préfecture de Barcelonnette. 1878-1924.

### **Sous-série 4Z**

4 Z 50 - Installations classées. Sous-préfecture de Forcalquier. 1859-1939.

4 Z 55 - Mine du Bois d'Asson : explosion du 11 janvier 1930.

4 Z 66 - Mines et carrières.

## **SERIE E Dépôt**

### **Sous-série E Dépôt 152/153 : archives communales de Pierrevert**

Mines de lignite. 1844-1878.

## **SERIE J**

### **Sous-série 5J**

5 J 1-7 - Archives de la fabrique de drap Trotabas à Beauvezer.



## **Annexe 3 - Modèle de fiche de dépouillement adaptée à la saisie des données dans BASIAS**



## **INVENTAIRE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS**

### **Fiche utilisable pour les dépouillements d'archives, conforme à BASIAS**

La fiche proposée a été élaborée sur la base des pages de saisie de BASIAS dans l'ordre de leur apparition à l'écran, afin de faciliter la saisie numérique des données, surtout si ce n'est pas la même personne qui dépouille et qui saisit. Dans ce dernier cas, et surtout si le dépouillement est réalisé par une équipe de plusieurs personnes, il est recommandé que ce soit, si possible, toujours la même personne qui saisisse afin de contrôler la fiabilité des données récoltées par les divers équipiers, et ainsi assurer une homogénéité de la saisie, avec un gain de temps et une meilleure efficacité.

Cette fiche rassemble l'essentiel des informations que l'on peut trouver dans les dossiers d'archives, ou pour certains champs, lors de la visite rapide des sites sur le terrain, étape à n'envisager qu'après le regroupement des fiches par site (même commune, même lieu, même adresse). Il est d'ailleurs recommandé dans la mesure du possible d'assurer ce regroupement des fiches, qui doivent être lisibles par tous, au fur et à mesure des dépouillements.

Il est recommandé aussi :

- en préalable aux dépouillements, de lire la notice d'explication des champs de BASIAS afin de s'imprégner fortement de la philosophie de ce type d'inventaire;
- et après une semaine de dépouillement, de venir avec ses premières fiches pour faire un essai de saisie, afin de mieux comprendre le pourquoi et le comment de ce qui doit être fait.

Il est enfin rappelé que la personne qui dépouille a toute liberté pour compléter cette fiche par des commentaires particuliers chaque fois qu'on ne trouve pas de champ adapté à une information spécifique. Lors de la saisie, l'important est de consigner ces infos dans le champ "commentaire" adapté à l'information recueillie, tout en conservant la même logique. Pour cela, il existe un champ "commentaire" libre à chaque grand chapitre de BASIAS.

**INVENTAIRE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS**  
**Fiche utilisable pour les dépouillements d'archives, conforme à BASIAS**

**Première page de saisie**

N° de fiche :

Indice départemental :

Créateur de la fiche :

date de création :

Etat de connaissance : inventorié?,  
pollué connu?,  
traité?

Commune principale :

Zone Lambert concernée :

X :

Y :

Référence des sources d'informations consultées (les plus précises possibles avec lieu, série d'archives et N° de dossier) :

**2<sup>ième</sup> P : Identification du site**

Sous surveillance : oui, non, ?

Nom usuel :

Raison sociale :

Siège social :

Autres identifications : N°

Organismes :

**3<sup>ième</sup> P : Localisation du site**

Adresse disponible:

Localisation sommaire :

Autres communes concernées (autres que celle de l'adresse) :

Altitude (Z) du site :

Précision de Z :

Cartes et plans consultés:

Nom  
site?

Echelle

date d'édition

présence du

Carte géologique concernée par le site concerné N° Huitième de carte

**4<sup>ième</sup> P : Propriété du site** Nombre de propriétaires : multiple unique ?  
 date nom type exploitant

Cadastres : Nom date Echelle section  
 parcellaire

**5<sup>ième</sup> P : Activités du site**  
 date début de la 1<sup>ière</sup> activité date fin de la dernière activité état du site?(voir lexique11)

**Historique de l'activité :**  
 début fin code et libellé de l'activité importance produits et quantités autres infos.

**Exploitants du site :** période d'exploitation du à nom de l'exploitant

**Accidents connus :**  
 date type d'acc. type de poll. milieu touché impact / êtres?  
 référence d'étude?

**6<sup>ième</sup> P : Utilisation et projets**  
 Surface totale en ha surface bâtie en m2 code POS

Site réaménagé? site en friche?  
 type de réaménagement : projet de réaménagement?  
 Réaménagement sensible? : maître d'ouvrage :  
 sensible? : projet



## **Annexe 4 – Nombre de sites recensés, localisés ou non, par ordre alphabétique de commune**



<b>Commune</b>	<b>Localisés</b>	<b>Non localisés</b>	<b>Total</b>
AIGLUN	3	0	3
ALLEMAGNE-EN-PROVENCE	2	0	2
ALLOS	6	0	6
ANGLES	1	1	2
ANNOT	9	8	17
AUBENAS-LES-ALPES	1	0	1
AUBIGNOSC	4	0	4
BANON	8	1	9
BARCELONNETTE	27	3	30
BARLES	5	2	7
BARREME	15	2	17
BAYONS	1	1	2
BEAUJEU	1	0	1
BEAUVEZER	2	0	2
BEVONS	1	0	1
BEYNES	1	1	2
BRAS-D'ASSE	3	0	3
BRAUX	0	1	1
BRUNET	1	1	2
CASTELLANE	18	7	25
CASTELLET-LES-SAUSSES	2	0	2
CERESTE	2	6	8
CHATEAU-ARNOUX	32	7	39
CHATEAUFORT	1	0	1
CHATEAUREDON	1	0	1
CHAUDON-NORANTE	3	0	3
CLAMENSANE	2	0	2
CLUMANC	1	2	3
COLMARS	5	4	9
CORBIERES	1	3	4
CURBANS	0	1	1
DAUPHIN	5	5	10
DEMANDOLX	1	0	1
DIGNE	74	35	109
ENCHASTRAYES	0	1	1
ENTRAGES	0	2	2
ENTREPIERRES	0	1	1
ENTREVAUX	13	1	14
ESTOUBLON	1	0	1
FAUCON-DE-BARCELONNETTE	1	0	1
FAUCON-DU-CAIRE	0	1	1
FONTIENNE	1	2	3
FORCALQUIER	16	17	33
GREOUX-LES-BAINS	16	1	17
JAUSIERS	6	7	13
LA BREOLE	1	3	4
LA BRILLANNE	8	3	11
LA CONDAMINE-CHATELARD	5	0	5
LA GARDE	2	1	3
LA JAVIE	1	5	6

LA JAVIE	1	5	6
LA MOTTE	2	0	2
LA MURE-ARGENS	2	1	3
LA PALUD-SUR-VERDON	2	3	5
LA ROBINE-SUR-GALABRE	0	3	3
LARCHE	0	1	1
LARDIERS	1	0	1
LE BRUSQUET	2	1	3
LE CAIRE	0	2	2
LE CASTELLARD-MELAN	0	1	1
LE CHAFFAUT-SAINT-JURSON	0	1	1
LE FUGERET	1	1	2
LE LAUZET-UBAYE	5	9	14
LES MEES	11	5	16
LES THUILES	0	2	2
LIMANS	1	0	1
LURS	1	1	2
MALIJAI	6	1	7
MALLEMOISSON	7	3	10
MANE	7	0	7
MANOSQUE	60	63	123
MARCOUX	0	1	1
MEOLANS-REVEL	1	1	2
MEYRONNES	1	2	3
MEZEL	4	1	5
MISON	9	0	9
MONTAGNAC-MONTPEZAT	1	0	1
MONTJUSTIN	0	1	1
MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	10	2	12
NOYERS-SUR-JABRON	3	1	4
ONGLES	4	0	4
ORAISON	17	3	20
PEPIN	11	0	11
PEYROULES	0	1	1
PEYRUIS	6	9	15
PIERREVERT	2	0	2
PUIMOISSON	4	0	4
QUINSON	3	3	6
REILLANNE	3	1	4
REVEST-DU-BION	5	0	5
RIEZ	18	4	22
ROUGON	2	1	3
SAINT-ANDRE-LES-ALPES	11	2	13
SAINT-BENOIT	0	1	1
SAINTE-CROIX-A-LAUZE	1	1	2
SAINTE-CROIX-DE-VERDON	2	0	2

SAINT-ETIENNE	7	1	8
SAINTE-TULLE	13	2	15
SAINT-GENIEZ	3	2	5
SAINT-JULIEN-DU-VERDON	2	2	4
SAINT-JURS	0	1	1
SAINT-MAIME	5	4	9
SAINT-MARTIN-DE-BROMES	1	1	2
SAINT-MARTIN-LES-EAUX	3	4	7
SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE	4	2	6
SAINT-PAUL	2	1	3
SAINT-PIERRE	0	1	1
SAINT-PONS	3	0	3
SAINT-VINCENT-LES-FORTS	0	3	3
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	2	1	3
SELONNET	3	0	3
SENEZ	4	1	5
SEYNE	8	4	12
SIGONCE	4	0	4
SIMIANE-LA-ROTONDE	1	1	2
SISTERON	39	30	69
SOLEILHAS	1	0	1
SOURRIBES	2	0	2
THEZE	1	0	1
THOARD	4	0	4
THORAME-HAUTE	7	1	8
TURRIERS	1	2	3
UVERNET-FOURS	2	1	3
VALENSOLE	8	6	14
VALERNES	1	1	2
VAUMEILH	1	0	1
VENTEROL	0	2	2
VILLARS-COLMARS	1	0	1
VILLEMUS	3	1	4
VILLENEUVE	4	4	8
VOLONNE	4	0	4
VOLX	10	16	26
<b>Total</b>	<b>690</b>	<b>364</b>	<b>1054</b>



**Annexe 5 - Critères de sélection pour la  
réalisation de diagnostics  
(d'après annexe 8 du Guide Ademe Version 1996)**



## **CRITERES DE SELECTION POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS**

Le recensement des sites industriels potentiellement pollués constitue la première étape de la nouvelle politique de traitement et de réhabilitation des sites et sols pollués définie par la circulaire ministérielle du 3 décembre 1993. Ce recensement s'effectue par trois voies complémentaires :

- le constat ou la déclaration d'une pollution sur un site industriel ancien ou en activité,
- l'étude systématique, avec définition de secteurs d'activités prioritaires, des sites industriels en activité,
- des études historiques permettant d'inventorier les sites industriels anciens sur lesquels a été exercée une activité susceptible d'être à l'origine d'une pollution de ces sites.

Les études historiques, menées généralement au niveau régional ou départemental, font l'objet d'un guide méthodologique "Inventaire historique des anciens sites industriels" élaboré conjointement par l'ADEME, le BRGM et le CNRS/CRESAL.

La définition et la mise au point des objectifs de telles études, c'est-à-dire :

- le périmètre géographique de l'étude,
- le type d'activité industrielle ou de site à recenser,
- la taille minimale des sites ou de l'activité à retenir,
- la période à inventorier,
- les données à acquérir pour chaque site,
- le type de rendu final de l'étude,

sont de la seule compétence du comité ou de la structure locale de pilotage de ces inventaires. En effet, ces objectifs dépendent essentiellement du contexte local, des moyens humains et financiers disponibles et de la volonté des différents partenaires de réaliser un recensement plus ou moins large et systématique.

Cependant, pour obtenir une homogénéité et une cohérence nationales des inventaires historiques régionaux, notamment pour ce qui concerne :

- les types d'activités ou de sites à considérer,
- la taille minimale des sites ou des activités à retenir,
- la structure locale de pilotage,

des recommandations ont été élaborées par le groupe de travail national sur les sites et sols pollués.

La suite logique des inventaires historiques est la réalisation de diagnostics initiaux, ou études de sols, et d'une évaluation simplifiée des risques sur les sites potentiellement pollués recensés et considérés comme prioritaires. Il est donc nécessaire à cet endroit de disposer de critères pertinents permettant de sélectionner parmi les sites répertoriés ceux à retenir en priorité pour réaliser un diagnostic initial. En préalable, il conviendra de distinguer, parmi les sites inventoriés par les études historiques, les sites encore en activité (industrielle) et les sites anciens où l'activité (industrielle) a cessé. Les sites en activité seront "traités" dans le cadre normal du suivi exercé par les services d'inspection des installations classées.

**Les critères et la méthodologie de sélection proposés concernent donc exclusivement les sites anciens** et la sélection, parmi ceux-ci, des sites prioritaires pour la réalisation d'un diagnostic initial ou étude des sols et d'une évaluation simplifiée des risques.

### **1. La pertinence des critères de sélection**

Le choix des sites prioritaires doit s'exercer de façon transparente, cohérente et homogène, d'où la nécessité de déterminer, au niveau national, les critères permettant d'opérer ce choix.

Les critères de sélection à retenir doivent donc être :

- pertinents vis-à-vis des risques de pollution des sites industriels et vis-à-vis de la santé publique,
- suffisamment discriminants pour permettre un "tri" efficace et efficient des sites (potentiellement) pollués anciens,
- d'un accès facile en termes d'informations à rechercher et à prendre en compte,
- clairs et sans ambiguïtés afin de ne pas laisser de place à des différences d'interprétation, ce qui serait contraire aux soucis de cohérence et d'homogénéité nationales.

### **2. Les critères de sélection proposés**

Les différents critères proposés sont les suivants :

- la nature de la ou des activités industrielles exercées antérieurement sur le site,
- la situation du site, réaménagé ou non réaménagé (en friche),
- l'existence d'un projet identifié de réaménagement du site, projet décidé (maître d'ouvrage connu) et devant être réalisé à court ou moyen terme (date du projet précisée),
- la vulnérabilité des eaux souterraines ou superficielles (usage sensible ou prioritaire) au droit du site.

L'existence de plaintes répétées et attribuables à un site ancien n'est pas retenue comme critère de sélection : l'examen de ce type de situation relève de l'activité "classique" de suivi et d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

### **2.1. Nature des activités**

En ce qui concerne la nature de la ou des activités exercées antérieurement sur les sites inventoriés, trois groupes ont été définis, par ordre décroissant de priorité. Ils sont regroupés dans le tableau suivant.

<b>GROUPE 1 (priorité 1)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installations de recyclage, de valorisation et d'élimination de déchets industriels spéciaux.</li> <li>• Production et/ou stockages (associés ou non à l'activité de production) des industries de la chimie, de la pétrochimie, de la carbochimie, de la pharmacie et de la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille.</li> <li>• Dépôts d'hydrocarbures et station-service.</li> <li>• Industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux (cokerie, agglomération de houille, haut fourneau, aciéries à oxygène,...) et du traitement de surface.</li> <li>• Activités d'ennoblissement textile, de tannerie et de traitement du bois.</li> <li>• Activités de cristallerie et de céramique.</li> <li>• Imprimerie et papeterie.</li> </ul>
<b>GROUPE 2 (priorité 2)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centrales thermiques (charbon, fuel).</li> <li>• Sidérurgie secondaire (four à arc électrique,...) des métaux non-ferreux, transformation de l'acier (laminage, emboutissage,...) industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance.</li> </ul>
<b>GROUPE 3 (priorité 3)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres activités (agricoles, agro-alimentaires, confection de vêtements, four à chaux...)</li> </ul>

## **2.2. La situation du site**

Les sites industriels anciens en friche seront distingués selon qu'il existera ou non un projet de réaménagement identifié et décidé.

Pour les sites réaménagés ou les projets de réaménagement, deux valeurs correspondant à des usages du site peuvent être retenues:

- zones sensibles : zone résidentielle ou zone d'activités récréatives ou zone d'activités sensibles (établissements d'enseignement, établissements médicaux,...).
- autres usages du site.

## **2.3. Vulnérabilité et sensibilité des eaux souterraines ou superficielles**

Par ce critère, il s'agit de prendre en compte la vulnérabilité ou la sensibilité des eaux souterraines ou superficielles sous le double aspect : ressource existante pour l'alimentation en eau potable ou pour un usage sensible et patrimonial. Ce critère s'appréciera principalement par rapport aux documents des SDAGE et des SAGE.

## **3. La méthode de sélection proposée**

L'objectif est de ranger, à l'aide des critères susmentionnés les sites anciens inventoriés en deux groupes:

- les sites prioritaires pour un diagnostic initial ou étude des sols,
- les sites non prioritaires, ces derniers devant cependant être "gardés en mémoire".

L'idée est de faire, à l'issue du dépouillement des diverses archives et du premier regroupement dans le fichier informatique des sites industriels anciens, une présélection sur la base des activités du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> groupe tels que définis au §2.1. ci-dessus.

Le critère "situation du site" est alors croisé avec la "vulnérabilité/sensibilité" dont le concept est abordé de façon détaillée. Les codes à ces deux critères, présentés dans les paragraphes suivants, permettent de classer les sites présélectionnés (sur la base de l'activité) en 9 classes de priorité.

### **3.1. Codification et croisement des critères "situation du site" et "vulnérabilité/sensibilité"**

La "**situation du site**" est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs :

- Réaménagement réalisé ou projeté de type sensible-
- Réaménagement réalisé ou projeté de type non sensible
- - Site non réaménagé (friche)et sans projet identifié

Les réaménagements de type sensible sont ceux définis au § 2.2.

La "Vulnérabilité/sensibilité" du milieu est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs, même si les cartes de vulnérabilité de certaines régions détaillent ce critère de façon plus fine:

- Sites localisés soit dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage alimentant en eau potable, une collectivité publique (AEP), ou à défaut, dans la zone d'alimentation de l'ouvrage, lorsqu'il n'y a pas de recouvrement argileux pour protéger l'aquifère capté, soit en amont de pisciculture, de conchyliculture, de zone de baignade. Il s'agit ici de prendre en compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées,

-Aquifères dans des formations vulnérables (terrains poreux ou très fissurés, tels que calcaire karstifié, alluvions sablo-graveleuses, .... ). Il s'agit ici de noter la vulnérabilité sensu-stricto sans cible potentielle. -Aquifères faiblement vulnérables (sables argileux, marne calcaire, molasse terrigène), ou terrains très peu perméables (formations épaisses d'argiles, limons, marnes, ...)

Ces codes ont été choisis de telle façon que le croisement de ces deux critères permette d'obtenir une grille (par addition des deux codes) avec un éventail des classes suffisamment étalé et donc suffisamment discriminant.

La grille ci-après présente les huit "classes" de priorité résultant du croisement des critères "situation du site" et "vulnérabilité/sensibilité".

Situation du site	Vulnérabilité/Sensibilité			
	Code	4	3	1
	4	8	7	5a
	2	6	5b	3
	1	5a	4	2

### **3.2. Sélection des sites prioritaires**

La sélection des sites prioritaires pour la réalisation de diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée de risques s'effectuera donc ainsi :

- présélection, parmi les sites inventoriés, des sites sur lesquels ont été exercées des activités appartenant aux 1er et 2ème groupes tels que définis au §2.1.,
- pour les sites présélectionnés, codification de leurs caractéristiques en termes de situation et de vulnérabilité/sensibilité, selon le système de codification défini au §3.1.1
- détermination de la classe de priorité selon la grille ci-dessus du §3.1.

Une étude de diagnostic initial et une évaluation simplifiés des risques devra être envisagée sur les sites des classes 8, 7, 6 et 5a qui rassemblent les sites pouvant avoir un impact sur les personnes, via des cibles potentielles liées à la vulnérabilité/sensibilité (du milieu) ou au réaménagement actuel ou projeté. Les priorités de réalisation de ces études doivent évidemment se lire ainsi :

**Classe 8 > classe 7 > classe 6 > classe 5a.**

Dans un second temps, et donc à plus long terme, les études pourront porter également sur les sites rangés en classes 5b et 4 qui rassemblent les sites placés dans un contexte de grande vulnérabilité, mais sans cible potentielle identifiée actuellement.

Il n'y a aucune urgence à étudier les sites des classes 3 et 2, qui ne se trouvent pas en amont de cible potentielle ni dans un contexte géologique vulnérable.

A l'intérieur de chaque classe, un sous-classement, laissé à l'appréciation du comité de pilotage, pourra être envisagé en fonction, par exemple, des accidents ou incidents connus, de l'importance de l'activité, ou d'autres détails recueillis au cours de la recherche historique.

La démarche de cette méthode a été testée sur la zone du bassin versant de l'étang de Thau dans l'Hérault par le BRGM et tient compte des enseignements tirés de ce test. Le retour d'expérience de son application sur une plus grande échelle conduira probablement à lui apporter des modifications et des améliorations.

Cette méthodologie de sélection est donc encore à considérer comme provisoire.

## **Annexe 6 - Corrélation entre les codes NAF (modifiés) et les groupes d'activité du SEI**



## REMARQUES PRELIMINAIRES

### **1 - SUR LE LEXIQUE "ACTIVITES" (CODE NAF modifié) UTILISE DANS LA BASE DE DONNEES BASIAS**

De nombreux chapitres des codes NAF originel (F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q) traitant plutôt de commerce, de petits métiers ou d'activités de services collectifs ou individuels n'ont pas été repris (ou que très partiellement) dans le lexique n° 12 de BASIAS. Parmi ces chapitres, seules les activités pouvant être une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à déclaration ou à autorisation, ou pouvant éventuellement constituer un risque potentiel ou être à l'origine de pollutions, ont été retenues (ainsi que leur code NAF associé) et regroupées dans un chapitre s'intitulant "activités de services collectifs ou personnels".

Les activités des codes NAF retenues dans ce lexique n° 12 ont été complétées par quelques précisions pour le rendre plus facilement exploitable, ainsi que par des activités qui, initialement, n'y figuraient pas. *Tous ces rajouts apparaissent en italique par rapport aux codes NAF originels.*

Lors de la saisie, il faut aussi considérer que lorsqu'il y a "fabrication" ou "utilisation" d'un produit, il y a forcément "stockage".

### **2 - SUR LES CORRELATIONS ENTRE LES CODES NAF ET LES GROUPES D'ACTIVITE DEFINIS DANS LA NOTE DU SEI, RELATIVE AUX CRITERES DE SELECTION DES SITES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN DIAGNOSTIC INITIAL**

Chaque site industriel est défini par une activité pendant une période donnée, ou par des activités différentes qui se sont succédées au fil du temps.

Il est nécessaire de rappeler qu'un site industriel peut avoir plusieurs installations, comme par exemple, un atelier de peinture, un quai de déchargement, une cuve à fuel, un entrepôt de solvants, un stockage de déchets, etc..., chacune participant à une activité générale du site. Il faut donc garder à l'esprit cette notion "d'installation" différente de la notion "d'activité" qui les englobe toutes et qui est associée à une adresse.

Chacune des activités du site, unique ou multiples au fil du temps sur un même lieu, est consignée dans BASIAS sous la forme d'un des codes NAF (Cf. lexique n°12) dont la quasi-totalité correspond à des activités, mais dont certains, parmi ceux rajoutés, correspondent à des installations participant à l'activité générale du site concerné.

Pour établir la corrélation entre une activité et le groupe (1ier, 2ième, ou 3ième) défini dans le projet de note SEI du 17/04/1996, trois cas peuvent se présenter pour chaque activité pratiquée sur le site (point 1, 2 et 3).

**1** - Soit la raison sociale exprime clairement l'activité dominante du site industriel considéré, comme par exemple, "la tannerie de l'Ouest" ou "cokerie X" : dans ce cas le code NAF à associer au site, et le groupe d'activité correspondant sont évidents, respectivement DC19.1/groupe 1, et DF23.1/groupe 1;

**2** - Soit la raison sociale est un terme elliptique qui donne peu de précision sur les diverses installations du site, parmi lesquelles certaines pourraient présenter un risque pour les personnes ou l'environnement, comme par exemple "Sté de tissage X": dans ce cas le site sera codé de la façon suivante, soit DB17.2/groupe 3 à défaut de précisions sur les diverses installations, soit DB17.3/groupe 1 si le dossier mentionne la présence d'un atelier de teinture des tissus sur ce même site industriel;

**3** - Soit la raison sociale est peu explicite, comme par exemple "Sté Tartempion et fils": dans ce cas, qui s'apparente au précédent, et à défaut d'autres précisions sur l'activité générale, le site sera codé en fonction de celle des installations, signalées sur ce même site, qui présente le plus de risque. Si la société considérée ne fait, par exemple, que du commerce de véhicules, elle sera codée G50.1/groupe 3, mais si elle a aussi un atelier de carrosserie et peinture elle sera codée alors G50.2b/groupe 2, ou si elle a de surcroît une ou des pompes pour distribuer du carburant comme une station service, elle sera codée G50.5/groupe 1.

Quelques codes NAF présentés dans le lexique n°12 de BASIAS correspondent à des installations, dont certaines notamment transformateur / code E40.1d et DLI / code Z3 sont quasiment présentes sur tous les sites industriels, et même dans de nombreux immeubles non industriels. Considérer toutes ces installations en groupe 1 rendrait la méthode de sélection trop peu sélective.

On pourrait donc envisager, *a priori*, de retenir les bases suivantes, lesquelles présentent cependant un biais et devront, de ce fait, être soumises à la réflexion du comité de pilotage régional :

- Pour les transformateurs, c'est le groupe de l'activité dominante du site concerné qui sera pris en compte. Pour les rares cas où la fonction du site est uniquement la transformation du courant à haute tension (accumulation de plusieurs transformateurs), le groupe 1 pourrait être envisagé.

- Pour les DLI présent sur un site dont l'activité est floue ou non connue, le groupe 1 pourrait être attribué, par principe de précaution, pour tous les stockages > ou = à 10m<sup>3</sup> (volume de stockage généralement retenu comme seuil minimal pour prendre en compte le site dans l'inventaire, lors du cadrage de l'opération par les comités de pilotage).

- Le groupe 1 est aussi à retenir pour tous les distributeurs d'hydrocarbures, à cause des problèmes posés par la pérennité des égouttures, quelle que soit la capacité de stockage de la station service.

- Pour les DLI, quel que soient leur volume, présents sur un site dont l'activité générale est connue, c'est cette activité qui sera codifiée selon le code NAF approprié et le groupe SEI (1, 2 ou 3 ) correspondant. Il serait alors nécessaire de préciser, si possible, dans le chapitre "produit" le type de liquide inflammable concerné et le volume de stockage en une ou plusieurs cuves.

**Il faut rappeler que ces principes doivent être confirmés ou précisés par le comité de pilotage régional.**

### **3 - CHOIX DES SITES DEVANT ETRE SOUMIS A LA GRILLE DE SÉLECTION**

Dans les cas où plusieurs activités se sont succédées sur un même site, le site sera retenu pour être soumis au crible de sélection si une, au moins, des activités est du groupe 1 ou du groupe 2.

Si toutes les activités sont du groupe 3, le site ne sera pas soumis au crible de sélection, sauf intérêt particulier du comité de pilotage pour ce site; il est donc inutile, dans ce cas, de vouloir instruire les rubriques le concernant, notamment celles des critères environnementaux et de l'utilisation du site, dans la base BASIAS.

## MENU PRINCIPAL DU CODE NAF

### A. Agriculture, Chasse, Sylviculture

### B. Pêche, Aquaculture

### C. Industrie extractive (*mine, carrière, sablière, argillère, gypse, sels...*)

### D. Industrie Manufacturière

DA. Industries Agricoles et Alimentaires

DB. Industries Textiles et Habillement (*et corde*)

DC. Industries du Cuir et de la Chaussure

DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois

DE. Travail du papier et carton/Edition, imprimerie

DF. Cokéfaction, Raffinage, Industries nucléaires, *et sources radioactives*

DG. Industrie Chimique

DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques (*PVC, polystyrène...*)

DI. Fabrication *et préparation* d'autres produits minéraux non métalliques (*Pierre, verre, céramique, terre cuite, ciment, plâtre, chaux, soufre, enrobés, réfractaires...*)

DJ. Métallurgie et travail des métaux (*dont traitement de surface, traitement électrolytique; mécanique générale*)

DK. Fabrication de machines et équipements (*constructions mécaniques de tous types y compris armes*) et munitions

DL. Fabrication d'équipements électriques (*y compris piles et accumulateurs*)

ou électroniques

DM. Fabrication de matériel de transport

DN. Autres industries manufacturières (*dont récupération et régénération: chiffonniers, ferrailleurs*)

### E. Production et distribution d'électricité (*y compris transformateur*), de gaz, d'eau, et de chaleur (*y compris compression, réfrigération, soufflerie*)

--> Activités de services collectifs ou individuels (*forage, commerce, garage, station service, transports, laboratoire d'analyse, assainissement, déchets, DLI, stockages divers*)

### F. Métiers de la construction

### G. Commerces, Réparations (autos, machines diverses, articles domestiques...)

### I. Transports, Communications (air, terre, eau)

### K. Immobilier, Locations, Services aux entreprises

### N. Santé, Action sociale

### O. Services collectifs, sociaux et personnel

### Z. Autres activités collectives ou privées

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
<b>A.</b>	<b>AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE</b>	
<b>01.</b>	<b>AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES</b>	
01.1	Culture (légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières)	3
01.1g	Viticulture	3
01.2	Elevage	3
01.3	Culture et élevage associés	3
01.4	Services annexes à l'agriculture ( <i>coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles, stockage de phytosanitaires, pesticides, ...</i> )	1
01.5	Chasse	3
<b>02.</b>	<b>SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE, SERVICES ANNEXES</b>	<b>3</b>
<b>B.</b>	<b>PECHE, AQUACULTURE</b>	
05.0a	Pêche	3
05.0c	Pisciculture, aquaculture, <i>conchyliculture</i>	3
<b>C.</b>	<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	
<b>CA.</b>	<b>EXTRACTION DE PRODUITS ENERGETIQUES</b>	
<b>10.</b>	<b>EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE</b>	
10.1	Extraction et agglomération de la houille	
10.1a	<i>Extraction mais sans agglomération (Cf. 10.1b) de la houille</i>	3
10.1b	<i>Agglomération de la houille (utilisation de brai)</i>	1
10.2	Extraction et agglomération du lignite	3
10.3	Extraction et agglomération de la tourbe	3
<b>11.</b>	<b>EXTRACTION D'HYDROCARBURES ; SERVICES ANNEXES</b>	
11.1	Extraction d'hydrocarbures ( <i>concession minière d'exploitation du pétrole et forage</i> )	1
11.2	Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures ( <i>bassin, boue... </i> )	1
<b>12.</b>	<b>EXTRACTION DE MINERAIS D'URANIUM</b>	<b>1</b>
<b>CB.</b>	<b>EXTRACTION DE PRODUITS NON ENERGETIQUES</b>	
<b>13.</b>	<b>EXTRACTION DE MINERAIS METALLIQUES</b>	
13.1	Extraction de minerais de fer	3
13.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux	1
<b>14.</b>	<b>AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	
14.1	Extraction de pierres (voir aussi 26.7)	3
14.1a	Extraction de pierres pour la construction	3
14.1c	Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	3
14.1e	Extraction d'ardoise	3
14.2	Extraction de sables et d'argiles	3
14.2a	Production de sables et de granulats	3
14.2c	Extraction d'argiles et de kaolin	3
14.3	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique ( <i>ex : soufre, sulfate ...</i> ) et d'engrais naturels ( <i>phosphate, potasse</i> )	1
14.4	Production de sel	3
14.5	Activités extractives n.c.a.	? selon produit
14.6	<i>Extraction d'amiante</i>	1
<b>D.</b>	<b>INDUSTRIES MANUFACTURIERES</b>	
<b>DA.</b>	<b>INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES</b>	

<b>15.</b>	<b>INDUSTRIES ALIMENTAIRES</b>	<b>3</b>
15.1	Industrie des viandes, de la charcuterie et des os ( <i>dégraissage, dépôt, équarrissage</i> )	3
15.2	Industrie du poisson	3
15.3	Industrie des fruits et légumes (y compris jus de fruits et légumes)	3
15.4	Industrie des corps gras ( <i>huile végétale et animale, y compris fonderie de suif</i> ), hors huile minérale ( Cf. DF.23.2)	3
15.5	Industrie laitière (y compris glaces et sorbets)	3
15.6	Travail des grains ( <i>farine</i> ) ; fabrication de produits amylicés	3
15.7	Fabrication d'aliments pour animaux	3
15.8	Autres industries alimentaires (pain, chocolat, bombons, pâte, café, condiments, diététique,...)	3
15.9	Industrie des boissons (autres que jus de fruits et de légumes)	3
15.9x	<i>Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs</i>	3
15.9y	<i>Production de vin, cidre et bière</i>	3
15.9z	<i>Industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes</i>	3
<b>16.</b>	<b>INDUSTRIE DU TABAC</b>	<b>3</b>
<b>DB.</b>	<b>INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT</b>	
<b>17.</b>	<b>INDUSTRIE TEXTILE</b>	
17.1	Filature, peignage, pelotonnage	3
17.2	Tissage	3
17.3	Ennoblement textile ( <i>teinture, impression,...</i> )	1
17.4	Fabrication d'articles textiles	3
17.5	Autres industries textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	3
17.6	Fabrication d'étoffes à maille	3
<b>18.</b>	<b>INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES</b>	
18.1	Fabrication de vêtements en cuir	3
18.2	Fabrication de vêtements en textile	3
18.3	Industrie des fourrures	3
<b>DC.</b>	<b>INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE</b>	
19.1	Apprêt et tannage des cuirs ( <i>tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues</i> )	1
19.2	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	3
19.3	Fabrication de chaussures	3
<b>DD.</b>	<b>TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS</b>	
20.1	Sciage, rabotage, imprégnation du bois	
20.1a	Sciage et rabotage du bois	3
20.1b	Imprégnation du bois ( <i>fongicides, vernis, insecticides</i> )	1
20.2	Fabrication de panneaux de bois (aggloméré, contre-plaqué, ...)	3
20.3	Fabrication de charpentes et de menuiseries	3
20.4	Fabrication d'emballages en bois	3
20.5	Fabrication d'objets divers en bois ou liège, et vannerie	3
<b>DE.</b>	<b>INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON ; EDITION ET IMPRIMERIE</b>	
<b>21.</b>	<b>INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON</b>	
21.1	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	1
21.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier	

	peint, toilette, emballage, ...)	3
<b>22.</b>	<b>EDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION</b>	
22.1	Edition (livres, revues, journaux, ...)	3
22.2	Imprimerie (y compris reliure, photogravure,...)	1
22.3	Reproduction d'enregistrements ( <i>vidéo, son, informatique</i> ) <i>sans fabrication des supports (bandes, disques: Cf.24.6j)</i>	3
<b>DF.</b>	<b>COKEFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLEAIRES ET SOURCES RADIOACTIVES</b>	
23.1	Cokéfaction ( <i>cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales</i> )	1
23.2	Raffinage, distillation et rectification du pétrole <i>et/ou stockage d'huile minérale</i>	1
23.3	Elaboration et transformation de matières nucléaires souhaité par ANDRA	3 /
23.4	<i>Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)</i> souhaité par l'ANDRA	3 /
<b>DG.</b>	<b>INDUSTRIE CHIMIQUE</b>	<b>1</b>
24.1	Industrie chimique de base	1
24.1a	Fabrication de gaz industriels	1
24.1c	Fabrication de colorants, de pigments <i>et d'encres</i>	1
24.1e	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1
24.1g	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1
24.1j	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1
24.1l	Fabrication de matières plastiques de base	1
24.1n	Fabrication de caoutchouc synthétique	1
24.1o	<i>Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai</i>	1
24.2	Fabrication et stockage de produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...)	1
24.3	Fabrication ou stockage de peintures, vernis ou solvants	1
24.4	Industrie pharmaceutique et laboratoire de recherche	1
24.5	Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien	1
24.5a	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1
24.5c	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	1
24.6	Fabrication d'autres produits chimiques	1
24.6a	Fabrication de produits explosifs <i>et inflammables</i> <i>(allumettes, feux d'artifice, poudre,...)</i>	1
24.6c	Fabrication et stockage de colles, gélatines, <i>résines synthétiques, gomme, mastic</i>	1
24.6e	Fabrication d'huiles essentielles	1
24.6g	Fabrication de produits chimiques pour la photographie	1
24.6j	Fabrication, dépôt et retraitement de supports de données <i>(bandes, disques, film)</i>	1
24.6l	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1
24.7	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
<b>DH.</b>	<b>INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES</b>	<b>1</b>
25.1	Industrie du caoutchouc (dont fabrication des pneus et rechapage, ...)	1
25.2	<i>Fabrication, transformation et dépôt des matières plastiques (PVC, polystyrène,...)</i>	1

<b>DI.</b>	<b>FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES</b>	
26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	1
26.2	Fabrication de produits céramiques ( <i>domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine</i> )	1
26.3	Fabrication de carreaux en céramique	1
26.4	Fabrication de tuiles et briques <i>et de produits divers</i> en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	3
26.6	Fabrication d'ouvrages <i>en ciment</i> , béton ou en plâtre; de mortier	3
26.7	Travail de la pierre (taille, concassage, criblage, polissage)	3
26.8	Fabrication <i>et préparation</i> de produits minéraux divers	3
26.8a	Fabrication de produits abrasifs	3
26.8d	<i>Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)</i>	3
26.8e	<i>Fabrication et trituration du soufre; fabrication de mèches soufrées</i>	1
26.8f	<i>Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits amiantés (Fibrociment...)</i>	1

<b>DJ.</b>	<b>METALLURGIE ET TRAVAIL DES METAUX</b>	
<b>27.</b>	<b>METALLURGIE</b>	
27.1	Sidérurgie	1
27.2	Fabrication de tubes	1
27.3	Première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	1
27.4	Production de métaux non ferreux ( <i>broyage et traitement des minerais</i> )	1
27.4a	Production de métaux précieux	1
27.4c	Production d'aluminium	1
27.4d	Première transformation de l'aluminium	1
27.4f	Production de plomb, de zinc ou d'étain	1
27.4g	Première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain	1
27.4j	Production de cuivre	1
27.4k	Première transformation du cuivre	1
27.4m	Métallurgie des autres métaux non ferreux	1
27.5	Fonderie	1
27.5a	Fonderie de fonte	1
27.5c	Fonderie d'acier	1
27.5e	Fonderie de métaux légers	1
27.5g	Fonderie d'autres métaux non ferreux	1
<b>28.</b>	<b>TRAVAIL DES METAUX (CONSTRUCTIONS METALLIQUES)</b>	
28.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction ( <i>portes, poutres, grillage, treillage...</i> )	2
28.2	Fabrication de réservoirs métalliques ( <i>pour gaz ou liquide</i> ) et de chaudières pour le chauffage central	2
28.3	Chaudronnerie, tonnellerie	2
28.4	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, <i>matriçage, découpage</i> ; métallurgie des poudres	2
28.5	Traitement des métaux ; mécanique générale	
28.5a	Traitement et revêtement des métaux ( <i>traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures</i> )	1
28.5c	Décolletage	1
28.5d	Mécanique générale	2
28.6	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (serrures, ferrures, clous, ...)	2
28.7	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	2
<b>DK.</b>	<b>FABRICATION DE MACHINES ET EQUIPEMENTS (CONSTRUCTIONS MECANIQUES)</b>	
29.1	Fabrication d'équipements mécaniques ( <i>pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission</i> )	2
29.2	Fabrication de machines d'usage général ( <i>fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...</i> )	2
29.3	Fabrication de machines agricoles ( <i>tracteurs...</i> ) et réparation	2
29.4	Fabrication de machines-outils ( <i>à métaux, à bois, portatives à moteur incorporé, de soudage</i> )	2
29.5	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique ( <i>à préciser</i> )	2
29.6	Fabrication d'armes et de munitions	1
29.7	Fabrication d'appareils domestiques ( <i>électriques ou non</i> )	2

<b>DL.</b>	<b>FABRICATION ET REPARATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ( Y COMPRIS PILES ET ACCUMULATEURS) OU ELECTRONIQUES</b>	
<b>30.</b>	<b>FABRICATION ET REPARATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATERIEL INFORMATIQUE</b>	<b>1</b>
<b>31.</b>	<b>FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES</b>	
31.1	Fabrication <i>et réparation</i> de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1
31.2	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	2
31.3	Fabrication de fils et câbles isolés	2
31.4	Fabrication, <i>réparation et recharge</i> d'accumulateurs et de piles électriques	1
31.5	Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage	2
31.6	Fabrication d'autres matériels électriques et <i>électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)</i>	2
<b>32.</b>	<b>FABRICATION D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION (ELECTRONIQUE... )</b>	
32.1	Fabrication de composants électroniques ( <i>actifs ou passifs et condensateurs</i> )	1
32.2	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission ( <i>téléphone, radar,</i> )	2
32.3	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, )	2
<b>33.</b>	<b>FABRICATION D'INSTRUMENTS MEDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE</b>	
33.1	Fabrication de matériel médico-chirurgical (y compris radiologique, ...) et d'orthopédie	2
33.2	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle	2
33.3	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels	2
33.4	Fabrication de matériels optique et photographique	2
33.5	Horlogerie	2
<b>DM.</b>	<b>FABRICATION DE MATERIEL DE TRANSPORT</b>	
<b>34.</b>	<b>INDUSTRIE AUTOMOBILE</b>	
34.1	Construction de véhicules automobiles	2
34.2	Fabrication de carrosseries et remorques	2
34.3	Fabrication d'équipements automobiles	2
<b>35.</b>	<b>FABRICATION D'AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT</b>	
35.1	Construction navale	2
35.2	Construction de matériel ferroviaire roulant	2
35.3	Construction aéronautique et spatiale	2
35.4	Fabrication de motocycles et de bicyclettes et <i>véhicules pour invalides</i>	2
35.5	Fabrication de matériels de transport n.c.a.	2
<b>DN.</b>	<b>AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES</b>	
<b>36.</b>	<b>FABRICATION DE MEUBLES ; INDUSTRIES DIVERSES</b>	
36.1	Fabrication de meubles et <i>matelas</i>	3
36.2	Bijouterie et <i>monnaies métalliques</i>	3
36.3	Fabrication d'instruments de musique	3
36.4	Fabrication d'articles de sport	3

36.5	Fabrication de jeux et jouets	3
36.6	Autres industries diverses (crin, brosse, bijoux fantaisie, duvet, ...)	3
<b>37.</b>	<b>RECUPERATION ET REGENERATION</b>	
37.1	Récupération de matières métalliques recyclables ( <i>ferrailleur, casse auto...</i> )	1
37.2	Récupération de matières non métalliques recyclables ( <i>chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée: OO90.0e, ou avec peaux vertes ou bleues: DC19.1...</i> )	3
37.3	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
<b>E.</b>	<b>PRODUCTION, DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ (Y COMPRIS SOUFFLERIE, COMPRESSION ET REFRIGERATION), D'EAU ET DE CHALEUR</b>	
<b>40.</b>	<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (Y COMPRIS TRANSFORMATEUR), DE GAZ ET DE CHALEUR</b>	
40.1	Production et distribution d'électricité	
40.1a	Centrale électrique thermique	1
40.1b	Centrale électrique hydraulique	3
40.1c	Centrale nucléaire	3/ suivi
	par l'ANDRA	
40.1d	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	1
40.2	Production et distribution de combustibles gazeux ( <i>usine à gaz, générateur d'acétylène</i> ), pour autres gaz industriels cf. DG24.1a	1
40.3	Production et distribution de chaleur	3
40.4	Compression, réfrigération	3
<b>41.</b>	<b>CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU</b>	
<b>41.0</b>	<b>Captage, traitement et distribution d'eau potable</b>	<b>3</b>
<b>F.</b>	<b>CONSTRUCTION (Métiers de la)</b>	
F45.1	Préparation des sites ( <i>démolition, terrassement</i> )	3
F45.1d	Forages et sondages	3
F45.2	Construction d'ouvrage, de bâtiment ou de génie civil, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	3
F45.3	Travaux d'installation ( <i>électrique, isolation, eau, gaz, plomberie</i> )	3
F45.4	Travaux de finition ( <i>plâtrier; menuisier bois, PVC, métaux; revêtement sols et murs, peintre; vitrier</i> )	serrurier; 3
<b>G.</b>	<b>COMMERCES, REPARATION AUTOMOBILE (OU AUTRES) ET D'ARTICLES DOMESTIQUES</b>	
G50.1	Commerce de véhicules automobiles	3
G50.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles ( <i>ou autres</i> )	
G50.2a	Garages, ateliers, mécanique et soudure	2
G50.2b	Carrosserie, peinture comme un traitement de surface?	2?
G50.3	Commerce d'équipement automobile	3
G50.4	Commerce et réparation de motorcycle	2
G50.5	Commerce de gros en carburants, ou de détail ( <i>station service quelle que soit sa capacité de stockage</i> )	1
G52.4	Droguerie (sauf s'il y a production, fabrication de drogues --->	

1ier groupe comme DG24.n)	3
<b>I. TRANSPORT ET COMMUNICATION (PAR AIR, EAU ET TERRE)</b>	
I60 Transports terrestres	
I60.1 Transport et installations ferroviaires ( <i>gare de triage et entretien des locomotives</i> )	2
I60.2 Transports urbains et routiers ( <i>gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation</i> )	2
I60.2c Téléphériques, remontées mécaniques	3
I60.3 Transports par conduites ( <i>pipeline, gazoduc, chimioduc...</i> )	
1	
I61 Transports par eau	
I61.1 Transports maritimes et côtiers ( <i>port maritime</i> )	2
I61.2 Transports fluviaux ( <i>port fluvial</i> )	2
I62 Transports aériens ( <i>aérodromes</i> )	1
I63 Services auxiliaires des transports	
I63.1 Entreposage frigorifique ou non et manutention	3
I63.2 Gestion d'infrastructures de transport	3
<b>K. IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES</b>	
K74.7 Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange	1
<b>N. SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	
N85.1 Activité pour la santé humaine	3
N85.1a Hôpitaux et cliniques	3
N85.1k Laboratoire d'analyses médicales	3
N85.2 Clinique vétérinaire	3
<b>O. SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS</b>	
O90 Assainissement, voirie et gestion des déchets	
O90.0a Epuration des eaux usées ( <i>station d'épuration</i> )	1
O90.0b Enlèvement et traitement des ordures ménagères ( <i>décharge d'O.M.; déchetterie</i> )	1
O90.0c Décharge de pneus usagés	1
O90.0d Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges ( <i>ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945</i> )	1
O90.0e Décharge de déchets verts	3
O90.0f Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	1
O90.0g Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	1
O90.0h Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques	1
O90.0i Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets ( <i>indépendants ou associés aux cimenteries</i> )	1
O93 Services personnels	
O93.0 Blanchisserie, Teinturerie (gros ou détail); blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons,	1
<b>Z. AUTRES ACTIVITES COLLECTIVES OU PRIVEES</b>	
Z1. Stockage de produits chimiques ( <i>minéraux, organiques, ...</i> )	1
Z2. Stockage de charbon	3
Z3. Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1/ si > ou = à 10m3

Z4.	<i>Terrils et/ ou crassier de mines</i>	1
Z5.	<i>Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux</i>	1
Z6.	<i>Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en produits polluants organiques)</i>	1
Z7	<i>Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. DG24.1a ou E40.2)</i>	3/ si > ou = à 10t



**Annexe 7 : Liste utilisée pour les captages  
d'eau potable  
(sources DDAF, BPREC COVAR et BRGM)**



### **Description de la liste utilisée**

Chaque DDASS gère un fichier de points d'eau dans une base de données nommée "Sise-Eaux". Cette base est actuellement en cours de mise à jour au niveau national par le BRGM. Cette mise à jour consiste à faire le lien entre la numérotation DDASS et l'indice de classement national utilisé par le BRGM pour référencer les ouvrages ; ce qui a été fait pour les AEP des Alpes de Haute Provence

La liste présente les captages d'alimentation en eau potable (AEP) qui se situent sur le territoire du département des Alpes de Haute Provence. Quelques captages, enregistrés dans le fichier « Sise-Eaux » des Alpes de Haute Provence, sont implantés dans des communes limitrophes au département. Ces captages ont été retirés de la liste présentée ci-après.

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
AGLUN		905645	1901358	2002
AGLUN		904310	1902737	2002
ALLEMAGNE-EN-PROVENCE	LES MOULLIERES	896437	1871802	2002
ALLEMAGNE-EN-PROVENCE	LES MOULLIERES	896437	1871802	2002
ALLEMAGNE-EN-PROVENCE	LA SURPRISE	895455	1871517	2002
ALLEMAGNE-EN-PROVENCE	FORAGE DANS LE COLOSTRE	894496	1871335	2002
ALLONS		943304	1894948	2002
ALLOS		947931	1926164	2002
ALLOS	RAVIN DE L'AIGUILLE	936911	1929940	2002
ALLOS	PETITE REPUBLIQUE DES JEUNES	945300	1925694	2002
ALLOS	SONDAGE AU LAC D'ALLOS 13	949405	1925106	2002
ANGLES		939045	1892475	2002
ANGLES	PIDANOUX	937546	1890885	2002
ANGLES		939045	1892475	2002
ANNOT		945895	1895776	2002
ANNOT	FONT- BRUISSE	946116	1897317	2002
ANNOT	SOURCE DES VERNETS	946064	1896217	2002
ANNOT	RAVIN DU RONCHAREL	944391	1896423	2002
ANNOT	LES TUFFS	946598	1890831	2002
ANNOT	SOURCE DE LA GARE	946580	1895606	2002
ARCHAIL	BERGERIE LE FOURNASSE	920812	1909992	2002
AUBENAS-LES-ALPES		869352	1886716	2002
AUBENAS-LES-ALPES	LE MOULIN BRUN	869551	1886938	2002
AUBIGNOSC		892052	1909843	2002
AUBIGNOSC		892132	1910028	2002
AUTHON	LA PEYROUSSE	904124	1923688	2002
AUTHON	LA PINOLE	905625	1924292	2002
AUZET		917333	1929824	2002
AUZET		918373	1930557	2002
AUZET		917576	1932867	2002
BANON	SOURCE DE LA D 201	863936	1895371	2002
BARCELONNETTE	LA CASSE	944830	1937656	2002
BARCELONNETTE	LA CASSE	944830	1937656	2002
BARCELONNETTE	BOIS CHENU	941879	1940862	2002
BARLES	PARAVOUX	913319	1925640	2002
BARLES	LES SAUVANS	912112	1923796	2002
BARLES	LE FOREST	912889	1925309	2002
BARLES		914593	1924322	2002
BARLES	LES SAUVANS	912112	1923796	2002
BARLES	LE GRAVAT	917332	1926180	2002
BARRAS	LE FEUILLART	900695	1907824	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
BARREME	SOURCE DE BARREME	924600	1895654	2002
BARREME		929453	1892582	2002
BARREME	SOURCE DE LA VALBONNETTE	921686	1891292	2002
BAYONS	CLOT ROYET	907267	1933094	2002
BAYONS	CLOT ROYET	907267	1933094	2002
BAYONS	LE BOIS DE FAYENC	906527	1937026	2002
BAYONS		901582	1928477	2002
BAYONS		901582	1928477	2002
BAYONS		905732	1929797	2002
BAYONS	CLOT ROYET	907476	1933285	2002
BAYONS		905052	1934200	2002
BAYONS	CLOT ROYET	907267	1933094	2002
BAYONS	BAUDINARD	904831	1928559	2002
BEAUJEU	CONFL. DE L'ARIGEOL ET GALEBR	922712	1919486	2002
BEAUJEU		921823	1918623	2002
BEAUJEU	RAVIN DE LA LAUZE	919854	1921702	2002
BEAUJEU	RAVIN DE RIAILLE	923460	1921009	2002
BEAUVEZER		941353	1914656	2002
BEAUVEZER		938820	1914780	2002
BEAUVEZER		938980	1914770	2002
BEAUVEZER		939453	1913910	2002
BEAUVEZER	ST PIERRE	941276	1913434	2002
BEAUVEZER		939453	1913910	2002
BELLAFFAIRE		908524	1939082	2002
BELLAFFAIRE	RAVIN DU FOUENT DE CHANDOU	908654	1939282	2002
BEVONS		883601	1915597	2002
BEVONS		884315	1914076	2002
BEVONS	CASTEL BEVONS	884034	1914336	2002
BEVONS	COLONIE FOS SUR MER	883406	1915479	2002
BEYNES	PALUS	912086	1893068	2002
BEYNES	LOCATION DI GANGI	909870	1894299	2002
BEYNES	PUITS DU CAMPING LA CELESTINE	909578	1893107	2002
BLIEUX		925010	1883040	2002
BLIEUX		925661	1882991	2002
BLIEUX		925856	1881019	2002
BRAS-D'ASSE	MONTEE DE TELLE	905910	1885550	2002
BRAS-D'ASSE	PUITS DE L'ASSE	904694	1887740	2002
BRAS-D'ASSE		904884	1887620	2002
BRAUX	LE NOYEL OU LA NOGERE	950184	1898019	2002
BRAUX	CHABRIERES	949460	1899359	2002
BREOLE(LA)		917518	1945328	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
BREOLE(LA)	BOIS DE COLOMBES	917909	1944848	2002
BREOLE(LA)		915625	1945974	2002
BREOLE(LA)		918101	1943968	2002
BREOLE(LA)		916379	1944294	2002
BREOLE(LA)		915541	1943341	2002
BREOLE(LA)		915522	1942741	2002
BREOLE(LA)		916110	1943913	2002
BREOLE(LA)	BOIS DE COLOMBES	917809	1945038	2002
BREOLE(LA)		914777	1944721	2002
BREOLE(LA)		913405	1944938	2002
BREOLE(LA)		916110	1943913	2002
BREOLE(LA)		916239	1944474	2002
BRILLANNE(LA)	STATION DE POMPAGE BORD DURANCE	885818	1888756	2002
BRUNET		896791	1884329	2002
BRUNET	LA JULIENNE	894800	1883924	2002
BRUNET	M. TIRANT -13 AUBAGNE - PEPINIERIST	896560	1884648	2002
BRUSQUET(LE)	LES RONCHAIRES	918160	1914120	2002
CAIRE(LE)		897300	1936735	2002
CAIRE(LE)	PRE DU LOUBET	896344	1939235	2002
CASTELLANE	SOURCE DU PESQUIER	935414	1882554	2002
CASTELLANE		938614	1880088	2002
CASTELLANE	LE CHATEAU	939074	1880390	2002
CASTELLANE	LA BEAUME	934966	1885677	2002
CASTELLANE	DISTILLERIE DE LA BAUME	935690	1880261	2002
CASTELLANE		930469	1882201	2002
CASTELLANE		931060	1877717	2002
CASTELLANE		938952	1877155	2002
CASTELLANE		934517	1876724	2002
CASTELLANE	SIONNE	932509	1883138	2002
CASTELLANE		935127	1876946	2002
CASTELLANE		932227	1879742	2002
CASTELLANE		933577	1880527	2002
CASTELLANE	LA COLLE	933591	1880505	2002
CASTELLANE		932229	1878671	2002
CASTELLANE		935556	1885888	2002
CASTELLANE		935766	1886009	2002
CASTELLANE	CHATEAU SOLEIL SOURCE SE	932068	1874896	2002
CASTELLANE	DOMAINE DE LA SALOU	934591	1879288	2002
CASTELLANE	PUITS RESIDENCE DU CASTILLON	934896	1885643	2002
CASTELLANE	SOURCE DU RESTAURANT CHALVE	933051	1882688	2002
CASTELLANE		938614	1880088	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
CASTELLANE	SCE DE L'ELEPHANT BLANC, MONTAGNE D	938884	1880164	2002
CASTELLANE	FORAGE PARCELLE N 122	934807	1885638	2002
CASTELLANE		930469	1882201	2002
CASTELLARD-MELAN(LE)		903776	1918022	2002
CASTELLARD-MELAN(LE)		903776	1918022	2002
CASTELLET(LE)		891895	1889224	2002
CASTELLET(LE)		891895	1889224	2002
CASTELLET(LE)		893078	1888586	2002
CASTELLET-LES-SAUSSES		953195	1899218	2002
CASTELLET-LES-SAUSSES		956388	1899236	2002
CERESTE	CAUDON	863444	1876752	2002
CERESTE	RIVE DROITE DE L'ENCREME	862139	1878612	2002
CERESTE	LOTISSEMENT BAGATELLE	862003	1881635	2002
CERESTE	BAGATELLE	861513	1881204	2002
CERESTE	QUARTIER BARBIERE	859000	1875893	2002
CERESTE	CAUDON	863444	1876752	2002
CERESTE	VALLON D'AIGUEBELLE	862912	1877332	2002
CHAFFAUT-SAINT-JURSON(LE)	LA GRANDE ISCLE	906785	1901891	2002
CHAFFAUT-SAINT-JURSON(LE)		902150	1897176	2002
CHAFFAUT-SAINT-JURSON(LE)	LA MOLIERE	900939	1896812	2002
CHAMPTERCIER	VALLON DU ROUVEIRET	908306	1911075	2002
CHAMPTERCIER	ACO DE LOMBARD	905141	1907474	2002
CHAMPTERCIER	LES LOMBARDS	906013	1907105	2002
CHAMPTERCIER	LA GRAND ROUTE	905944	1906304	2002
CHAMPTERCIER	RAVIN DE MARTIN	907468	1905637	2002
CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	LES PETITES FILIERES	893567	1908069	2002
CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	PUITS N[1-4-5-DE L'EDF A ST AUBAN	894126	1903996	2002
CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	LA BARQUE	894009	1907420	2002
CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	LES PETITES FILIERES	893567	1908069	2002
CHATEAUFORT	RAVIN DE PENNE	895452	1925671	2002
CHATEAUFORT	RAVIN DE PENNE	895452	1925671	2002
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	LE THORON	890217	1906210	2002
CHATEAUREDON	ST MICHEL	913675	1900805	2002
CHAUDON-NORANTE		920923	1896837	2002
CHAUDON-NORANTE		920068	1894142	2002
CHAUDON-NORANTE		918854	1899465	2002
CLAMENSANE	COMBE D'AMBRESC	899603	1931366	2002
CLAMENSANE	ARMOUS	897812	1931071	2002
CLAMENSANE	ARMOUS	897812	1931071	2002
CLARET		890830	1938793	2002
CLARET	LES ESPIGNERS N 1	889483	1936939	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
CLARET	LES ESPIGNIERS N°2	888943	1936507	2002
CLARET	LES ESPIGNIERS N°3	889443	1936929	2002
CLARET	LES ESPIGNIERS N°2	888943	1936507	2002
CLUMANC		927448	1898084	2002
CLUMANC	L'ESTAIL	924983	1902002	2002
COLMARS		944281	1916885	2002
COLMARS		943662	1915983	2002
COLMARS		943662	1915983	2002
COLMARS		942931	1920195	2002
COLMARS	CABANNE VIEILLE	946253	1919424	2002
COLMARS	SOURCE DE LA FRUCHIERE	946898	1915306	2002
CONDAMINE-CHATELARD(LA)		947927	1951856	2002
CONDAMINE-CHATELARD(LA)	LES PRAS	948559	1951237	2002
CONDAMINE-CHATELARD(LA)		947964	1948734	2002
CONDAMINE-CHATELARD(LA)	LES PRAS	948639	1951097	2002
CORBIERES		875587	1868044	2002
CRUIS	JARDIN PUBLIC	880865	1902397	2002
CRUIS		880635	1902356	2002
CURBANS	RAVIN DE ST PIERRE OU DE LA COMB	896345	1943209	2002
CURBANS		895444	1943337	2002
CURBANS		893189	1940330	2002
CURBANS	FORAGE DU CAMPING DU LAC	894272	1942993	2002
CURBANS	FORAGE CAMPING LA CONDAMINE	894344	1943486	2002
CUREL		865846	1914170	2002
CUREL		865846	1914170	2002
DAUPHIN		876388	1882985	2002
DEMANDOLX	LA CLUE	940536	1884579	2002
DIGNE-LES-BAINS	LES FONTS	919967	1907427	2002
DIGNE-LES-BAINS	LA MAIRE	918928	1902439	2002
DIGNE-LES-BAINS	LES FONTS	904616	1900585	2002
DIGNE-LES-BAINS	LA MONTAGNE DE COUSSON	911940	1902543	2002
DIGNE-LES-BAINS	SOURCE DE ST-BENOÎT	911550	1908549	2002
DIGNE-LES-BAINS	LE GOMAR	909804	1908335	2002
DIGNE-LES-BAINS		919603	1904713	2002
DIGNE-LES-BAINS	SOURCE DE ST-BENOÎT	911550	1908549	2002
DRAIX		922143	1910465	2002
DRAIX		922103	1910395	2002
DRAIX		921993	1910235	2002
DRAIX		921942	1910675	2002
ENCHASTRAYES		948463	1937415	2002
ENCHASTRAYES		950134	1937700	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
ENCHASTRAYES		947024	1936571	2002
ENCHASTRAYES		946383	1936730	2002
ENCHASTRAYES		950208	1940192	2002
ENCHASTRAYES	VALLON DES TERRES PLAINES, COMMUNE	951916	1937654	2002
ENCHASTRAYES		945671	1937368	2002
ENCHASTRAYES		949778	1939821	2002
ENCHASTRAYES		948325	1936644	2002
ENCHASTRAYES		946383	1936730	2002
ENTRAGES	LA COTE	914635	1901618	2002
ENTRAGES	LES HOUERTS	914600	1901538	2002
ENTRAGES	LA COTE	914635	1901618	2002
ENTRAGES		914277	1895881	2002
ENTRAGES		914099	1899475	2002
ENTRAGES	SOURCE DU TUNNEL DE CHABRIERES	914428	1898016	2002
ENTREVAUX	GARAMAGNE SUPERIEURE	962512	1893005	2002
ENTREVAUX	GARAMAGNE INFERIEURE	962502	1892974	2002
ENTREVAUX		955351	1893977	2002
ENTREVAUX	LE BEC	957320	1894994	2002
ENTREVAUX	LE BREC	958292	1894656	2002
ENTREVAUX		955149	1890452	2002
ENTREVAUX	LE BREC	958292	1894656	2002
ENTREVAUX		956871	1894662	2002
ENTREVENNES		897082	1888995	2002
ENTREVENNES	AJONC	900297	1893067	2002
ENTREVENNES	RAVIN DE RECLAUX	901114	1894740	2002
ENTREVENNES	JEANCHIER	896852	1888604	2002
ESCALE(L')	LES PLANTAILLES	894915	1905194	2002
ESCALE(L')		896175	1905963	2002
ESCALE(L')		896908	1904823	2002
ESPARRON-DE-VERDON		895787	1866843	2002
ESPARRON-DE-VERDON	LE COTEAU ROND	896588	1867065	2002
ESPARRON-DE-VERDON		890548	1867914	2002
ESPARRON-DE-VERDON		893224	1866788	2002
ESPARRON-DE-VERDON	RIVE GAUCHE RAVIN DE TRENTE	891167	1868376	2002
ESPARRON-DE-VERDON	FORAGE KRIKORIAN	891287	1868566	2002
ESPARRON-DE-VERDON		893224	1866788	2002
ESPARRON-DE-VERDON	LES GUDIERES	894516	1866870	2002
ESTOUBLON		911801	1888406	2002
ESTOUBLON		912435	1891251	2002
ESTOUBLON		908151	1891111	2002
ESTOUBLON		911801	1888406	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
FAUCON-DE-BARCELONNETTE		946414	1944326	2002
FAUCON-DE-BARCELONNETTE	LES GRANGES	945624	1944224	2002
FAUCON-DU-CAIRE	RAVIN DE LA PICHE	899355	1939983	2002
FAUCON-DU-CAIRE	ST-BARTHELEMY	900362	1941776	2002
FAUCON-DU-CAIRE	RAVIN DE LA PICHE	899355	1939983	2002
FAUCON-DU-CAIRE	RAVIN DE LA PICHE	899355	1939983	2002
FONTIENNE		876873	1895912	2002
FONTIENNE		877163	1896333	2002
FONTIENNE	RAVIN DE LONGIERE	877877	1894932	2002
FORCALQUIER	LES ARNAUDS	875350	1891623	2002
FORCALQUIER	LES ARNAUDS	875350	1891623	2002
FORCALQUIER	LES ARNAUDS	875350	1891623	2002
FORCALQUIER		878030	1893181	2002
FORCALQUIER		876045	1889763	2002
FUGERET(LE)		945187	1898677	2002
FUGERET(LE)	VAIRE ADOUS	944582	1900258	2002
FUGERET(LE)	LE THORON OU LE TOURON	949066	1900649	2002
FUGERET(LE)		947947	1899956	2002
FUGERET(LE)	LE THORON OU LE TOURON	949066	1900649	2002
FUGERET(LE)	LA RATE	947467	1899834	2002
GARDE(LA)	VALLON DU TEILLON	940129	1879141	2002
GARDE(LA)	RAVIN DE MAUPAS OU DES CLARNES	940540	1878651	2002
GARDE(LA)	RAVIN DE MAUPAS OU DES CLARNES	940540	1878651	2002
GIGORS	RUISSEAU DE RIOU CLAIR RIVE G	903462	1942814	2002
GLUIRAS	MARJANOUX	775304	1986100	2002
GLUIRAS	LE BOIS DE GEYS	775816	1985700	2002
GREOUX-LES-BAINS		885354	1866381	2002
GREOUX-LES-BAINS	ESTELLE	888137	1871283	2002
GREOUX-LES-BAINS	PONTOISE	880223	1868283	2002
GREOUX-LES-BAINS	PLAN DE ROUSSET	881498	1871701	2002
GREOUX-LES-BAINS	FORAGE DE LA PALUIRE	880721	1868416	2002
HAUTES-DUYES		908602	1917712	2002
HOSPITALET(L')		869988	1905098	2002
JARJAYES	MALCOR	899946	1948901	2002
JAUSIERS	RAVIN DE LA COMBETTE	953542	1943584	2002
JAUSIERS	RAVIN DES SANIERES	948444	1945062	2002
JAVIE(LA)	RAVIN D'AIGUEBELLE	915637	1918869	2002
JAVIE(LA)	RAVIN D'AIGUEBELLE	915637	1918869	2002
LAMBRIUSSE	BERGERIE DE L'ANGE	928854	1900400	2002
LAMBRIUSSE		929359	1902744	2002
LAMBRIUSSE		929012	1901171	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
LAMBRUISSE	ANCIENNE SOURCE LAMBRUISSE	929344	1908750	2002
LARCHE		959471	1949684	2002
LARCHE		961236	1948317	2002
LARDIERS		871026	1901356	2002
LAUZET-UBAYE(LE)	LE VILLARD	926551	1942857	2002
LAUZET-UBAYE(LE)		926391	1942816	2002
LAUZET-UBAYE(LE)	COSTE PLANE	925482	1946377	2002
LAUZET-UBAYE(LE)		925361	1946847	2002
LAUZET-UBAYE(LE)		927452	1942649	2002
LAUZET-UBAYE(LE)		927452	1942649	2002
LIMANS	QUARTIER DE ROZET	872817	1891588	2002
LIMANS	LA MARINE	871493	1892687	2002
LIMANS	SAINT HYPPOLITE	874115	1893413	2002
LIMANS	PUITS LES LAUZONS	872927	1891546	2002
LURS		886540	1888232	2002
MAJASTRES	RUISSEAU DE VILLE	917822	1887018	2002
MALIJAI	CONVERTI	896676	1901018	2002
MALIJAI	FORAGE DE L'USINE	898017	1900794	2002
MALLEMOISSON	RIVE DROITE DE LA BLEONE	904766	1900485	2002
MANE	RAVIN DE L'ETE	872887	1886542	2002
MANE		872865	1887724	2002
MANOSQUE	PONT DE MANOSQUE	880663	1873256	2002
MANOSQUE	PRES COMBAUX	878446	1870393	2002
MANOSQUE	LES QUINTRANDS	880839	1878522	2002
MARCOUX		915202	1911691	2002
MARCOUX	RIVE DROITE DE LA BLEONE	915023	1911480	2002
MEAILLES		946111	1901423	2002
MEAILLES	SOURCE DE LA COMBE	946081	1901413	2002
MEES(LES)	DABISSE-LES-MEES	888560	1894484	2002
MEES(LES)	LES VERGERS DE PROVENCE	891114	1898974	2002
MEES(LES)	LES POURCELLES	888489	1890238	2002
MEES(LES)	DABISSE-LES-MEES	888560	1894484	2002
MEOLANS-REVEL	CHAUDE OREILLE	932720	1945494	2002
MEOLANS-REVEL	RAVIN DU COL DE LA PIERRE	930584	1934859	2002
MEOLANS-REVEL	MOULIN SUPERIEUR (DITE SOURCE PETIT	932574	1939468	2002
MEOLANS-REVEL		932226	1943791	2002
MEOLANS-REVEL	LE MOULIN INFERIEUR	932494	1939618	2002
MEYRONNES	ST OURS	955590	1952776	2002
MEZEL	LE CLAUS	910062	1895881	2002
MIRABEAU		900081	1904780	2002
MIRABEAU		900354	1903619	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
MISON		881949	1925453	2002
MISON	LE JARDIN DES COMTES	881710	1925212	2002
MISON	BELLEVUE	881836	1927224	2002
MISON	CADOVI	883435	1923184	2002
MISON		881949	1925453	2002
MONTCLAR		920167	1942091	2002
MONTCLAR		920007	1942281	2002
MONTCLAR		919047	1942048	2002
MONTCLAR	LES SAGNES N°2	919043	1942234	2002
MONTCLAR		920891	1940912	2002
MONTCLAR		916405	1942002	2002
MONTCLAR	FORAGE DE L'ADOUX	920936	1940893	2002
MONTFORT	LA CASSE	892608	1902221	2002
MONTFORT	RAVIN DE VALSETTE	892569	1901835	2002
MONTFORT	LA CASSE	892608	1902221	2002
MONTFORT	LA CASSE	892608	1902221	2002
MONTJUSTIN	SOURCE DU RAVIN DE MONTJUSTIN	865595	1877617	2002
MONTJUSTIN	SOURCE DU VIEUX-MOULIN	867636	1878622	2002
MONTJUSTIN	FORAGE N°1 LE COLOMBIER	866217	1877058	2002
MONTJUSTIN	FORAGE N°2 LE COLOMBIER	866115	1876984	2002
MONTLAUX		881121	1899674	2002
MONTSALIER		862716	1896285	2002
MORIEZ	CHAMP LAMBERT	931894	1893499	2002
MORIEZ		929784	1892423	2002
MORIEZ		931849	1895361	2002
MORIEZ		930595	1896670	2002
MOTTE-DU-CAIRE(LA)	LA MEDECINE	896054	1934451	2002
MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	RAVIN DE LA CHAINE	912772	1879477	2002
MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	PUITS VINCEL	914489	1880782	2002
MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	SOURCE DE VENASCLE	915409	1879463	2002
MURE-ARGENS(LA)		935291	1904480	2002
MURE-ARGENS(LA)	RAVIN DE PRA RIOU	935492	1904190	2002
MURE-ARGENS(LA)	RAVIN DU ROUINIER	939454	1897121	2002
MURE-ARGENS(LA)	RAVIN DE LA FONTAINE	936722	1896574	2002
MURE-ARGENS(LA)	LE PONT DU BREC, L'ADRET DU BATAILL	938830	1898592	2002
NIOZELLES	LES BONS ENFANTS	883435	1888956	2002
NOYERS-SUR-JABRON		879323	1912675	2002
NOYERS-SUR-JABRON	LE PRIEURE	879078	1914857	2002
NOYERS-SUR-JABRON		876277	1913660	2002
NOYERS-SUR-JABRON		876568	1913750	2002
OMERGUES(LES)	LES VALLONS	862887	1911782	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
OMERGUES(LES)	ROCHER DE CHARANCHE	861566	1911629	2002
ONGLES		872255	1897264	2002
ONGLES		872255	1897264	2002
ONGLES		869925	1896228	2002
OPPEDETTE		862424	1886572	2002
ORAISON		886744	1886710	2002
ORAISON		886744	1886710	2002
ORAISON		888565	1882289	2002
PALUD-SUR-VERDON(LA)		921512	1871396	2002
PALUD-SUR-VERDON(LA)		923570	1869008	2002
PALUD-SUR-VERDON(LA)		922041	1872309	2002
PALUD-SUR-VERDON(LA)	SOURCE L'ENCHASTRE	920280	1879775	2002
PALUD-SUR-VERDON(LA)	SOURCE DES BONDILS	921120	1878867	2002
PEIPIN	SAINT-PIERRE - STATION POMPAGE	891118	1911017	2002
PEYROULES	LA RIVIERE ET FONTANIL	946988	1879007	2002
PEYROULES		944058	1877278	2002
PEYROULES	LE GOUTAY	951125	1878467	2002
PEYROULES		945032	1876249	2002
PEYROULES		944058	1877278	2002
PEYRUIS	CHAMP DE GAU	888592	1898473	2002
PEYRUIS	SOURCE DU SEIGNEUR	888370	1899399	2002
PEYRUIS	LES ROUBINES - PUIITS DU STADE	888903	1898048	2002
PEYRUIS	FORAGE ESPACE SAINT PIERRE 1	890434	1899089	2002
PEYRUIS	FORAGE ESPACE SAINT PIERRE 1	890434	1899089	2002
PIEGUT		901530	1947704	2002
PIEGUT	COSTA ROLLANDE	901725	1945262	2002
PIEGUT		901626	1944701	2002
PIEGUT		901581	1947173	2002
PIEGUT		902475	1945764	2002
PIEGUT		902295	1945424	2002
PIEGUT		902194	1945754	2002
PIEGUT		900830	1947422	2002
PIEGUT		900830	1947422	2002
PIERRERUE		875259	1891884	2002
PONTIS		921243	1952872	2002
PONTIS	RAVIN DU SEIGNEUR	920243	1952680	2002
PONTIS		920393	1952920	2002
PONTIS		919527	1950647	2002
PRADS-HAUTE-BLEONE	RIVE DROITE DE LA BLEONE	925654	1915719	2002
PRADS-HAUTE-BLEONE		927331	1917975	2002
PRADS-HAUTE-BLEONE	LES CLAPPES	929550	1927490	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
PRADS-HAUTE-BLEONE	LES CLAPPES	929480	1927370	2002
PRADS-HAUTE-BLEONE	SAUME-LONGE	928881	1926728	2002
PRADS-HAUTE-BLEONE		928793	1921743	2002
PRADS-HAUTE-BLEONE		931681	1907200	2002
PRADS-HAUTE-BLEONE		928504	1921432	2002
PRADS-HAUTE-BLEONE		930299	1915750	2002
PRADS-HAUTE-BLEONE		930141	1919013	2002
PRADS-HAUTE-BLEONE		927061	1913420	2002
PUIMICHEL	LES ROUTES	896333	1892688	2002
PUIMICHEL	RAVIN DE ST FIRMIN	896553	1892949	2002
PUIMOISSON		905640	1880663	2002
PUIMOISSON		905701	1880613	2002
PUIMOISSON		905079	1880872	2002
PUIMOISSON		908482	1881640	2002
REDORTIERS	RUISSEAU ET GROTTES DES BRIEUX OU DE	863788	1901352	2002
REDORTIERS	RUISSEAU ET GROTTES DES BRIEUX OU DE	863788	1901352	2002
REILLANNE		869929	1883643	2002
REILLANNE		869929	1883643	2002
REILLANNE	NOTRE DAME	868427	1883931	2002
REILLANNE	SOURCE DES ROUSSETIS	865762	1879550	2002
REVEST-DES-BROUSSES		867683	1890667	2002
REVEST-DES-BROUSSES		868352	1891329	2002
REVEST-DES-BROUSSES		868352	1891329	2002
REVEST-DU-BION		858527	1903795	2002
REVEST-SAINT-MARTIN		879085	1896567	2002
REVEST-SAINT-MARTIN		880616	1896880	2002
RIBIERS	CHATILLON	880109	1924729	2002
RIBIERS	CHATILLON	882276	1917496	2002
RIEZ		902645	1876701	2002
RIEZ	FORAGE DE L'AUVESTRE	902741	1876728	2002
RIEZ		902975	1876862	2002
RIEZ		903939	1875833	2002
RIEZ	LA MATERNELLE	902838	1875583	2002
RIEZ	LOTISSEMENT CHANTE ABRI	900936	1875406	2002
RIEZ	CHATEAU DE PONTFRAC	899310	1874842	2002
ROBINE-SUR-GALABRE(LA)	DEFENS COUCHANT	909546	1916453	2002
ROBINE-SUR-GALABRE(LA)	PUITS DU BES	912461	1914695	2002
ROBINE-SUR-GALABRE(LA)		909666	1920968	2002
ROBION		899202	1862224	2002
ROCHEBRUNE	RUISSEAU DE RIOU CLAIR RIVE D	906088	1945722	2002
ROCHEGIRON(LA)	PEYSSON	866114	1901932	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
ROCHEGIRON(LA)		866076	1903609	2002
ROCHETTE(LA)	LA BAUME DE TOUET	965432	1890319	2002
ROUGON		926347	1876394	2002
ROUGON	LA CANALE	927178	1874513	2002
ROUMOULES		905799	1876938	2002
ROUMOULES	L'HUBAC	906219	1876969	2002
ROUMOULES	SOURCE DES TROUBILLONS	906322	1876128	2002
SAINT-ANDRE-LES-ALPES	PLAN PINET	933558	1896647	2002
SAINT-ANDRE-LES-ALPES		934046	1893384	2002
SAINT-ANDRE-LES-ALPES	LE COULET	933892	1899551	2002
SAINT-ANDRE-LES-ALPES		935596	1894339	2002
SAINT-BENOIT	SAINT JEAN	953745	1893336	2002
SAINT-BENOIT	COULOMP	952822	1893995	2002
SAINT-BENOIT		951531	1895970	2002
SAINT-BENOIT		951531	1895970	2002
SAINT-BENOIT	AU DESSUS DU PRE MEICHARON	951851	1895991	2002
SAINTE-CROIX-A-LAUZE		863409	1884482	2002
SAINTE-CROIX-DE-VERDON	LES FURES	907587	1869733	2002
SAINTE-CROIX-DE-VERDON	FORAGE DU CAMPING LES TRUFFIERES	906954	1871328	2002
SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES	SAINT-JEAN	877606	1900228	2002
SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES		876585	1900166	2002
SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES		876554	1900286	2002
SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES		876544	1900446	2002
SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES	MORTEYRON	876563	1906866	2002
SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES		876544	1900446	2002
SAINT-GENIEZ		898284	1921944	2002
SAINT-GENIEZ	SARLIN OU DU FOREST	897530	1922943	2002
SAINT-GENIEZ	LA PIERRE ECRITE	893589	1921593	2002
SAINT-GENIEZ	TERRE BASSE	896097	1925768	2002
SAINT-JACQUES	LES VINS	924291	1895103	2002
SAINT-JEANNET	JEFFORT	903495	1890991	2002
SAINT-JEANNET	JEFFORT	903495	1890991	2002
SAINT-JULIEN-D'ASSE	TOURONET	901676	1889495	2002
SAINT-JULIEN-D'ASSE	TOURONET	902187	1889436	2002
SAINT-JULIEN-D'ASSE	LES ESPOULIERS	901863	1886462	2002
SAINT-JURS		906505	1883789	2002
SAINT-JURS		911246	1886062	2002
SAINT-JURS		913738	1886228	2002
SAINT-JURS		909075	1884926	2002
SAINT-JURS	FORAGE DE MOLANS	908476	1886997	2002
SAINT-LAURENT-DU-VERDON	LA FONTAINE	901018	1865190	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
SAINT-LAURENT-DU-VERDON	FORAGE CAMPING LA FARIGOULETTE	901628	1866299	2002
SAINT-LAURENT-DU-VERDON	FORAGE DU CAMPING L'ENRIOU	900090	1863628	2002
SAINT-LIONS		926413	1895198	2002
SAINT-LIONS		927544	1895281	2002
SAINT-MAIME		878147	1884871	2002
SAINT-MAIME		878530	1883490	2002
SAINT-MARTIN-DE-BROMES		891995	1869950	2002
SAINT-MARTIN-DE-BROMES		892396	1870041	2002
SAINT-MARTIN-DE-BROMES	PAYANET	890436	1869173	2002
SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE		869523	1886316	2002
SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE		869503	1886616	2002
SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE		869523	1886316	2002
SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE		869523	1886316	2002
SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE	LA BEGUDE	872454	1882151	2002
SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE	FORAGE LE SAULE RIEUR	870834	1881492	2002
SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE		874362	1882420	2002
SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE	LA RIMOURELLE	873592	1884391	2002
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE		957692	1964260	2002
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE		947610	1958230	2002
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE	BOIS DE LAUZON	951551	1955158	2002
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE		950536	1956656	2002
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE	LES PRATS	950696	1956667	2002
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE		952865	1957833	2002
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE	RAVIN DU GOUTAIL	950171	1954624	2002
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE		955508	1957580	2002
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE	LE PONT DE LA MONTAGNETTE	952442	1951137	2002
SAINT-PAUL-SUR-UBAYE		951197	1952545	2002
SAINT-PONS	LES AIGUETTES	939465	1945880	2002
SAINT-PONS	LES AIGUETTES	939636	1945390	2002
SAINT-PONS		940386	1945632	2002
SAINT-PONS	LES ADOUS	939659	1944299	2002
SAINT-PONS	LES AIGUETTES	939636	1945390	2002
SAINT-PONS	CERVIERES	940428	1944892	2002
SAINT-PONS	CERVIERES	940449	1944612	2002
SAINT-PONS	CERVIERES	940769	1944562	2002
SAINT-VINCENT-LES-FORTS		922081	1945418	2002
SAINT-VINCENT-LES-FORTS		922081	1945418	2002
SAINT-VINCENT-LES-FORTS		921051	1945166	2002
SAINT-VINCENT-LES-FORTS		920242	1944593	2002
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON		873995	1925814	2002
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON		874859	1912195	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
SAUMANE		868467	1904475	2002
SAUMANE	NARGIRAUD	868471	1904516	2002
SAUSSES	RAVIN DE LA GOURE	954995	1899803	2002
SAUSSES		956496	1900308	2002
SELONNET		915595	1941290	2002
SELONNET		914254	1941247	2002
SELONNET		915867	1936356	2002
SELONNET		916097	1936267	2002
SELONNET	RAVIN DE CHABABON	915137	1935944	2002
SENEZ	CLOT D'EMBARON	931182	1885327	2002
SENEZ		926694	1886518	2002
SENEZ		927867	1885680	2002
SENEZ	FONT CHAUDE	928048	1889805	2002
SENEZ	CLOT D'EMBARON	931182	1885327	2002
SENEZ	LES MOULIERES	918676	1891498	2002
SENEZ	SOURCE DES BLACHES	915417	1888917	2002
SENEZ	RAVIN DE LA COMBE	930266	1884816	2002
SEYNE		923493	1932530	2002
SEYNE		922556	1939214	2002
SEYNE		921835	1939623	2002
SEYNE		923403	1932540	2002
SEYNE		923252	1932800	2002
SEYNE		924336	1931481	2002
SEYNE	SOURCE DE LA VIGNASSE	926185	1932737	2002
SEYNE		923242	1936804	2002
SIGONCE		881390	1895120	2002
SIGOYER	RAVIN DES BAUDES	890701	1933318	2002
SIGOYER	VALLON DE MOUSON	889929	1934268	2002
SIGOYER	RAVIN DE LA COMBE SALIVE	889212	1932074	2002
SIGOYER	RAVIN DU SYRIEX - SOURCE ROUX	890706	1931186	2002
SIGOYER	RAVIN DU SYRIEX SOURCE AMONT DITE S	890656	1931006	2002
SIMIANE-LA-ROTONDE		858192	1895946	2002
SIMIANE-LA-ROTONDE		860663	1891645	2002
SISTERON		887103	1921279	2002
SISTERON	SAINTE EUPHEMIE	886894	1918993	2002
SISTERON	LE JAS DE BAILLE	882413	1908927	2002
SOLEILHAS		944703	1883898	2002
SOLEILHAS	VAUPLANE	945590	1885502	2002
SOURRIBES	LA COMBE	894690	1911946	2002
TARTONNE		921871	1906901	2002
TARTONNE		922698	1904060	2002

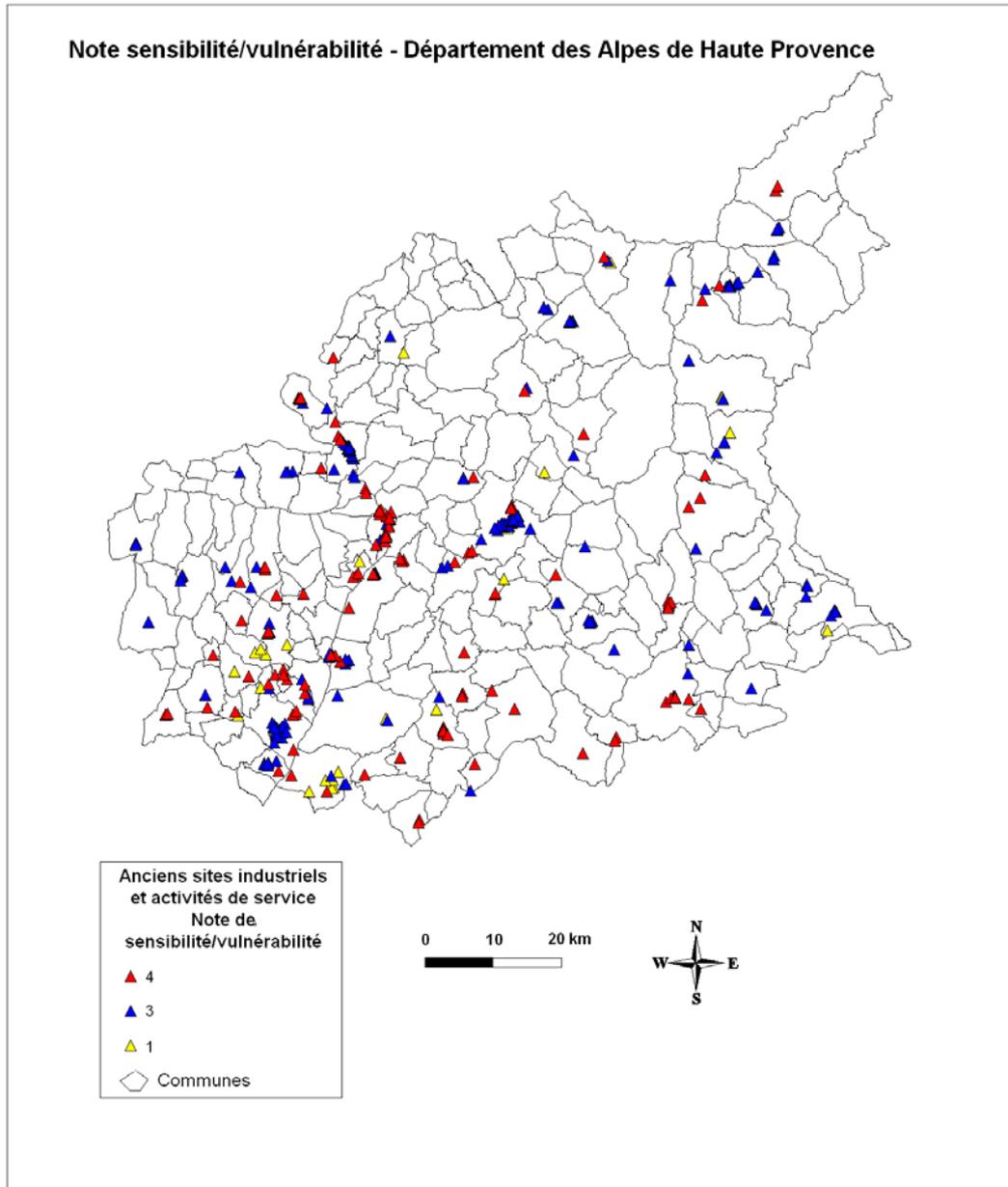
Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
TARTONNE		921871	1906901	2002
TARTONNE		926444	1903217	2002
TARTONNE	LA CLAPPE	926610	1905270	2002
TARTONNE		924872	1903304	2002
TARTONNE	CLAPPE AMONT	926587	1905402	2002
THEZE	RAVIN DE BELLERIC	886492	1931218	2002
THEZE	THEZE-1	885931	1931477	2002
THOARD	STE MADELEINE	906480	1913313	2002
THOARD	LA MARASSE	907263	1912033	2002
THOARD	LE COLOMBIER	903141	1910893	2002
THOARD	LES PLAINES	899265	1911785	2002
THOARD	LES PLAINES	898955	1911755	2002
THOARD		907243	1912053	2002
THORAME-BASSE		934925	1906831	2002
THORAME-BASSE		935081	1912828	2002
THORAME-BASSE		929714	1909232	2002
THORAME-BASSE	CAMPING LE VILLARD	934253	1905776	2002
THORAME-HAUTE		936783	1908688	2002
THORAME-HAUTE	LE PERIER	937553	1908760	2002
THORAME-HAUTE	LA PASTOURELLE	941199	1902993	2002
THORAME-HAUTE	RESURGENCE DE LA GRAOU	942656	1905849	2002
THORAME-HAUTE		937751	1909772	2002
THORAME-HAUTE		941593	1906738	2002
THORAME-HAUTE	LE LAVOIR	941184	1903164	2002
THORAME-HAUTE		939622	1910106	2002
THORAME-HAUTE		939257	1908043	2002
THORAME-HAUTE		939622	1910106	2002
THORAME-HAUTE	FONT GAILLARDE	939906	1904781	2002
THORAME-HAUTE	SOURCE DES SAGNES	936563	1907404	2002
THORAME-HAUTE		941593	1906738	2002
THUILES(LES)	RAVIN DES CLOTARAS	934573	1940594	2002
THUILES(LES)		937026	1940280	2002
THUILES(LES)		937225	1940961	2002
THUILES(LES)		936672	1941900	2002
THUILES(LES)		936672	1941900	2002
THUILES(LES)		937145	1940900	2002
TURRIERS	COL DES ROUYERES	902467	1940039	2002
TURRIERS	SOURCE DES TUFFS	903048	1939941	2002
TURRIERS	LE DESERT	903539	1939361	2002
UBRAYE		949498	1888356	2002
UBRAYE		949818	1888467	2002
UBRAYE		952935	1887083	2002

Commune	Nom	X Lambert 2	Y Lambert 2	Mise à jour
UBRAYE	FORAGE LA RIBIERE	951761	1888141	2002
UBRAYE		948419	1887332	2002
UBRAYE		948419	1887332	2002
UBRAYE		947412	1889752	2002
UBRAYE	PEIROMEIGE	947115	1888300	2002
UBRAYE	SOURCE DES JAUSSIERS	950849	1890866	2002
UVERNET-FOURS	LA BLACHE	941630	1936467	2002
UVERNET-FOURS		939464	1937783	2002
UVERNET-FOURS	LE COURTIER	939424	1938114	2002
UVERNET-FOURS		938195	1937290	2002
UVERNET-FOURS		951816	1933660	2002
UVERNET-FOURS		951556	1933500	2002
UVERNET-FOURS		946989	1934459	2002
UVERNET-FOURS		947861	1934221	2002
UVERNET-FOURS		947861	1934221	2002
UVERNET-FOURS	MALBOSC	951175	1933756	2002
UVERNET-FOURS		949532	1934455	2002
UVERNET-FOURS	LA MAURE	940791	1939390	2002
UVERNET-FOURS	SOURCE DU SIGNAL	939760	1903841	2002
VALAVOIRE	RNES DE CHABANDES	898702	1926809	2002
VALBELLE	SOURCE DU BEAU-FAYEE	884894	1909793	2002
VAL-DE-CHALVAGNE		953618	1886123	2002
VAL-DE-CHALVAGNE		956102	1886019	2002
VAL-DE-CHALVAGNE		955685	1888632	2002
VAL-DE-CHALVAGNE		959286	1889882	2002
VAL-DE-CHALVAGNE		956671	1890416	2002
VAL-DE-CHALVAGNE	LES CABANONS	954000	1889488	2002
VAL-DE-CHALVAGNE	BOIS DE LA PLAINE	953321	1888806	2002
VALENTOLE	LE CLOS	888336	1877031	2002
VALENTOLE	LE STADE	891298	1877789	2002
VALENTOLE	PUITS DU DOMAINE DE LA FUSTE	882234	1873339	2002
VALENTOLE	LES CHABRANS	884064	1875351	2002
VALENTOLE	LES CHABRANS	884064	1875351	2002
VALENTOLE	LE CERCLE	883093	1875193	2002
VALERNES		890174	1922377	2002
VALERNES		889268	1924767	2002
VAUMEILH		888764	1926378	2002
VAUMEILH	RAVIN DU JABRON	889799	1929012	2002
VENTEROL	PIED DU BOIS	899715	1944567	2002
VENTEROL	PIED DU BOIS	899715	1944567	2002
VENTEROL	CLOT BOTI	899009	1947028	2002
VENTEROL	RAVIN DE ST MAIME	898186	1943463	2002

<b>Commune</b>	<b>Nom</b>	<b>X Lambert 2</b>	<b>Y Lambert 2</b>	<b>Mise à jour</b>
VENTEROL	CLOS DE ROUSSET LES BAUCHIERES	900749	1947682	2002
VENTEROL		899877	1948441	2002
VENTEROL	LES FONTAINIERS	899656	1944027	2002
VERDACHES		919085	1925243	2002
VERDACHES		919959	1928178	2002
VERDACHES		920150	1927838	2002
VERDACHES		920530	1923995	2002
VERDACHES	LA SAMBUE	919548	1928828	2002
VERGONS		944034	1887281	2002
VERGONS		944144	1887301	2002
VERGONS		944498	1889855	2002
VERGONS		939305	1888340	2002
VERNET(LE)		924378	1926317	2002
VERNET(LE)		924168	1926206	2002
VERNET(LE)		926932	1929706	2002
VILLARS-COLMARS		940415	1917376	2002
VILLARS-COLMARS		940576	1917236	2002
VILLARS-COLMARS		940727	1917037	2002
VILLARS-COLMARS		939028	1919905	2002
VILLEMUS		869841	1877325	2002
VILLEMUS		869792	1876914	2002
VILLEMUS		872307	1881325	2002
VILLEMUS		870940	1878729	2002
VILLEMUS	FORAGE DE LA GRANDE FONTAINE	870940	1878751	2002
VILLENEUVE	LA RABETTE	884840	1882351	2002
VOLONNE	LE VANCON - PLAN DE VOLONNE	892602	1910034	2002
VOLONNE		896498	1909227	2002
VOLONNE	ST ANTOINE	895800	1907754	2002
VOLONNE	FEMUY	894278	1908046	2002
VOLONNE	CAMPING DE L'HIPPOCAMPE	894760	1907171	2002
VOLX	ANCIENNE STATION ELECTRIQUE EDF CAN	883195	1878953	2002
VOLX	STATION DE POMPAGE	882348	1882016	2002

## **Annexe 8 – Répartition cartographique des sites notés selon la sensibilité/vulnérabilité des aquifères**

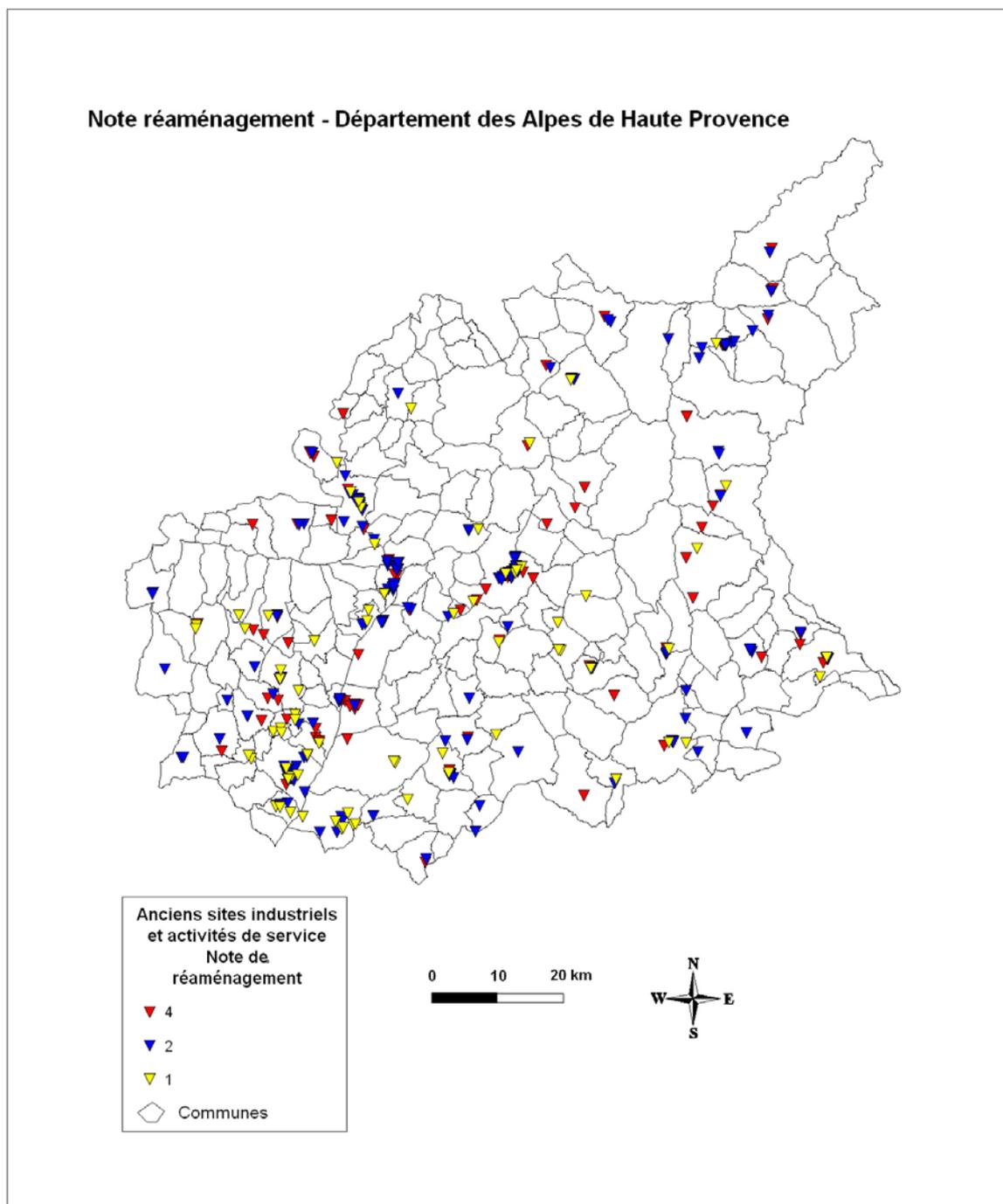






## **Annexe 9 – Répartition cartographique des sites notés selon le type de réaménagement**







**Centre scientifique et technique**  
3, avenue Claude-Guillemin  
BP 6009  
45060 – Orléans Cedex 2 – France  
Tél. : 02 38 64 34 34

**Service géologique régional Provence-Alpes-Côte  
d'Azur**  
117 avenue de Luminy  
BP 168  
13276 – Marseille Cedex 9  
Tél. : 04.91.17.74.77.